



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Guide de l'appel à projet **Numérique Inclusif, Numérique Educatif**

JUIN 2024





Aujourd'hui, le diagnostic est clairement établi : la fracture numérique croissante vient renforcer des inégalités d'accès à l'éducation déjà existantes auparavant. Désormais; il faut avant tout cultiver les multiples réponses qui fleurissent partout sur le territoire.

En 2021, nous avons lancé ce dispositif en étant animés par plusieurs convictions. La première : **les solutions pour lutter contre l'exclusion sociale et numérique existent déjà et sont issues des territoires.** La France se démarque par l'hétérogénéité de son pays, et donc la pluralité des enjeux. Calquer une solution dans un territoire est contreproductif. **Le succès de l'essaimage d'une action réside dans sa capacité à être agile, à s'adapter aux enjeux et au territoire sur lequel elle va agir, et non l'inverse.** Cette distinction, les acteurs territoriaux l'ont depuis longtemps comprise : avec cet appel à projets, il nous fallait donc les aider à passer à l'échelle tout en conservant la singularité et la souplesse de leur projet.

Une autre conviction, qui s'est concrétisée dès la phase de sélection, c'est que les **acteurs de l'écosystème œuvrent ensemble.** On observe une tendance de fond depuis quelques années où la « forêt de bonsaïs » qui se matérialisait par une multitude de solutions éparses, se transforme aujourd'hui en écosystème solide. Les acteurs ont l'envie de mutualiser et de créer des synergies, d'avoir une meilleure visibilité sur l'existant pour **ne pas réinventer mais plutôt agir en complémentarité.** L'appel à projets avait aussi pour but de faire se rencontrer les acteurs, et de les faire discuter entre eux – que ce soit pour porter ensemble des projets, ou bien de partager leurs bonnes pratiques. C'est un succès : l'écosystème partenarial des projets « Numérique Inclusif, Numérique Educatif » est particulièrement riche, alliant acteurs publics et institutionnels et acteurs privés, de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, chaque structure lauréate a réussi à structurer une douzaine de partenariats en moyenne autour de leurs projets.

Enfin, nous sommes convaincus **que sans travailler aux enjeux de l'inclusion, il n'est pas possible de construire des solutions éducatives efficaces et pérennes.** Le contexte socio-économique complexe, qui menace les institutions mais aussi et surtout les plus fragiles, doit nous appeler à plus de responsabilité et de solidarité. Pour ne pas construire une société à deux vitesses, il est essentiel de garantir une éducation en faveur de l'égalité des chances, de l'émancipation et de la capacité à agir. On le sait, lorsqu'il est utilisé intelligemment, le numérique peut être un outil au service du développement des savoirs, mais aussi, un outil favorisant l'inclusion des plus en difficultés. **L'inclusion numérique doit être au cœur de nos ambitions et guider nos actions éducatives.**



François Blouvac

Responsable Éducation, inclusion numérique et services au public

Méthodologie



Ce document s'appuie sur les ressources fournies par les lauréats de l'appel à projets « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » de la Banque des Territoires, ainsi que sur des témoignages des porteurs de projets et d'experts. **Les ressources, définitions et modèles partagés ne sont pas exhaustifs.** Ils visent à offrir un **aperçu général** des enjeux de chaque thématique documentée dans ce guide.

Ce livrable a pour **objectif d'outiller l'écosystème** en fournissant des conseils pratiques, étape par étape pour mettre en place un projet.

Chacune des huit fiches thématiques peut être **utilisée individuellement.**



Photo Credit: Le Bal

Sommaire



Photo Credit: Le Bal



Panorama de l'écosystème et impact de l'appel à projets dans les territoires **7**

- a. Panorama de l'écosystème **7**
- b. Impact de l'appel à projets dans les territoires **8**

Les guichets de financement **10**

- a. Financements publics **10**
- b. Financements privés **12**

Guide méthodologique autour de 8 thématiques à fort enjeu **13**

- a. Travailler avec l'Éducation nationale **13**
- b. Porter un projet d'innovation sociale **29**
- c. Travailler avec les collectivités territoriales **45**
- d. Handicap : inclusion numérique et inclusion scolaire **61**
- e. Mobiliser les jeunes dans leur diversité **75**
- f. Travailler en réseau, pourquoi et comment faire ? **93**
- g. Mobiliser et accompagner les familles **107**
- h. Travailler les besoins spécifiques des territoires **121**

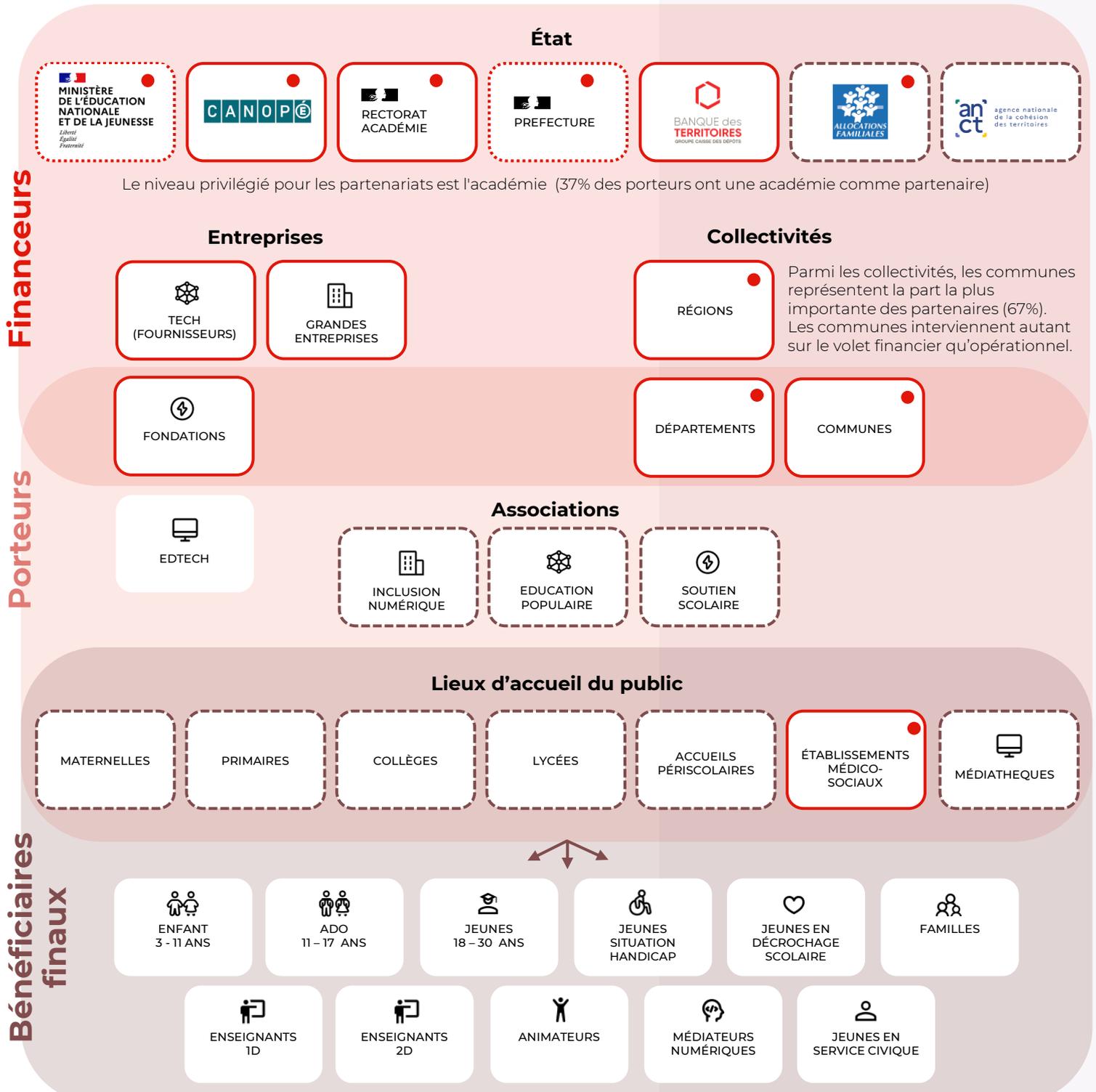
Panorama de l'écosystème

Cette cartographie offre un aperçu des bénéficiaires de l'appel à projets "Numérique Inclusif, Numérique Éducatif" (enfants, adolescents, jeunes adultes) ainsi que des acteurs publics et privés mobilisés.

L'écosystème partenarial des lauréats est particulièrement riche (acteurs publics allant

des collectivités aux opérateurs de l'Etat, mais aussi, intervenants du secteur privé comme les entreprises ou associations).

Tous les acteurs sont interdépendants : chaque projet est soutenu par différents types de partenaires, et chaque acteur peut intervenir à différents niveaux (financier, opérationnel, etc.).



..... Partenaires ——— Partenaires financiers - - - - Organisations impactées ● Bénéficiaires secondaires

Impact de l'appel à projets dans les territoires

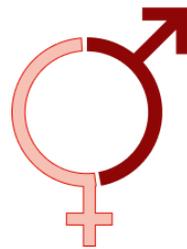
Jeunes



de 3 à 5 ans	13 %
de 6 à 12 ans	20 %
de 12 à 17 ans	63 %
de 18 à 25 ans	4 %



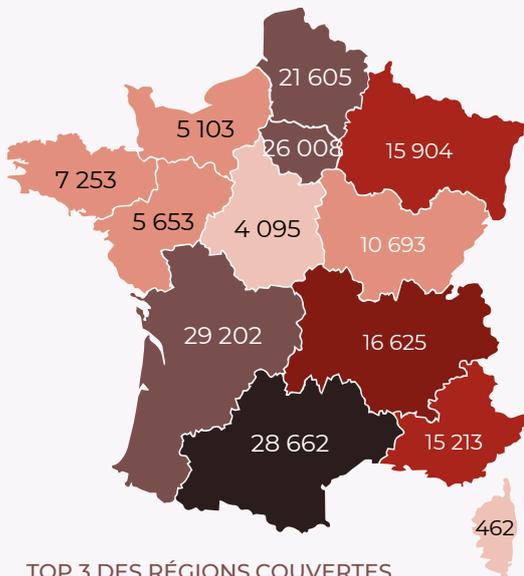
Résidents QPV	68 %
Résidents en zone rurale	32 %



Jeunes garçons	48 %
Jeunes filles	52 %

La majeure partie des jeunes accompagnés sont âgés de 12 à 17 ans (63 %). La surreprésentation de cette tranche d'âge s'explique par les prérequis souhaités au lancement et à la sélection par la Banque des Territoires. Les jeunes résidents en QPV représentent la majorité des jeunes accompagnés par l'appel à projets.

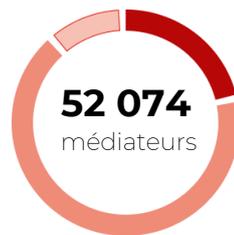
Répartition des bénéficiaires directs à l'échelle des régions



TOP 3 DES RÉGIONS COUVERTES

- Nouvelle Aquitaine**
29 202 participants
- Occitanie**
28 662 participants
- Île de France**
26 008 participants

Médiateurs

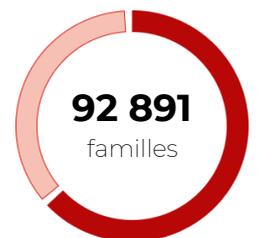


Enseignants du premier degrés touchés	20 %
Enseignants du second degrés touchés	70 %
Educateurs / animateurs / autres...	10 %

La majeure partie des médiateurs éducatifs sont des enseignants du second degré (70%).

Familles

Familles bénéficiaires résidents en QPV	63 %
Familles bénéficiaires résidents en zone rurale	37 %



11% des familles du total des jeunes accompagnés sont également touchées par les projets. 37% Des familles accompagnées résident en ZRR et 63% en QPV. La couverture importante des territoires fragiles était un objectif visé par l'AAP.

Impact de l'appel à projets dans les territoires



L'indice de fragilité numérique

L'indice de fragilité numérique mesure la **vulnérabilité des individus face aux défis posés par le numérique**, en évaluant des facteurs comme les **compétences numériques, l'accès aux technologies, la confiance en soi, le soutien disponible et les pratiques d'utilisation**. Il identifie les personnes à risque de rencontrer des difficultés avec les outils et services numériques.

Dans le cadre de l'impact de l'appel à projets dans les territoires, cet indice est crucial. Il permet de cibler les initiatives de formation et de soutien, favorisant ainsi l'inclusion numérique. En réduisant la fragilité numérique, ces projets améliorent l'accès aux opportunités offertes par le numérique, contribuant à une société plus équitable.

L'IFN est la somme de scores par indicateurs. Plus une commune a de points, plus elle cumule des points de difficultés. Le score final est présenté sur une échelle allant de 1 à 10. Une commune qui a un IFN de 10 est donc dans la tranche des 10% les plus défavorisées pour tous les indicateurs.

À l'inverse, une commune ayant un score de 1 serait dans la tranche des 10% les plus favorisées pour tous les indicateurs.

Pour en savoir plus, <https://www.fragilite-numerique.fr/>.

Risque faible 1 5 10 Risque fort

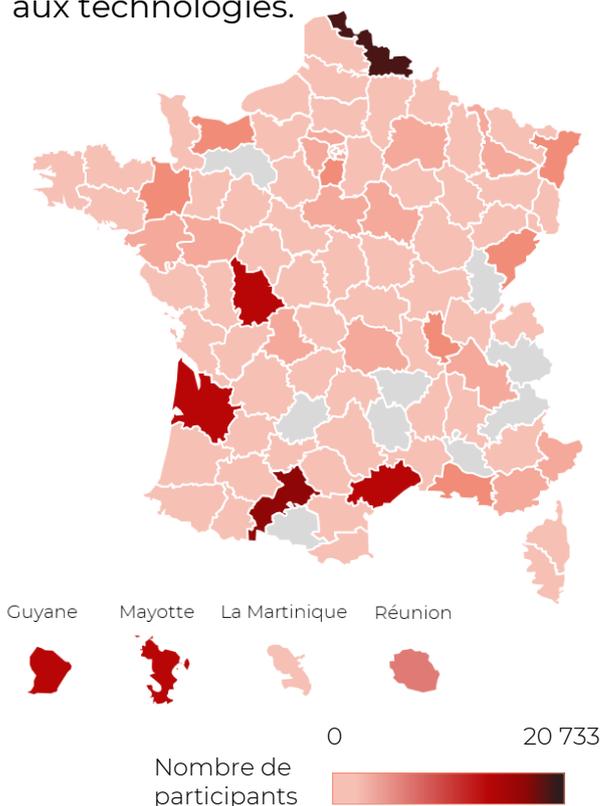


Les territoires les plus fragiles ont été bénéficiés

Parmi certains des départements ayant été les plus impactés par les projets, on peut également observer une fragilité numérique particulièrement marquée. En analysant les niveaux de participation aux projets de l'appel à projets, les cinq départements ayant le plus bénéficié sont :

- **l'Hérault, l'Yonne, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et l'Aude.**

Ces départements, caractérisés par un IFN élevé, ont su tirer parti de ces initiatives pour renforcer l'inclusion numérique. Les projets menés dans ces régions ont contribué à réduire la vulnérabilité numérique de leurs habitants, améliorant ainsi leur accès aux technologies.



Les guichets de soutien pour vos projets

Les partenaires financiers sont issus à 50% du secteur public et 40% du monde de l'entreprise (œuvrant pour la majorité dans le secteur de la tech) et de fondations d'entreprises.

Le statut de la structure porteuse (collectivité, association...) détermine fortement les financements mobilisables. Ainsi, si de nombreuses dotations sont mobilisables par les communes/EPCI, les sources de financement sont plus limitées pour les autres structures (en particulier les associations).

➔ FONDS POUR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



Aides territoires est une plateforme de l'Etat qui permet de découvrir les aides disponibles et paramétrer des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

Exemples de programmes proposés :

- Action cœur de ville (62 aides liées au programme Action cœur de ville)
 - Nature des aides : aide en ingénierie (majoritairement) et/ou aide financière.
 - Porteurs des aides : ANCT et Banque des Territoires.
- Petites Villes de demain (134 aides liées au programme Petites Villes de demain)
 - Nature des aides : aide en ingénierie (majoritairement) et/ou aide financière.
 - Porteurs des aides : ANCT, Banque des Territoires, CAUE, Mairie, Caisse des écoles, Réseau Canopé.
- Cités éducatives (9 aides liées au programme Cités éducatives)
 - Nature des aides : aide en ingénierie (majoritairement) et/ou aide financière.
 - Porteurs des aides : conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Mairie, Caisse des écoles, Réseau Canopé.
- France Ruralités (10 aides liées au programme France Ruralités)
 - Nature des aides : aide financière et/ou aide en ingénierie.
 - Porteurs des aides : ANCT, Agence du Service Civique, ministère de la Culture, Banque des territoires.



➔ FONDS DES ORGANISMES SOCIAUX ET DE SANTÉ :

Caisse d'Allocations Familiales

- Nature des aides : aide financière aux structures conventionnées.
 - Les aides pour le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant : Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans, bonus pour la mixité sociale et l'inclusion handicap;
 - Les aides à l'investissement pour les structures petite enfance;
 - Autres prestations de services : accompagnement à la scolarité, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, lieux d'accueils enfants parents.
- Porteur des aides : les Caf accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.



Agence Régionale de Santé

Chaque Agence Régionale de Santé gère les demandes de subvention de sa Région et propose à date plus de 25 appels à projets, à candidature et à manifestation d'intérêt.

- Exemples d'AAP : Création d'un institut socio-éducatif médicalisé pour l'accueil de jeunes de 12 à 18 ans, Création d'une unité d'enseignement en maternelle, Programme «ESMS numérique» (vise à financer des projets destinés à accompagner le développement d'usages de services numériques aux seins d'établissements médico-sociaux);
- Nature de l'aide : aides financières.



Les guichets de soutien pour vos projets

→ FONDS EUROPÉENS



FEDER

Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

FSE (Fond social européen)



Le fonds social européen (FSE) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

- Projets ciblés : projets pour améliorer l'inclusion de personnes en difficulté.
- Décideurs : préfecture et conseil régional.



Fonds Erasmus +

Le programme Erasmus+ est un programme dédié à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport. Il vise à soutenir les actions de mobilité, de coopération et de réforme des politiques dans ces domaines.

- Projets ciblés : projets de mobilité pour les étudiants, les enseignants et les personnels éducatifs; projets de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques; projets visant à améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes;
- Décideurs : Commission européenne, Agences nationales Erasmus+, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse.

→ FONDS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

De l'accélération

Accompagner les structures de l'ESS dans leur développement.

passerelles

- Appel à candidatures Passerelles : pour accompagner les Edtechs à impact.



- Appel à candidatures 13M : le premier accélérateur pour l'inclusion numérique destiné aux start-up et associations.



- Fonds I : pour soutenir financièrement et stratégiquement les initiatives innovantes à fort impact social et environnemental, en offrant des ressources pour accélérer leur croissance et leur pérennité.

De l'investissement

- Investir dans les entreprises et associations du secteur pour renforcer leur impact social et territorial et accélérer leur passage à l'échelle.
- Financements en fonds propres et quasi-fonds propres, aux côtés de fonds d'investissements et documentation du marché.

De la subvention

Financer des offres structurantes pour diversifier les leviers d'action.



- Des PIA/PIC opérés par la Banque des Territoires et financés par le SGPI
 - Territoires Numériques Educatifs;
 - Compétences et Métiers d'Avenir.

Les guichets de financement pour vos projets

→ FONDS PRIVÉS

Liste non exhaustive mais illustrative des entreprises qui ont contribué au financement des projets Numérique Inclusif, Numérique Éducatif.

Nature de l'aide : mécénat pour la plupart.

Porteurs des aides :



Grandes entreprises

Fondation Dassault, Fondation Lenovo, ...



Telecom

Fondation Orange, Fondation Free, Fondation La Poste, Fondation Cetelem, ...



Finance

Fondation BNP, Fondation Société Générale, Fondation Crédit Agricole, ...



Mobilité

Fondation Aéroport de Paris, Fondation AirFrance, Fondation RATP, ...



Energie

Fondation EDF, Fondation Total, Fondation GRTGAZ, ...



Bailleur Social

3F, Domo France, Mesolia, Batigere, ...



Mutuelle

Harmonie Mutuelle, MGEN, MAIF, ...



Qui peut en bénéficier ?

La plupart des fonds privés sont à destination des associations.

Cependant, il est conseillé de regarder les cahiers des charges car certaines fondations sont ouvertes à tous types de structures.



Photo Credit:
Lecture Jeunesse

Travailler avec l'Éducation nationale



Travailler avec l'Éducation nationale

Contexte

Premier budget de l'État et premier employeur de France avec près de **870 000 enseignants**, l'Éducation nationale organise chaque année les enseignements de près de **12 millions d'élèves** de la maternelle au lycée dans près de **49 000 écoles, 7 000 collèges et 3 700 lycées** sur l'ensemble du territoire national au travers de l'administration centrale ainsi que de ses services déconcentrés (rectorats et directions des services départementaux de l'Éducation nationale - DSDEN).

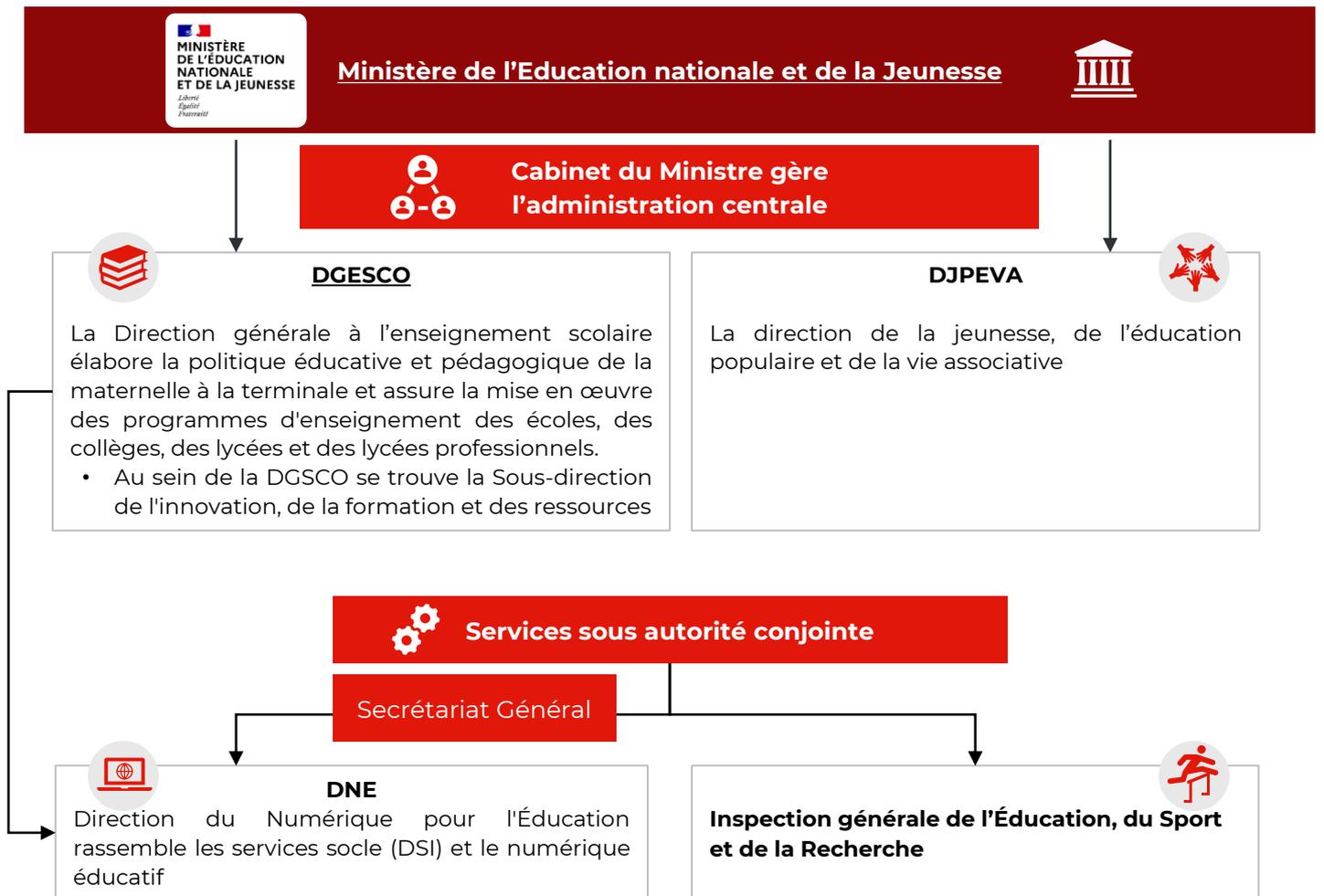
Dans cette fiche, sont abordés :

- le fonctionnement de l'Éducation nationale ;
- des décryptages par des porteurs de projets pour mettre en place un projet avec le ministère notamment à travers le réseau académique ;
- des conseils pratiques, étape par étape, pour réussir une collaboration avec les bons interlocuteurs.

Définition - Organisation et interlocuteurs de l'Éducation nationale

Pour élaborer et mettre en œuvre sa politique, le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse s'appuie sur un ensemble de directions, services et bureaux qui constituent l'administration centrale de son ministère ainsi que sur l'inspection générale et des organismes rattachés (voir organigramme complet). Le ministère possède trois principales administrations centrales « métiers » : la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire), la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) et la DS (Direction des Sports). La DNE (Direction du Numérique pour l'Éducation) est une direction commune du secrétariat général et de la DGESCO.

Travailler avec l'Éducation nationale



Travailler avec l'Éducation nationale

Services déconcentrés.

Services déconcentrés au niveau de la région académique

18 Régions académiques (dont 5 en Outre-mer)

Pilotés par **le recteur de l'une des 2/3 académies**. Dispose de compétences transverses en matière d'Orientation, de Formation et de Numérique.



Services déconcentrés au niveau de l'académie (rectorat)

30 académies

Pilotés par **un recteur**. En charge de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, **de la maternelle à l'université** (1^{er} et 2nd degré).



Adjoints du recteur d'académie (pour la mise en œuvre de la politique éducative) :

Les **directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)** - sauf dans les académies de Paris et d'outre-mer

Les conseillers des recteurs et leurs services : **Numérique éducatif (Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation - DRANE), Inclusion (CT école inclusive), Orientation (CT DRAIOLDS), Innovation et expérimentation (CARDIE), Formation professionnelle initiale et continue et apprentissage**

Les autres services de gestion : gestion des enseignants, du budget, DSI, formation des enseignants, examens et concours, etc..



Direction départementale des services de l'éducation nationale

97 directions des services départementaux de l'Éducation Nationale

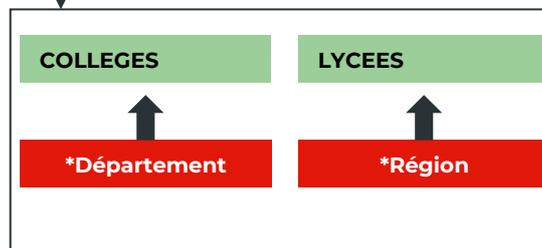
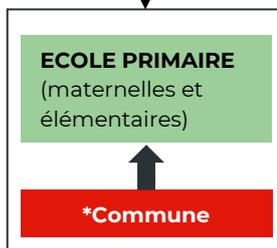
Piloté par l'IA-DASEN qui est responsable de l'ensemble du 1er et 2nd degré sur le département, conjointement avec les académies.



INSPECTEURS

3 collèges d'inspecteurs :

Inspecteur de l'éducation nationale (IEN), 1^{er} degré
Inspecteur d'académie – inspecteurs pédagogiques régional (IA-IPR) 2nd degré
Inspecteur de l'éducation nationale (IEN-ET-EG) 2nd degré.



*Gère/ finance : locaux, équipement, matériel pédagogique, ressources numériques, entretien, fonctionnement.

Pilotage du numérique dans l'académie

SRANE (service de région académique au numérique éducatif)

Délégué de région académique au numérique éducatif (DRANE)

Conseiller du recteur pour le numérique chargé de proposer une stratégie académique déclinant les orientations nationales de développement et de formation aux usages du numérique.

Zoom

Zoom

I- Les interlocuteurs du 1^{er} et 2nd degré

Les interlocuteurs académiques du 1^{er} degré

Les **IEN** en charge du numérique : Pour accompagner les écoles dans l'élaboration, l'animation et la conduite du volet numérique du projet d'école, l'éducation nationale dispose **d'un réseau d'inspecteurs chargés de la mission numérique auprès des inspecteurs d'académie (IA-DASEN)**. Ils appuient le développement de projets numériques, relaient la politique nationale et impulsent des démarches d'usage dans le département.

Les ERUN et CPC de circonscription :

Auprès de l'IEN de circonscription, l'ERUN (Enseignant Référent pour les Usages du Numérique) ou le CPC (Conseiller Pédagogique de Circonscription) accompagne les écoles dans leurs pratiques pédagogiques numériques.

Les interlocuteurs du 2nd degré

La direction du numérique pour l'Éducation (DNE) s'appuie sur 33 enseignants (experts disciplinaires) pour animer un réseau de plus de 450 enseignants, interlocuteurs second degré (13 réseaux académiques, 18 disciplines ou enseignements représentés).

Les experts travaillent en étroite relation avec l'inspection générale.

Les IAN contribuent à porter en académie pour leur discipline, les orientations de la stratégie nationale pour le développement des usages du numérique éducatif.

Les **IAN (interlocuteur académique pour le numérique)** font connaître les ressources numériques éducatives (Lumni, banques de ressources numériques éducatives de Canopé ou du Clemi, etc.), les contenus d'accompagnement (Édubase, lettres ÉduNum, etc.) et les projets développés au niveau national par la DNE.

Ils s'appuient sur :

- Les correspondants départementaux du numérique (CDN);
- Les référents numériques en établissement (Présent dans chaque collège et lycée de l'académie).



Photo Credit: Becomtech

I- Zoom sur un interlocuteur pertinent du 1^{er} et du 2nd degré

Les **Territoires Numériques Éducatifs** (TNE) visent à intégrer les technologies numériques dans l'éducation pour transformer l'enseignement et l'apprentissage. Ils reposent sur quatre piliers essentiels :

- **l'équipement**, qui consiste à fournir des dispositifs numériques tels que des tablettes et des ordinateurs pour assurer un accès équitable aux outils numériques;
- **les ressources**, qui impliquent la mise à disposition de contenus pédagogiques numériques pour enrichir les enseignements;
- **la formation**, qui se concentre sur le développement des compétences numériques des enseignants pour une utilisation efficace des technologies en classe;
- et enfin, **la parentalité**, qui vise à impliquer et former les parents pour qu'ils puissent soutenir l'apprentissage numérique de leurs enfants à domicile.

Ensemble, ces piliers créent un écosystème éducatif **moderne** et **inclusif**.

? Les interlocuteurs académiques du 1^{er} degré

Le **délégué académique au numérique (DAN)** est le **conseiller du recteur** pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif.

Le DAN pilote **une délégation académique pour le numérique éducatif (DANE)**. Il anime aussi des personnels d'établissements (référénts numériques, etc..) et des personnels ayant une mission

académique (Interlocuteurs académiques TICE disciplinaires, etc..).

Il s'appuie notamment sur les IEN (Inspecteurs de l'éducation nationale) chargés du numérique pour le 1^{er} degré.

? Les interlocuteurs du 2nd degré

Le dispositif « Territoires numériques éducatifs » (TNE) est une expérimentation réservée à 12 territoires : Aisne (02), Val d'Oise (95), Bouches du Rhône (13), Cher (18), Corse du sud (2A), Doubs (25), Finistère (29), Hérault (34), Isère (38), Vienne (86), Vosges (88), Guadeloupe (971). Cette expérimentation permet la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques. Ce dispositif est financé par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) et opéré par la Banque des Territoires. Le Réseau Canopé contribue à la formation des enseignants et a mis à leur disposition la plateforme tne.canotech.fr. La Trousse à Projets propose sur son site Parentalité et numérique des ressources.

Les interlocuteurs varient en fonction de chaque département. Par exemple, dans le département de l'Isère, le dispositif TNE associe la Délégation régionale au numérique éducatif de l'académie de Grenoble, la DSDEN de l'Isère, les collectivités territoriales, CANOPE et la Trousse à Projets (volet parentalité).

Témoignage d'un porteur – Learn Enjoy



Adeline COLLIN

**Académie de Reims, Inspectrice
de l'éducation nationale,
adjoite 1er degré au DRANE**

Le projet « **Inclus'Plus** » a équipé 70 élèves porteurs de trouble du spectre de l'autisme (TSA) des applications pédagogiques PreSchool et School, reprenant le programme de maternelle et de CP. En collaboration avec la DRANE de l'académie de Reims, la EdTech LearnEnjoy a mis à disposition du matériel, formé des enseignants et AESH à la prise en charge d'élèves autistes et à la prise en main des applications LearnEnjoy, suivi finement des progrès des élèves et mesure de la satisfaction de l'équipe éducative.

IDENTIFIER LE BON INTERLOCUTER

« **L'académie de Reims est une petite académie qui gère 23 000 agents au service de la réussite de 225 000 élèves !** C'est donc aussi une institution qui gère beaucoup de ressources humaines : nous sommes chargés de la formation, de l'accompagnement des personnels et de la diffusion de certaines ressources. En fonction de l'envergure de votre projet, les interlocuteurs peuvent être différents. À nos côtés, il y a également les DRANE qui peuvent être des interlocuteurs pertinents pour des projets d'éducation au numérique. Mais les délais de réponse peuvent être longs : des projets émergent un peu partout et on a parfois du mal à donner un sens global à toutes ces actions. Par ailleurs, nous avons réellement besoin de suivre les projets, car une expérimentation qui n'est pas accompagnée court à l'échec. Cela nous demande de réfléchir au soutien que nous pouvons proposer aux porteurs de projets, ce qui dépend de nos moyens, de nos priorités et de notre capacité à l'accompagner sur le territoire concerné. »

« *Nous avons réellement besoin de suivre les projets, car une expérimentation qui n'est pas accompagnée court à l'échec.* »

« Nous travaillons en collaboration avec les collectivités qui ont la compétence sur les équipements et la question bâtiminaire. Notre objectif est d'assurer une coordination harmonieuse entre la formation et les équipements. Il est essentiel que l'équipement des enseignants soit aligné sur leurs besoins et leurs intentions pédagogiques. Nous cherchons à identifier et à intégrer activement ces besoins et intentions dans notre démarche. **On ne peut pas arriver avec un projet clé en main et imposer des actions, cela demande une adhésion et elle se travaille en complémentarité.** »

S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DES DONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AUX RÈGLES DE LA CNIL

« **Enfin, il y a un point d'attention particulier concernant la gestion des données.** Les [délégués à la protection des données](#) (DPD) situés dans chaque académie y sont très vigilants. Ils collaborent étroitement avec le conseil des inspecteurs numériques sur cette question. Ce sujet constitue souvent un obstacle : certains projets ne peuvent pas progresser davantage en raison des règles strictes établies par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Il s'agit là d'une problématique significative à prendre en considération lors de toute collaboration avec l'Éducation Nationale.»

« Les données des établissements, y compris celles des élèves, revêtent un caractère sensible, et nous en sommes tous conscients. Nous accordons une grande attention à la gestion de nos systèmes de données. Cependant, les enseignants sont parfois confrontés à des directives qu'ils ne comprennent pas toujours ou qu'ils ne perçoivent pas de manière positive. Afin de faciliter la mise en place d'une doctrine sur la donnée, nous nous efforçons de structurer nos processus pour pouvoir évaluer la qualité des ressources en termes de gestion des données. »

Témoignage d'un porteur – OrKs Grand Poitiers



**Pierre
MAC MAHON**

**OrKs Grand Poitiers
Fondateur**

L'association OrKs Grand Poitiers anime la Maison du Jeu, de l'E-sport et du Numérique (MJEN) sur la communauté Urbaine du Grand Poitiers. Le projet « Apprendre oui, mais autrement ! » vise au déploiement de deux types d'activités auprès des collectivités du territoire : des ateliers d'initiation à la programmation (avec et sans écran) et des activités physiques via une aire de jeu interactive et mobile. L'aire de jeu interactive et mobile peut s'installer dans n'importe quelle salle de motricité, salle sportive ou gymnase. Plus récemment, ils ont été identifiés comme référents Parentalité dans le cadre de la mise en place du Territoire Numérique Educatif sur le département de la Vienne.

DU JEU VIDÉO À L'ÉDUCATION

« **Nous faisons partie de la génération de joueurs qui a expérimenté le numérique de manière peu encadrée : jouer à des jeux divers, avec divers partenaires et à toute heure. Maintenant que nous sommes devenus parents, nous ne voulions pas que nos enfants suivent le même chemin.** Ainsi, en 2005, nous avons lancé les OrKs Grand Poitiers, offrant un encadrement aux enfants les mercredis et samedis, similaire à un club de sport mais axé sur les jeux vidéo.

Au fil du temps, nous avons observé des comportements problématiques chez certains enfants, tels que des accès de colère ou de frustration, que nous ne parvenions pas à expliquer. Pour aborder cette dimension comportementale, nous nous sommes rapprochés du département de pédopsychiatrie du CHU de Poitiers et de la maison des adolescents.

Initialement sollicités pour des conseils sur le choix des jeux, les parents ont progressivement fait appel à nous pour des problèmes liés aux jeux vidéo ou au numérique à la maison. Aujourd'hui, nous avons établi une charte morale avec tous les parents dont les enfants fréquentent notre club.

En réponse à l'intérêt des enfants pour la création de jeux vidéo, nous avons introduit des ateliers d'initiation à la programmation, utilisant des robots et des méthodes pédagogiques comme celles promues par Colori. Ces actions ont également conduit au développement d'ateliers pendant le temps périscolaire. »

RÉFÉRENT PARENTALITÉ SUR TNE ET AU SEIN DES DASEN

« Nous avons pris connaissance du dispositif Territoire Numérique Éducatif, qui se décline en quatre volets : **l'équipement, les ressources, la formation et, ce qui revêt pour nous une importance capitale, la parentalité.** L'Éducation Nationale a pris position en affirmant que l'accompagnement des parents dans l'utilisation du numérique est indispensable. Ces derniers jouent un rôle éducatif essentiel, intervenant au sein et en dehors de l'école. Ainsi, des référents sont désormais mobilisés au sein des DASEN sur les enjeux liés à la parentalité. »

« *Si on forme les parents, est-ce que cela aura un impact sur les usages des enfants ?* »

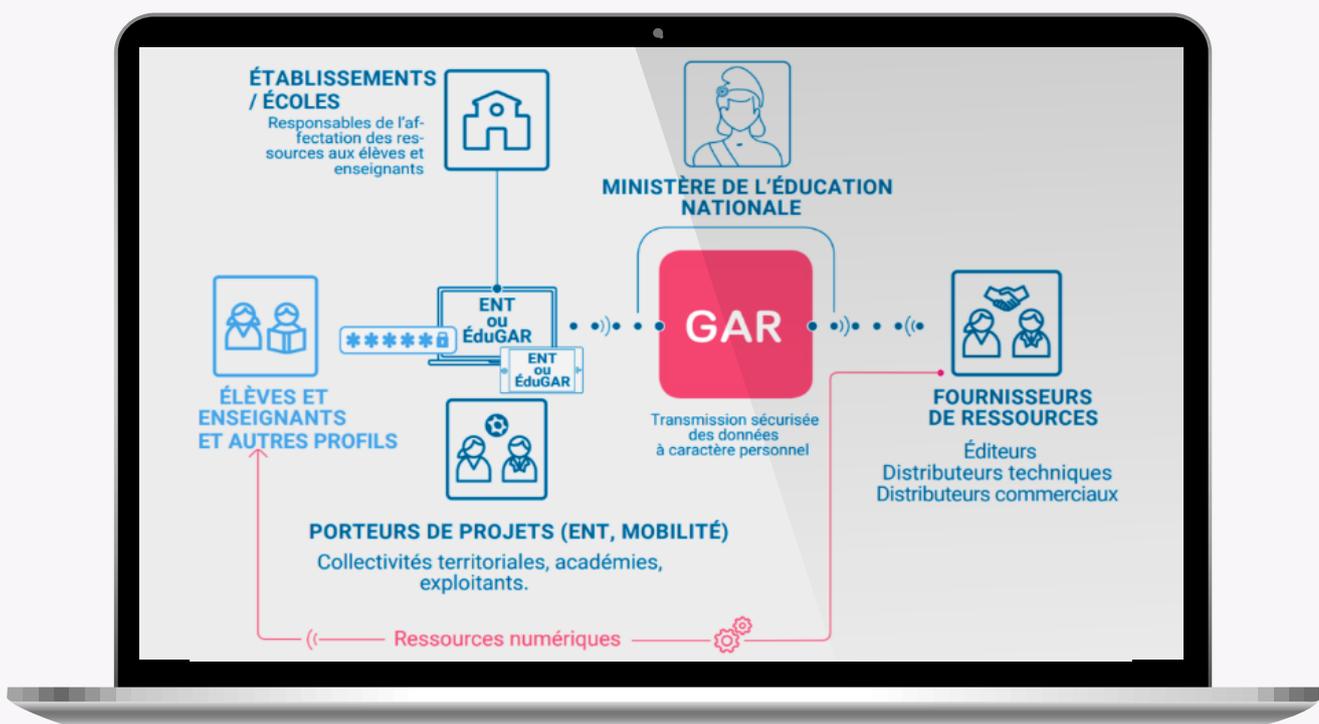
II- Quels outils utiliser pour travailler avec l'éducation nationale ?

? Qu'est-ce qu'un ENT ?

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires. Il constitue un **point d'entrée unifié** permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu **d'échange et de collaboration** entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

? Qu'est-ce que le GAR ?

Le Gestionnaire d'Accès aux Ressources accompagne le développement des usages des ressources numériques à l'École. Il garantit la protection des données à caractère personnel des élèves, des enseignants et des autres personnels.



Témoignage d'un porteur – Edifice



**Stéphane
WUCHER**

**Edifice,
Directeur Associé**

Edifice est un éditeur de service numérique qui distribue notamment deux solutions d'ENT ONE et NEO. Avec le projet « Bouton à l'aide », depuis son compte ONE & NEO, un élève accède à une plateforme où il peut consulter des ressources, adaptées en fonction de son âge, lui permettant de comprendre les différentes formes de violences et les solutions qui existent pour y mettre un terme. Les enfants confrontés à une situation de violence pourront notamment saisir l'intérêt de donner l'alerte. Cette plateforme comprend également un espace «j'ai besoin d'aide». Après avoir répondu à quelques questions, l'enfant est guidé vers les solutions d'aide pertinentes en fonction de la nature des violences rencontrées. Au minimum, un raccourci est proposé vers le numéro 119 accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ?

« Les ENT ont été créés par l'Éducation nationale, et soutenus financièrement par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'idée était de mettre en place une plateforme qui permet de se connecter et d'accéder à un ensemble d'outils et ressources. C'est un système qui paraît parfois un peu archaïque mais en fait, ça n'existe quasiment nulle part ailleurs et quand ça a été imaginé, il y a plus de 15 ans, c'était vraiment novateur ce fonctionnement de portail (même dans le monde de l'entreprise).

Les ENT sont très codifiés. Il y a un schéma directeur qui encadre le fonctionnement et qui traite tout le volet des données personnelles, du respect du RGPD. Ce sont des points d'attention qu'il faut prendre en compte dès le début de n'importe quel projet

car ça peut être complètement bloquant.

Après, c'est une plateforme disponible pour l'ensemble de la communauté éducative : les enseignants, les élèves et aussi les parents qui ont des comptes sur l'ENT. On y trouve des applications de communication, de messagerie, d'actualité, des outils pour créer des contenus, faire de la pédagogie différenciée et pour que les élèves puissent eux aussi créer des contenus. Après ça se décline différemment en fonction des solutions.»

LE GAR (GESTIONNAIRE D'ACCÈS AUX RESSOURCES)

« Principalement pour des raisons de conformité au RGPD, l'accès aux structures de l'Éducation nationale passe essentiellement par le GAR. Le principe du GAR est de créer une passerelle entre, d'une part, les éditeurs qui publient les ressources, les rendant disponibles pour tel ou tel établissement ou profil spécifique, et d'autre part, l'Environnement Numérique de Travail (ENT), qui gère la liste des profils et des utilisateurs.

L'enseignant se connecte au *Mediacenter* via l'ENT et est censé y trouver toutes les ressources auxquelles il a accès, qu'elles soient payantes ou gratuites. Chaque enseignant devrait pouvoir accéder aux ressources qui lui sont attribuées.

Pour les éditeurs, cela permet de mettre à disposition leurs ressources sans avoir à développer des connecteurs spécifiques pour chaque solution d'ENT. Avec le GAR, les interfaces sont standardisées : si les ressources sont conformes, elles peuvent être disponibles sur n'importe quel ENT. Malgré une certaine complexité, notamment dans le premier degré où la gestion est plus fragmentée (chaque école étant gérée par la commune et pouvant avoir un ENT différent de celui de la commune voisine), le processus est relativement simplifié. »

Témoignage d'un porteur – Edifice

USAGES DES ENT

« Nous comptons environ 10 millions d'utilisateurs, dont 3,6 millions d'élèves, près de 400 000 enseignants (tous niveaux confondus), et le reste correspond aux parents. Ce nombre représente une grande communauté d'utilisateurs actifs. Rien que le mois dernier, nous avons enregistré 100 millions de connexions, une augmentation significative des usages étant observée depuis le début du confinement, et qui est demeurée élevée depuis. En fait, nous constatons même des statistiques d'utilisation supérieures à celles enregistrées pendant la période de confinement. De nombreux enseignants, initialement réticents, ont depuis adopté l'utilisation des ENT et en ont compris les avantages. Même pendant les vacances, le taux de connexion reste élevé, témoignant de l'importance continue de ces plateformes pour notre communauté éducative. »



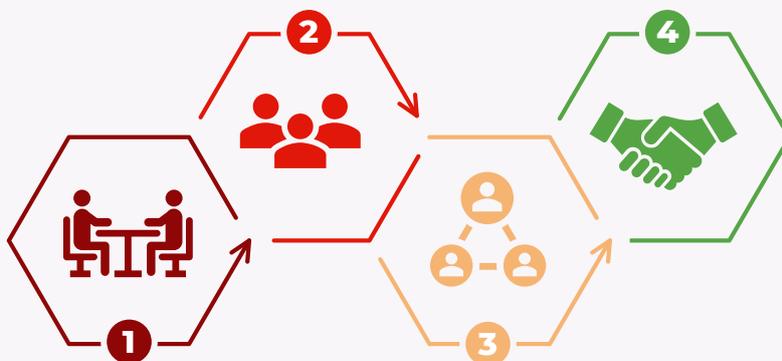
Photo Credit: Formation Plume Hub

Pas à pas – Le chemin de la réussite

1. Identifier les bons interlocuteurs

Identifier les bons interlocuteurs en fonction de l'échelle de déploiement du projet

Faire preuve de patience, écouter, rassurer sur ses intentions



Bien connaître ses interlocuteurs et développer une « posture institutionnelle »

Miser sur la qualité des liens tissés avec les interlocuteurs

1 Bien connaître ses interlocuteurs et développer une « posture institutionnelle ».

Comme pour toute administration, il est essentiel de **comprendre les enjeux** de leur institution ainsi que ses temporalités et sa culture. Cela implique de **s'informer** sur le mode de fonctionnement spécifique de leur organisation et d'**être conscient** des particularités qui la caractérisent. Par exemple, au lieu d'envoyer des courriels génériques, il est préférable de **personnaliser** l'approche lors du premier contact. Il est également important de ne pas imposer nos propres attentes et méthodes de travail, mais plutôt d'adopter **une attitude ouverte et flexible**. En cas de divergence de fonctionnement, il est recommandé de ne pas adopter une attitude de refus, mais plutôt d'essayer de comprendre les raisons derrière ces différences et de **chercher des solutions adaptées**.

2 Identifier les bons interlocuteurs en fonction de l'échelle de déploiement du projet.

Pour mener à bien un projet, il est crucial d'**identifier les personnes-clés** aux différents niveaux de responsabilité. Il n'est pas toujours nécessaire de remonter ou de descendre toute la chaîne de commandement à chaque fois, mais il est essentiel de **reconnaître la segmentation territoriale ainsi que sectorielle**. Cette dernière peut englober des responsables au niveau national, des décideurs au niveau académique, ainsi que des parties prenantes locales telles que les directeurs d'écoles ou les représentants des collectivités territoriales. Dans ce contexte, il est important de **comprendre la répartition des responsabilités** entre l'État (ministère de l'Éducation nationale) et les collectivités territoriales (voir fiche dédiée). Les DANE (Délégués Académiques au Numérique Éducatif) sont souvent **des points d'entrée pertinents** pour les acteurs du numérique.

3 Miser sur la qualité des liens tissés avec les interlocuteurs.

Cela implique de **cultiver la confiance**, la **transparence** et la collaboration tout au long du processus. C'est un effort qui demande du temps, de la **relation** et de l'**engagement**. L'éducation est un processus qui s'inscrit dans la durée. Par exemple, cela peut se traduire par des réunions régulières, des **communications ouvertes** et des efforts pour **comprendre** les besoins et les préoccupations de chacun. Il sera ainsi clé, si vous menez un projet avec l'éducation nationale, d'**organiser** des points de rendez-vous réguliers pour **communiquer sur les avancées** et difficultés que vous rencontrez.

4 Faire preuve de patience, écouter, rassurer sur ses intentions.

Les projets éducatifs peuvent souvent être complexes et nécessiter du temps pour **être pleinement compris** et acceptés par toutes les parties prenantes. Il est **important de rassurer** les parties prenantes sur vos intentions, notamment si vous êtes un acteur privé cherchant à réaliser un profit ou à promouvoir vos propres intérêts. Il est **crucial de comprendre** une fois de plus la culture ainsi que les besoins, les contraintes et les intérêts de chaque acteur. A ce titre, il sera clé de **démontrer la valeur pédagogique** de votre projet. Sur le plan administratif et de la gestion, il est notamment **important d'avoir à l'esprit** que la contractualisation avec les acteurs institutionnels sera soumise aux règles de la commande public. De même, les délais de paiement peuvent être prolongés, ce qui nécessite une gestion de trésorerie **adéquate** pour compenser ces délais.

Pas à pas – Le chemin de la réussite

2. Cadrer votre projet

Penser avant tout au besoin des élèves et intégrer cette notion au cœur de son projet et de son discours



Développer des approches systémiques mixant ressources, formations, événements pour les parents et interventions extérieures

Identifier les besoins, les attentes et les complémentarités de ses interlocuteurs

1 Identifier les besoins, les attentes et les complémentarités de ses interlocuteurs.

Avant de commencer un projet, il est **essentiel** de mener une **analyse approfondie** pour **comprendre les besoins**, les attentes et les préoccupations de toutes les parties prenantes impliquées. Cela peut **inclure** les élèves, les enseignants, les parents, les administrateurs scolaires ainsi que les partenaires externes tels que les entreprises. C'est ainsi une question de « jeu d'acteur », consistant à **comprendre les attentes** et les domaines d'intervention de chaque partie prenante, les invitant à **contribuer** à leur **juste place**. Il s'agit de répondre à leurs besoins spécifiques plutôt que de leur demander de répondre aux vôtres.

2 Penser avant tout au besoin des élèves et intégrer cette notion au cœur de son projet et de son discours.

Le positionnement du discours revêt une **importance** particulière, surtout en mettant en avant **les bénéficiaires finaux**. Il est essentiel de **mettre en lumière** les impacts que le projet aura sur eux.

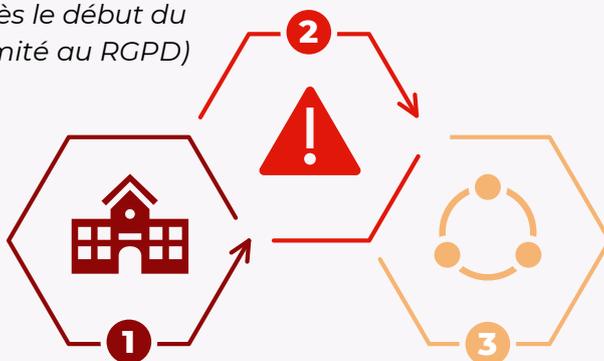
3 Développer des approches systémiques mixant ressources, formations, événements pour les parents et interventions extérieures.

Les projets éducatifs les plus efficaces sont souvent ceux qui adoptent **une approche globale** dite « **holistique** ». Par exemple, vous pourriez envisager de **fournir des ressources** pédagogiques en ligne, des sessions de formation pour les enseignants, des ateliers ou des événements pour les parents ainsi que des partenariats avec des organisations externes pour **enrichir l'expérience** éducative des élèves. Cela permet également de **diversifier** les modalités d'intervention à l'aide de supports tangibles ou, au contraire, de dématérialiser le contenu pour faciliter la prise en main. Il ne suffit pas de produire et de diffuser numériquement un contenu pour que les acteurs s'en saisissent. Il est nécessaire d'**accompagner cette appropriation** sur le terrain.

Pas à pas – Le chemin de la réussite

3. Veiller à la conformité du projet

Anticiper les problématiques de données personnelles dès le début du projet (vérifier la conformité au RGPD)



Conventionner avec les différents échelons : national, académique, des établissements

Être référencé au sein du GAR pour une diffusion via l'ensemble des ENT

1 Conventionner avec les différents échelons : national, académique, des établissements.

Le conventionnement avec ces acteurs **se concrétise** souvent à travers la commande publique. Cela signifie que les entités gouvernementales ou publiques passent des contrats avec des fournisseurs de services ou des prestataires externes pour **réaliser des projets spécifiques** ou fournir des biens et des services nécessaires à la mise en œuvre des politiques ou des programmes convenus. Cette approche permet souvent de **garantir la transparence, l'efficacité et la conformité** aux règlements en vigueur tout en favorisant le développement économique et social à différents niveaux de gouvernance. En cas de difficulté de passage à travers la commande publique, d'autres mécanismes peuvent être envisagés, tels que des agréments, des conventions de partenariat, voire simplement **la mise en conformité** (GAR, RGPD).

3 Être référencé au sein du GAR pour une diffusion via l'ensemble des ENT.

Comme mentionné précédemment, le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) est une plateforme centrale qui **facilite l'accès et la diffusion** des ressources éducatives numériques à travers les Environnements Numériques de Travail (ENT) en France. Pour assurer une large diffusion de votre projet auprès des écoles et des établissements, il est **pertinent d'être référencé** au sein du GAR. Cela permettra à votre projet d'être intégré dans les catalogues de ressources des ENT, **facilitant** ainsi son accès et son utilisation par les enseignants et les élèves à travers tout le territoire. En vous assurant d'être référencé au sein du GAR, vous **maximisez la visibilité et l'impact** de votre projet, contribuant ainsi à sa réussite et à son déploiement à grande échelle.

2 Anticiper les problématiques de données personnelles dès le début du projet (vérifier la conformité au RGPD).

Cela implique une **démarche proactive** visant à identifier, évaluer et gérer les risques potentiels liés à la collecte, au stockage et au traitement des données personnelles des élèves, des enseignants et de toute autre partie prenante impliquée. Tout d'abord, il est **nécessaire** de mener une **analyse approfondie** des données qui seront collectées et utilisées dans le cadre du projet. Cela inclut non seulement les informations directement fournies par les utilisateurs, telles que les noms, les adresses électroniques et les identifiants, mais également les données générées automatiquement par les interactions avec le système, telles que les données de navigation et les cookies.

Ensuite, il **convient d'évaluer les risques** associés à la collecte et au traitement de ces données, en tenant compte des menaces telles que le piratage informatique, la divulgation non autorisée, la perte de données et les atteintes à la vie privée. Cette évaluation des risques permet d'**identifier les mesures de sécurité** et de protection des données nécessaires pour atténuer ces risques et **garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité** des informations personnelles.

Parallèlement, il est **impératif d'intégrer la conformité** au RGPD dans la conception et le développement même du projet, en adoptant des pratiques de **protection** des données dès sa conception (Privacy by Design) et en veillant à ce que les processus et les systèmes mis en place soient **conformes aux exigences** légales en matière de protection des données. Il est également **important de reconnaître** qu'il peut parfois être plus simple de ne pas collecter de données personnelles...

Pas à pas – Le chemin de la réussite

4. Essaimer



1 Faire fonctionner le bouche-à-oreille, animer une communauté.

Pour **assurer la réussite et la pérennité** de votre projet éducatif, il faut mobiliser le pouvoir du bouche-à-oreille et **créer une communauté** engagée autour de votre initiative. Cela implique d'**encourager** les enseignants, les élèves, les parents et d'autres parties prenantes à **partager leurs expériences** positives avec votre projet, en vantant ses mérites auprès de leurs collègues, de leurs amis et de leur réseau professionnel. En effet, les **meilleurs** promoteurs d'un projet sont les enseignants eux-mêmes, ou plus largement les bénéficiaires. Ils peuvent être associés dès la conception du projet, car un projet auquel ils ont contribué est souvent **mieux accepté**. De plus, les témoignages doivent être **valorisés**, des rencontres et des temps d'échange **organisés**, et il est important de s'appuyer des retours d'expérience. Il faut donc capitaliser sur **une expérience réussie** pour convaincre les autres.

2 Faciliter l'entraide, le partage de matériel et la diffusion en s'adressant à plusieurs enseignants d'un même établissement.

Cela peut se traduire par la mise en place de groupes de travail, de **sessions de partage d'expériences** ou de plateformes en ligne dédiées où les enseignants peuvent **échanger des ressources** pédagogiques, des idées de projets et des conseils pratiques. En encourageant la collaboration entre les enseignants au sein de leur propre établissement, **vous renforcez** le sentiment d'**appartenance** à la communauté éducative et **vous favorisez** la diffusion et l'adoption de votre projet à l'échelle locale.

Pour aller plus loin



En savoir plus sur les interlocuteurs clés...

- **Pour prendre contact avec les DANE**
La DNE publie sur Éduscol la liste des DANE, Délégués Académiques au Numérique et des IEN Numérique (1^{er} degré).
- **Le Réseau Canopé**
Opérateur qui a pour mission la formation des enseignants dans l'appropriation des outils et environnement numériques.
- **La CNIL**
La Cnil propose un espace dédié aux professionnels de l'éducation et un guide pratique sur le RGPD.
- **Les TNE**
Retrouvez les 12 territoires qui visent à développer l'accès aux équipements, ressources, formations et la coéducation.



Retrouver les grands chiffres...

- **L'état de l'école**
La DEPP publie des notes sur divers sujet et un rapport annuel sur l'état de l'école avec des chiffres actualisés.
- **Les besoins en formation**
Edu2030 propose un état des lieux des besoins en formation des enseignants du 1^{er} degré pour l'Éducation au numérique.



Apprendre plus sur ces thématiques...

- **Sur les ENT et le GAR**
Retrouver ici le schéma directeur des ENT ainsi que tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le GAR.
- **Pour faire de la veille**
Les publications des groupes thématiques numériques (GTnum) sur la transformation numérique de l'éducation.
- **Sur la Trousse à Projet**
La plateforme de financement participative opérateur du volet parentalité sur les Territoire Numérique Éducatif.



Se former....

- **L'IH2EF**
Assure la formation initiale et continue des chefs d'établissement et des corps d'inspection.
- **ECOLHUMA**
- Anime deux communautés éducatives en ligne « Être Prof » et « ManagEduc » et publie régulièrement des observatoires thématiques.
- **La fondation la MAP**
Accompagne les enseignants pour pratiquer de manière active les sciences et la technologie en classe.

Porter un projet d'innovation sociale



Porter un projet d'innovation sociale

Contexte

Aujourd'hui, de plus en plus de projet vise à générer de l'innovation sociale. Le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) définit l'innovation sociale comme l'élaboration de «réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.» La majorité des lauréats de l'appel à projets « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » sont porteurs d'innovations sociales.

Pour rappel, un appel à projets est un vecteur de financement, qui sous-tend un processus de sélection et une demande d'évaluation. Il est utilisé par les pouvoirs publics, les organismes institutionnels ou des financeurs privés afin de répondre à une problématique particulière en apportant un soutien financier à sa résolution.

Dans cette fiche, sont abordés :

- La création d'une offre de services pour les projets d'innovation sociale, suivie de l'examen des différentes typologies de modèles économiques ;
- L'innovation sociale offre l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une diversité de modèles économiques. Dans cette fiche, des conseils pratiques sont fournis pour comprendre comment mieux structurer et diversifier un modèle économique ;
- Des ressources pour aller plus loin dans la mise en œuvre de tels projets.

I- Comment construire une offre de service ?



La notion d'offre de service peut s'aborder sous deux angles. D'une part, il renvoie à une prestation de service proposée à un tiers contre une rémunération. Parmi les différents services proposés, on retrouve : les services matériels rendus aux particuliers ; les services matériels relatifs à des outils et accessoires ; les services immatériels d'ordre intellectuel.

Lexique

- **Projet** : ensemble finalisé d'activités entreprises pour répondre à un besoin et défini par un contrat dans la limite des délais et du budget fixés.
- **Offre** : quantité de biens et de services que les agents sont disposés à vendre ou à acheter.
- **Communs** : ressources partagées, gérées et maintenues collectivement par une communauté.
- **Parties prenantes** : acteurs (internes et externes) concernés et investis par les activités entreprises.
- **Prescripteur** : tiers qui est à l'origine du processus d'achat, auquel vous vendez un service/une offre.
- **Actif** : élément identifiable du patrimoine d'une entité ayant une valeur économique.

- **Les aides d'Etat et le règlement des minimis** : une aide d'État correspond à un financement octroyé par l'État destinée à une entreprise. Les aides dites « de minimis » sont les aides d'État de faible montant accordées aux entreprises¹. Le seuil à respecter sur 3 exercices fiscaux glissants (sur une période de 3 ans) est porté à 300 000 € en raison de l'inflation observée ces dernières années et de l'évolution attendue jusqu'en 2030.
- **Intérêt général** : qui sert le bien et l'intérêt public.
- **Investissement** : dépense qui permet d'accroître un capital économique dans le but d'avoir des gains sur le long terme. Par exemple, dans le cadre des entreprises, il existe trois types d'investissements : matériel (l'intégralité des biens que possède l'entreprise comme les bâtiments, les machines, etc..) ; immatériel (les sommes dépensées pour améliorer la production comme les brevets, les licences...) ; et financier (des placements sur des actifs et des actions de sociétés, par exemple les actions, les obligations...).
- **Licence** : cadre juridique qui définit l'usage d'un contenu/d'une ressource.
- **Essaimage** : accompagnement à la diffusion d'une activité par l'institution qui en est à l'origine.

¹Elles sont désormais encadrées par le règlement 2023/2831 du 13 décembre 2023.

II- Quels sont les modèles économiques existants pour les projets d'innovation sociale ?

Quatre typologies de modèles économiques existants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) recourent souvent à différentes typologies de modèles pour élaborer leurs stratégies financières. Ce document aborde la méthodologie de sélection du modèle économique en analysant comment une structure crée, fournit et capte de la valeur. Pour le dire autrement, comment elle se finance. L'approche revenus/coûts est dans ce cas particulièrement pertinente. Selon cette stratégie, les acteurs peuvent opter pour l'usage exclusif d'un modèle ou combiner plusieurs modèles. Il convient également de souligner que la diversité des sources de financement et des modèles économiques contribue généralement à la solidité financière d'une structure.

L'hybridation des modèles économiques se réfère donc à la combinaison ou à l'intégration de différents types de modèles économiques au sein d'une même organisation ou d'un même projet. Plutôt que de se limiter à un seul modèle, une approche hybride vise à tirer parti des avantages de plusieurs modèles pour maximiser la rentabilité, la durabilité et l'impact social ou environnemental.

Par exemple, une entreprise sociale peut combiner des éléments d'un modèle à but lucratif avec des caractéristiques d'un modèle à but non lucratif pour créer une structure qui génère des revenus tout en répondant à des besoins sociaux ou environnementaux spécifiques.



II- Quels sont les modèles économiques existants pour les projets d'innovation sociale ?

1 Subvention d'innovation

Les actions du projet sont financées en majeure partie par un **acteur public ou privé**. La logique du projet est unique, spécifique et a **vocation à amorcer un développement et/ou un passage à l'échelle**.

- **Pour quel type d'actions ?** Projets innovants, expérimentaux, d'intérêt général, dont l'organisme est à l'origine, avec un modèle économique encore à définir.
- **Modalités ?** Subvention², mécénat.³
- **Avantages ?** Permet d'établir une relation partenariale avec la structure financeuse, soumet l'action davantage à des objectifs de moyens que de résultats, relative liberté de mise en œuvre des actions.
- **Inconvénients ?** Ces fonds sont multiples et non pérennes, seuls certaines dépenses sont éligibles à l'usage de la dotation, les délais de paiement peuvent être longs, engagent des contraintes comptables et juridiques (comme la soumission au régime Européen des aides d'État). Le financement en subvention peut s'avérer coûteux en ressources car il nécessite souvent la création de dossiers dans le cadre d'appels à candidatures. Le temps passé à remplir ces dossiers n'est pas du temps au service de ses utilisateurs / clients. Enfin, l'obtention de certaines subventions nécessite des ajustements plus ou moins importants dans la proposition de valeur, l'offre ou le produit proposés par l'association. Plus ses ajustements sont importants et chronophages, plus l'opportunité de développement et la visibilité / crédit offertes par la subvention doivent être fortes.

Il est important de clarifier la distinction entre les types de subvention. La subvention d'exploitation, par exemple, est également appelée subvention de fonctionnement. Comme son nom l'indique, elle soutient l'exercice et permet aux organisations de présenter des comptes de résultat positifs. Elle permet de compléter les recettes de l'année.

2 Prestation de services pour un tiers

Les actions font l'objet d'une **prestation, achetée par un acteur public ou privé**. L'intervention repose sur l'expertise de la structure qui assure la prestation et se traduit par un prix de journée ou en fonction du nombre de bénéficiaires.

- **Pour quel type d'actions ?** Journées d'intervention, d'expertise, d'ingénierie, d'accompagnement, de formation.
- **Modalités ?** Marchés publics, délégations de services publics donnant lieu à un contrat de prestation de services, marché de gré à gré.
- **Avantages ?** Relation contractuelle rapide et avec un cadre clair, liberté dans la fixation des prix et la gestion des ressources (salaires, sous-traitance...) - en cas de changement conjoncturel (crise économique) ou stratégique, il est très facile d'arrêter la collaboration.
- **Inconvénients ?** Objectif de résultat laissant peu de place à l'expérimentation, repose sur une logique de marché concurrentiel.

²Aide financière versée par l'État ou une personne publique à une personne privée, physique ou morale, dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre.

³Le mécénat se définit comme "le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général."

II- Quels sont les modèles économiques existants pour les projets d'innovation sociale ?

3 Vente de produits/solutions

La prestation n'est pas centrée sur un service mais sur un **produit, acquis par un client public ou privé**. Ce modèle répond à une logique de volume permettant l'amortissement d'un investissement initial.

- **Pour quel type d'actions ?** Produits multimédias, kits méthodologiques, expositions, matériel ou kits pédagogiques, logiciels...
- **Modalités ?** Vente de matériel ou solution, cession de droits d'auteur (totale ou partielle), location ou droits abonnements (avec possible logique de freemium⁴).
- **Avantages ?** Constitution d'un actif (comptable et/ou collectif) qui permet une durabilité des sources de revenus.
- **Inconvénients ?** Suppose un investissement financier initial, repose sur une logique de volume et nécessite une démarche commerciale à faire vivre.

4 Essaimage – Création de Franchise

Le projet consiste à essayer un dispositif, à le dupliquer et/ou à mutualiser des moyens afin de le mettre en œuvre. Ce modèle implique l'analyse de la chaîne de valeur pour savoir où se positionner (quel spectre d'activité ? pour quel projet ? quelle valeur ajoutée vous pouvez apporter ?). La création de franchise permet le passage à l'échelle via la vente d'un produit / d'une solution dont les coûts variables sont maîtrisés. En d'autres termes, la taille du marché et la maîtrise des canaux de distribution permettent de rendre quasi marginal le coût de production. L'abonnement est l'un des modèles économiques les plus valables pour l'essaimage.

- **Pour quel type d'actions ?** Franchise commerciale ou sociale autour d'un commun, accompagnement de partenaires.
- **Modalités ?** Marchés de gré à gré, location ou droit d'usage, abonnements (avec possible logique de freemium).
- **Avantages ?** Modèle permettant le développement partenarial, garantit un changement d'échelle, constitution d'un actif.
- **Inconvénients ?** Nécessite un investissement initial et de volumes importants. Par ailleurs, il peut exister des modèles « mixtes » avec des « services outillés » permettant de vendre plus facilement des missions de conseil en utilisant l'outil développé par la structure. Cette approche est souvent une technique marketing pour démontrer de l'expertise avec son outil, affiner la proposition de valeur en étant au contact de l'utilisateur final et ou du client.

Témoignage d'un porteur – Signes de sens



**Simon
HOURIEZ**

**Fondateur, association
Signes de sens**

Signes de sens a célébré ses 20 ans au service de la transition inclusive de la société. Au fil du temps et des expériences, l'association a fait évoluer sa vision stratégique et a adapté ses actions à ses aspirations dans un contexte économique et sociétal en mutation. C'est l'histoire d'une innovation sociale en cours de réalisation.

Aujourd'hui l'association accompagne les acteurs et les territoires dans leur transition inclusive en les formant, en les équipant et en les faisant travailler autrement tous ensemble dans une logique de design inclusif de politiques publiques. Nous sommes comme un laboratoire d'innovation publique inclusive qui déploie des outils qu'il a inventé et un facilitateur de transition inclusive qui accompagne les acteurs pour qu'ils collaborent et progressent ensemble au service de l'inclusion.

BEN LE KOALA

« Le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif, intitulé « Ben le Koala », s'appuie sur un dispositif pédagogique inclusif que nous développons depuis 10 ans pour les enfants avec ou sans handicap de 2 à 6 ans. Nous déployons des ressources pédagogiques inclusives diffusées gratuitement sur une application mobile autour du personnage de Ben le koala.

Le projet soutenu ici vise à déployer les usages de Ben en maternelle dans une logique inclusive. Pour cela, nous avons développé des outils pédagogiques accessibles à tous et des guides d'usage de Ben en maternelle pour les professionnels et à la maison pour les parents. Nous déployons notre solution dans ce cas d'usage et l'adaptions aux besoins des parties prenantes pour les soutenir et les aider à collaborer autour de l'enfant. »

LE DÉBUT DU PROJET

« L'association démarre en 2003 avec l'ambition de rendre la culture et les apprentissages accessibles aux personnes sourdes puis s'ouvre progressivement aux différents handicaps : cognitif, sensoriel ou psychique avant de s'apercevoir que les produits ou services développés pour ces usagers bénéficient finalement à tous. C'est la magie de la conception universelle : en considérant la fragilité comme source d'innovation, nous concevons avec les personnes en situation de handicap et leurs aidants des solutions adaptées et utiles à tous. Ainsi, toute la société en bénéficie et améliore son expérience. »

ÉVOLUTION ET DÉFINITION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

« Au fil des années, l'association se professionnalise et se structure. Accompagnée par différents acteurs publics et différentes fondations, elle affine son positionnement stratégique et son cadre d'action : vision, méthodologie, dimensionnement de l'équipe notamment sur les fonctions direction et support. »

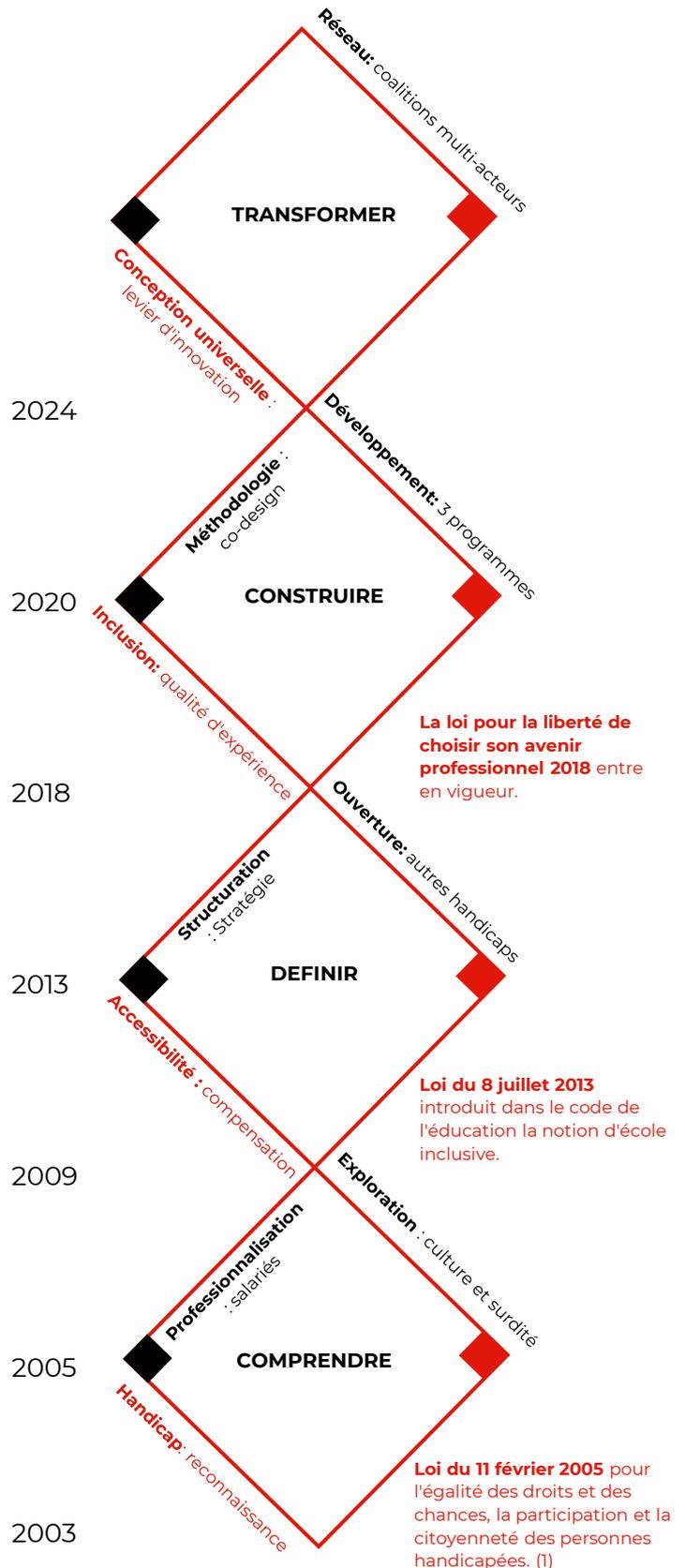
Témoignage d'un porteur – Signes de sens

« Nous éprouvons notre modèle économique et développons nos offres. **L'association jongle également avec diverses sources de financement**, avec ses difficultés. Proposant des prestations, nous sommes soumis à la TVA et ne pouvons plus avoir accès au mécénat, alors que nos subventions ont été réduites. Forte de ses 24 salariés, Signes de sens a atteint sa maturité et développé un riche écosystème. A présent, elle souhaite **stabiliser le modèle économique et mettre en place des partenariats de plus long terme avec des acteurs référents dans leur domaine pour du changement systémique**. Il ne s'agit plus de faire la course aux projets car nous avons fait nos preuves, il faut passer à l'échelle pour vraiment changer le quotidien des gens. »

OBSTACLES ET STRATÉGIES D'ADAPTATION

« Malgré les progrès réalisés, certains obstacles persistent. Il est nécessaire d'apprendre à faire preuve de patience. Bien que de nombreux acteurs manifestent un intérêt et un engagement de principe, ils attendent souvent des engagements réciproques d'autres acteurs impliqués dans le projet, ce qui peut entraîner des retards financiers. De plus, malgré une politique d'inclusion affirmée, les sources de financement sont souvent restrictives - elles ne financent parfois que les projets liés au handicap, voire spécifiquement à l'autisme. Cette segmentation institutionnelle a des conséquences néfastes sur les projets réellement inclusifs, par rapport à ceux axés uniquement sur l'accessibilité. »

DEVELOPPEMENT D'UNE INNOVATION SOCIALE - SIGNES DE SENS



Témoignage d'un porteur – Signes de sens

« Finalement tout le monde veut de l'inclusion mais la plupart des modèles de financement sont construits de façon segmentée et donc il y a un décalage entre l'intention politique et les outils de financement ce qui est délicat à gérer. On doit éduquer les financeurs, les politiques et redéfinir ensemble ce qu'est l'inclusion pour que toute la chaîne ensuite puisse fonctionner. »

STRATÉGIES DE PÉRENNISATION

« Pour pérenniser le projet Ben le koala, notre modèle économique est complexe car nous voulons que l'application reste gratuite. L'enjeu est de trouver des financeurs pour nous aider à faire les investissements (100 000 euros pour développer l'application mobile, 6 000 € pour ajouter un thème) puis de développer une notoriété de marque et la valoriser dans des partenariats industriels pour faire un revenu qui viendra financer notre fonctionnement. Nous devons atteindre cet objectif sans que cela ne représente un coût supplémentaire pour les familles ayant un enfant en situation de handicap. Cette considération est intégrée dès la conception de notre modèle. Le format "print & play"¹ s'est avéré être la solution la plus simple et la moins coûteuse par exemple pour distribuer les ressources. »

PERSPECTIVES ET PARTENARIATS

« Des perspectives s'ouvrent dans des domaines liés à la santé en général, tels que le sport, l'alimentation, l'accès aux soins et le soutien des professionnels de santé pour mieux accueillir les enfants handicapés, ainsi que tous les enfants nécessitant une attention particulière.

Nous avons établi un partenariat avec Cultura pour tester la commercialisation d'une mallette musicale Ben le Koala dans 12 magasins de l'enseigne. Ce modèle économique est aligné sur nos valeurs inclusives, visant à promouvoir l'émancipation et l'autonomisation des enfants, des enseignants et des familles.

Nous cherchons également de nouveaux partenaires et mécènes pour continuer à enrichir le contenu de l'application. »

¹ Les jeux Print & Play (PnP) sont des jeux à télécharger et à imprimer chez soi. Pour profiter de ces jeux, il suffit d'imprimer la version PnP et d'y jouer. "Imprimer et Jouer", tout est dans le titre ! Cette pratique s'est répandue plus largement durant le Covid-19 et les confinements. En mettant à disposition des versions imprimables de leurs jeux à succès, les éditeurs ont ainsi pu contribuer à l'effort collectif en permettant aux familles de s'occuper à moindres frais.

Témoignage d'un porteur – Signes de sens

ADAPTATIONS STRUCTURELLES ET LÉGALES

« L'association a été initialement subventionnée, souvent sur un projet et plus rarement sur du fonctionnement, ce qui est toujours compliqué pour se développer. Nous avons ensuite élargi la vente de prestations, notamment des formations et des accompagnements par le design inclusif pour des structures médico-sociales, des entreprises ou des acteurs publics. Nous avons adopté un modèle de TVA partielle : certaines prestations étaient soumises à la TVA avec possibilité de récupération sur les achats liés, tandis que d'autres ne l'étaient pas. Cela exige une comptabilité analytique précise.

La part des prestations a pris de l'ampleur. Il n'existe pas de seuil légal clair, mais nous avons eu de nombreuses discussions avec l'experte comptable et le commissaire aux comptes pour déterminer la meilleure approche.

En 2022, l'association est devenue assujettie à la TVA et à l'impôt sur les sociétés, mais elle ne peut plus émettre de reçus fiscaux, ce qui signifie qu'elle ne peut plus bénéficier de mécénat.

C'est alors que nous avons créé un fonds de dotation, qui porte les programmes d'utilité sociale en s'appuyant sur l'association et d'autres partenaires. Ce fonds peut recevoir du mécénat, mais il ne peut pas recevoir de fonds publics ce qui est une contrainte parfois. Nous continuons de chercher le bon cadre juridique et structurel pour porter nos ambitions au service de l'intérêt général. » -
Marjolaine Martin, Directrice adjointe de Signes de sens.



Pas à pas – Le chemin de la réussite pour définir un modèle économique

I- Qualifier son offre - Quels sont les projets préexistants ou découlant de mon offre ?



Définir son offre :

A quel(s) besoin(s) répond(ent) mon offre ? Quel est l'état de la concurrence ?

Comment mon offre se différencie-t-elle ? Sur quels aspects (techniques, commerciaux, écologiques, juridiques) ?



Articuler son projet et son offre :

Est-ce que j'ai bien anticipé tous les besoins et étapes du projet qui me permettront de construire mon offre. Par exemple, si pour mener à bien ce projet je dois produire des supports pédagogiques, **est ce que ma structure est à même d'intégrer ce besoin de production à mon offre ?**

Un projet est différent d'une offre :

- Une offre se construit dans la durée, elle est l'ADN de mes actions / de ma structure;
- Un projet a un début et une fin, il est le moyen de structurer mon offre.

Les bonnes pratiques des lauréats du dispositif Numérique Inclusif, Numérique Educatif :

L'obtention de label/de certification

Obtenir un label/une certification permet de vous démarquer, de faire reconnaître la valeur de votre offre.

Par exemple la certification Qualiopi donne une **reconnaissance à la qualité de votre offre et permet son référencement** au niveau des régions, premier acheteur et financeur de formations professionnelles.

Garantir l'accessibilité de son offre

Proposer des **offres à prix accessibles** facilite la vente de vos offres et participe à la construction d'une image positive de votre structure. Offrir de la transparence sur le prix de production et les gains de vos offres favorise la confiance des acheteurs.

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour définir un modèle économique

II- Identifier les actifs - Quels sont les actifs utilisés ou générés par mon projet ?

Lorsque mon projet génère de la valeur, il est nécessaire de penser à sa redistribution : est-ce qu'il faut la redistribuer entre les parties prenantes du projet ? **Faut-il l'investir dans de nouvelles offres ou de nouveaux projets pour renforcer mon offre actuelle** ? Si au démarrage, votre offre a nécessité un investissement, il est important d'anticiper le recouvrement de cet investissement lorsque celle-ci produira de la valeur.

Les actifs ne sont pas forcément financiers. Ils peuvent aussi prendre la forme de ressources ou de biens communs, qu'il est possible de redistribuer.

Les bonnes pratiques des lauréats du dispositif Numérique Inclusif, Numérique Educatif :

IDENTIFIER LES DISPOSITIFS STRUCTURANTS

De même, il convient d'effectuer un **travail prospectif sur les dispositifs qui peuvent générer des actifs et ou des ressources complémentaires pour votre offre.** Par exemple, « les chantiers d'insertion » permettent de financer les salaires de personnes éligibles à l'insertion par l'activité économique (IAE) en échange d'un accompagnement socio-professionnel et d'une formation débouchant sur au moins 30% de sortie dynamique (une sortie est considérée comme dynamique ou "sortie vers l'emploi" quand le salarié sortant bénéficie d'opportunités professionnelles de nature à pérenniser ou encourager son retour vers un emploi⁵). Même si ce dispositif est plus souvent utilisé dans les secteurs du BTP ou de la restauration, le numérique est également un secteur tout à fait éligible.

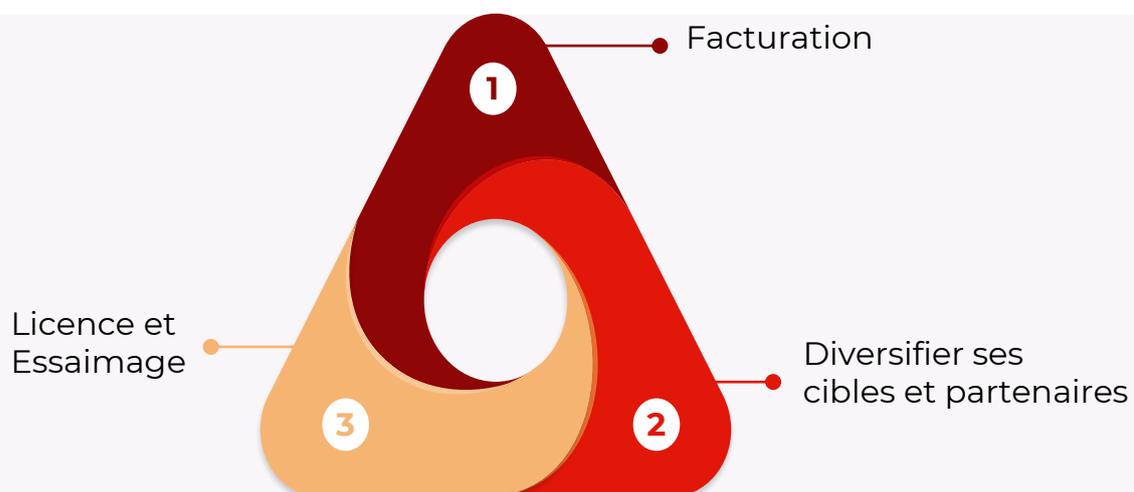
⁵ La communauté de l'inclusion, 2024

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour définir un modèle économique

III- Comprendre mon écosystème : Quelles sont les parties prenantes et leurs rôles ? Qui sont les financeurs ? Les «clients» ou potentiel acheteurs de mon offre ? Les bénéficiaires finaux ?

Pour chaque partie prenante, il va y avoir des redevabilités différentes :

- Financeurs : impacts sociaux-économiques de mon offre, usages du financement ;
- Acheteurs/prescripteurs : qualité de l'offre et des services associés ;
- Bénéficiaires : sont au centre de mon projet, même s'ils ne sont pas forcément les financeurs.



Les bonnes pratiques des lauréats du dispositif Numérique Inclusif, Numérique Educatif :

1 Facturation

1 **Faire figurer l'investissement en subvention**, et ce qu'elle permet en réduction des coûts pour les clients, dans les factures émises. **Cela permet de voir le prix réel de la prestation, valoriser l'investissement des financeurs et anticiper l'augmentation potentiel des coûts de l'action pour les clients à la fin de la subvention.** Par exemple, orKs Grand Poitiers utilise la facturation dans le cadre de leurs projets en faisant apparaître le prix réel et la subvention sous forme de réduction. A titre d'exemple, si l'atelier coûte 100€, la Banque des Territoires prend en charge 50%, soit 50€, ce qui laisse un reste à charge de 50€.

2 Diversifier ses cibles et partenaires

2 Avant de lancer et développer son offre, il convient d'effectuer **un travail prospectif abouti des partenaires et clients potentiels de votre offre.** Cela vous permet de **ne pas passer à côté de structures qui ne sont peut-être pas des cibles évidentes, mais qui peuvent être malgré tout intéressantes.** Par exemple, les bailleurs sociaux peuvent être des partenaires financiers intéressants pour les associations ou structures dont les bénéficiaires sont issus des QPV. Par exemple, les associations Webcup et ZupdeCO font appel à des bailleurs sociaux pour l'aboutissement de leur projet notamment la mise à disposition de locaux gratuits («des locaux en pied d'immeuble»).

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour définir un modèle économique

3 Licence et Essaimage

Vos bénéficiaires finaux ne sont pas forcément vos clients. Il est tout à fait **possible de vendre une solution, qui est ensuite diffusée et essaimée par un tiers**. Par exemple, les licences d'usages de la plateforme pédagogique « Mekiko » sont achetées par les municipalités, qui redistribuent ensuite les accès aux familles de leur territoire. Par ailleurs, en plus de la vente de licences, l'association garantit également aux municipalités un accompagnement pour le déploiement, une offre de formation de leurs équipes et une assistance en cas de problèmes techniques.



⁵ La communauté de l'inclusion, 2024

Pour aller plus loin



Se faire accompagner par la Banque des territoires...

[13M - le premier accélérateur pour l'inclusion numérique :](#)

- Avec 13M, la Banque des Territoires, le Groupe SOS et H7 se mobilisent pour accompagner le passage à l'échelle de vos solutions innovantes à destination des 13 millions de Français exclus du numérique.

[Passerelles – accélérez votre projet EdTech](#)

- Avec *passerelles*, makesense et la Banque des Territoires allient leurs expertises et réseaux pour accélérer le développement des solutions EdTech en faveur de l'inclusion des publics fragiles, l'égalité des chances et l'attractivité des territoires.

[Fonds i – accompagner les projets d'impact social](#)

- L'offre du Fonds i vise à proposer aux organisations et projets à fort impact social une ingénierie inédite d'accompagnement, un parcours permettant de qualifier le besoin avec une grande précision avant de mobiliser l'accompagnateur idoine sur la base d'un cahier des charges coconstruit.



Se faire accompagner par une fondation de l'innovation sociale...

[La France S'engage](#)

- Dans le prolongement du programme de soutien à l'innovation sociale initié par l'Etat en 2014, la Fondation promeut l'engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre. Chaque année, elle détecte et récompense les projets les plus innovants dans tous les champs du développement durable. Les projets labellisés sont accélérés par la Fondation qui offre un financement et un accompagnement pendant trois ans pour changer d'échelle et essaimer.



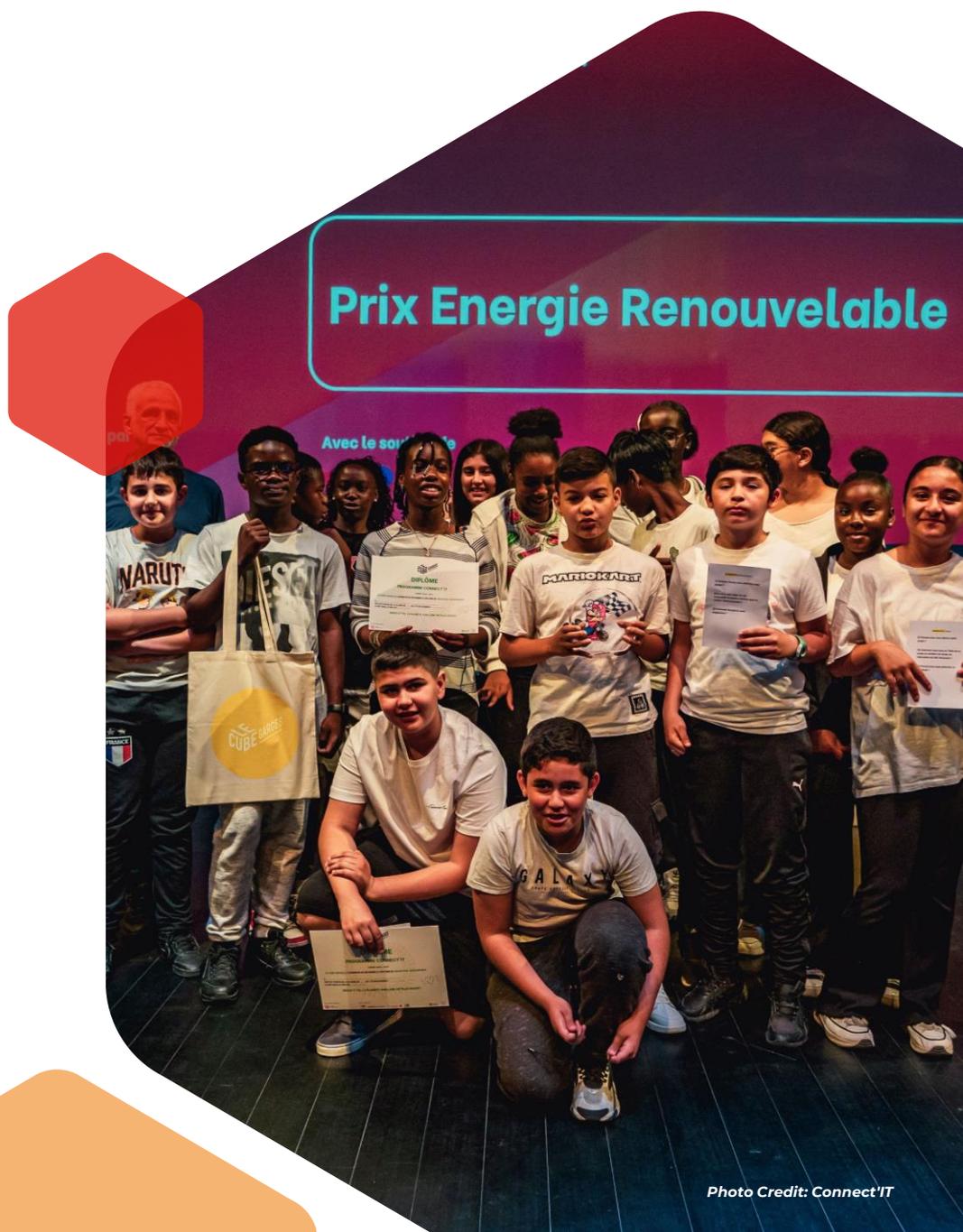
Se faire accompagner par un dispositif public de l'ESS...

[Le dispositif local d'accompagnement \(DLA\)](#)

- Opéré par l'Avise au niveau national depuis sa création, le DLA est le premier dispositif public d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il accompagne chaque année plus de 6 000 structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises commerciales de l'ESS agréées ESUS...) de tous secteurs dans le développement de leurs projets et de leurs emplois.

Travailler avec les collectivités territoriales

Prix Energie Renouvelable



Travailler avec les collectivités territoriales

Contexte

Les collectivités territoriales (ou locales) sont : « une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État ». Le territoire français est composé de trois échelons administratifs :

- **12 régions** auxquelles s'ajoutent la collectivité territoriale de Corse (CTC) et 5 régions d'outre-mer (ROM);
- **101 départements**, dont 96 sont situés en France métropolitaine (dont 2 en Corse) et 5 en outremer;
- **34 955 communes** et une centaine dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Les communes sont très diverses en nombre d'habitants et densité de population : 88% de communes rurales rassemblent 33% de la population et seule 10 villes françaises comptent plus de 200 000 habitants. Depuis la loi NOTRE, elles sont obligatoirement rattachées à un ensemble intercommunal (EPCI).

Les collectivités, dotées de la personnalité juridique, s'administrent librement et exercent des compétences qui leurs sont dévolues par la loi. Leur budget doit être voté à l'équilibre par leur assemblée délibérante qui est composée d'élus locaux. En outre, il est distingué :

- Les collectivités de « droit commun » que sont les communes, les départements et les régions;

- Les collectivités à statut particulier, comme la Corse, la Nouvelle-Calédonie ou Paris par exemple;
- Les collectivités d'outre-mer : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les île Wallis et Futuna et la Polynésie Française.

Dans cette fiche, sont abordés :

- les compétences des collectivités territoriales à chaque échelon ;
- des décryptages par des porteurs de projet pour comprendre comment travailler au niveau départemental et communal ;
- des conseils pratiques, étape par étape, pour réussir une collaboration avec les collectivités territoriales ainsi que des ressources complémentaires pour approfondir la mise en œuvre de ces projets.

I- Comment travailler avec les régions ?

Les compétences des régions

MISSION : Développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.

Les régions ont plusieurs compétences exclusives : les transports, la formation professionnelle (insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance), l'aménagement du territoire et l'environnement (gestion des déchets, des parcs naturels), le développement économique (animation des pôles de compétitivité, aides aux entreprises) et la gestion des programmes européens.



Photo Credit: Centre Social Grand Canet

LYCÉES : Bâti scolaire, équipement, gestion de la cantine.

La région a donc la charge, la gestion du fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spécialisée (établissement régional d'enseignement adapté, EREA, établissement régional du 1er degré, ERPD) et des lycées professionnels maritimes, dont elle a la propriété. À ce titre :

- elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement;
- elle a la charge de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative;
- elle assume l'ensemble des obligations revenant au propriétaire des locaux, possède tous pouvoirs de gestion et assure le renouvellement des biens mobiliers;
- elle gère les droits à loger : elle affecte les logements de fonction des collèges, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement, aux personnels d'État et de la collectivité territoriale.

Pour plus d'information, voir [l'infographie](#) réalisée par Vie-publique et dédiée à cet effet.

¹Source : Définition de Vie-publique.fr

II- Comment travailler avec le département ?

Les compétences des départements

MISSION : Promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

En charge de :

- **COLLÈGES** : Bâti scolaire, équipement, gestion de la cantine;
- **ACTIONS SOCIALES DE SOLIDARITÉ ET DE SANTÉ** : action sociale auprès de l'enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées et au travers de prestations légales d'aide sociale, RSA;
- **ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE** : Sauvegarde du patrimoine, bibliothèque, infrastructures sportives, musées départementaux;
- **ÉLABORATION DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX** : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP), schéma départemental des usages numériques (SDUN)...

Ces compétences sont clés pour la **promotion d'actions d'inclusion numérique**.

Le département a donc en charge la gestion des collèges, dont il a la propriété. À ce titre il en assure les mêmes compétences que la région pour les lycées (construction, acquisition et maintenance des infrastructures, gestion des biens, droits à loger, etc..).

Les départements ont plusieurs compétences exclusives : l'action sociale, la gestion des collèges, les infrastructures et la voirie (entretien des routes départementales), les transports scolaires, l'aménagement du territoire (gestion des espaces naturels sensibles, développement local), ainsi que la sécurité et la protection civile (services départementaux d'incendie et de secours). Ils jouent également un rôle dans le développement économique local et la gestion des aides sociales.



Photo Crédit: Orks Grand Poitiers

Témoignage d'un porteur



**Gabriel
SAGNARD**

Département de la Drôme

Direction de l'Éducation, Chef de projet collège numérique (chargé de l'équipement, de la maintenance informatique et du développement des usages sur les collèges de la Drôme).

Le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif d'ouverture d'un tiers lieu éducatif au sein de l'établissement de Valence vise à favoriser la mixité sociale dans le collège. Nous essayons de pallier le manque d'attractivité en travaillant à la mise en place d'un parcours numérique sur le territoire de Valence au sein de l'établissement. Ce projet a été dans un premier temps expérimenté sur un seul établissement, le collège Marcel Pagnol de Valence, avant de s'étendre aux autres collèges du département de la Drôme.

ANTICIPER LES ACTIONS

« Nous constituons un département relativement petit, comptant un peu plus de 500 000 habitants et déjà appuyé par une équipe de 2 800 agents. Je m'occupe de l'équipement, de la maintenance informatique et du développement des usages sur les 37 bientôt 38 collèges de la Drôme. Cette structure imposante ressemble à une grande entreprise pyramidale. Par conséquent, toute prise de décision ou ajustement budgétaire doit être

planifiée avec la plus grande anticipation possible afin de maximiser nos chances d'obtenir les financements nécessaires et de disposer de la souplesse requise pour mener à bien nos projets. »

S'ADRESSER AU BON ÉCHELON

« Le principal domaine d'intervention du département réside dans le secteur de la solidarité, englobant les Centres Médico-Sociaux (CMS), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et bien d'autres encore. Cependant, depuis l'avènement de la Loi Peillon en 2014 et la décentralisation des compétences de l'État, **le département s'est vu octroyer des responsabilités significatives dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire.** Cela inclut la mise en place du très haut débit tant pour les particuliers que pour les entreprises, ainsi que la promotion d'une politique de médiation numérique. Bien sûr, la mise en œuvre de ces compétences peut varier en fonction du territoire et de son propre historique. »

CONVAINCRE LES BONS INTERLOCUTEURS

« Il est essentiel de persuader mais, dans notre cas, les décisions se prennent d'abord au sein de la hiérarchie administrative, même si elles sont ensuite soumises au vote de l'assemblée départementale et des élus. En tant qu'agents, nous constituons un échelon crucial et proche du terrain. »

III- Comment travailler avec l'échelon communal ?

Les Compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Mission : Compétences générales à l'échelle communale que les communes ont choisies de leur déléguer.

- Il existe 5 catégories d'EPCI différents
Les syndicats de communes ;
 - Les communautés de communes ;
 - Les communautés urbaines ;
 - Les communautés d'agglomération ;
 - Les métropoles.
- L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper, sous une même entité publique, pour mutualiser leurs compétences et/ou développer un projet de dynamisation territoriale. Aussi, les compétences des EPCI ne peuvent dépasser le périmètre des compétences des communes.
- L'intercommunalité scolaire se décline dans les statuts des communautés et métropoles sous quatre composantes autonomes les unes par rapport aux autres :
 - la création, l'aménagement et la gestion des équipements préélémentaires, élémentaires d'intérêt communautaire ;
 - le fonctionnement des écoles ;
 - les activités périscolaires ;
 - les activités extrascolaires.
- L'intercommunalité en matière scolaire est marquée par une certaine souplesse d'organisation et les compétences scolaires sont toujours transférées par les communes à titre facultatif.



Photo Credit: Association Lire Dire Ecrire

III- Comment travailler avec l'échelon communal ?

Les Compétences des 35 000 Communes

MISSION : Compétences générales à l'échelle communale

En charge de :

- **ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRE** : Bâti scolaire, équipement, gestion de la cantine
 - La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations.
 - Dans les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation de la restauration relève de la commune. La participation financière des familles est fixée par la commune, sur la base du quotient familial.
 - La commune gère les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).
- **ANIMATION CULTURELLE**
- **LOGEMENT**
- **ACTIONS SOCIALES** : gestion des crèches, gestion des temps péri et extrascolaire (des centres de loisirs), CCAS, CLAS, Atsem...

- **ÉCONOMIE** : décide de l'aide aux associations et favorise le développement économique. **Les communes délèguent certaines de leurs compétences lorsqu'elles rejoignent des intercommunalités.**

- Ces compétences sont particulièrement **intéressantes pour la promotion d'actions éducatives.** Pour plus d'information, voir [l'infographie](#) réalisée par Vie-publique et dédiée à cet effet.



Témoignage d'un porteur – Commune de Saint-Joseph



**Annabelle
HOAREAU**

**Directrice de la Jeunesse et
de l'animation socio-culturelle
Ville de St-Joseph**

Saint Joseph, une commune de 40 000 habitants située sur l'Île de la Réunion, fait face à un défi majeur : il y a un fort taux de chômage sur son territoire et particulièrement chez les jeunes. Pour adresser cette problématique, le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif s'appuie sur le développement des initiatives éducatives numériques déjà mises en place par la municipalité, se concentrant sur deux axes principaux : l'orientation et l'insertion des jeunes, notamment ceux ayant décroché, et la promotion d'actions intergénérationnelles, dont la création d'un eBook.

« Notre ville s'est engagée dans un Plan d'Éducation Populaire et Solidaire (PEPS), comprenant plusieurs actions votées, dont l'une vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. »

Ce projet sera déployé dans divers lieux, notamment les établissements scolaires, les points d'accès aux services publics (France services), les Maisons pour Tous et les résidences pour personnes âgées. Il renforcera les partenariats déjà existants sur le territoire avec différentes structures et permettra d'étendre les activités à une échelle plus large, contribuant ainsi à l'amélioration de l'inclusion numérique et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des générations futures.

S'APPUYER SUR LE TERRITOIRE

« Lorsque vous établissez le contact avec des collectivités territoriales, il est essentiel de vous interroger sur plusieurs aspects : dans quelle mesure vos propositions adressent-elles efficacement les problématiques locales ? Comment est réalisée leur évaluation ? Quels sont les moyens que vous sollicitez, que ce soit en termes de ressources matérielles, logistiques, humaines ou financières ?

« On travaille de très près avec les acteurs du monde associatif »

Comme dans toutes les communes, nous entretenons une collaboration étroite avec les acteurs du monde associatif tels que les associations d'éducation populaire. »

CONVAINCRE LES BONS INTERLOCUTEURS

« Avec l'expérience, au-delà du cadre institutionnel, l'importance des relations interpersonnelles devient évidente, reposant sur l'établissement de contacts appropriés. Ainsi, il est essentiel d'identifier des référents au sein des services communaux.

Il est observé que le changement de référent au sein d'une institution nécessite souvent un travail de conviction supplémentaire.

Témoignage d'un porteur – Commune de Saint-Joseph

« Être dans la co-construction avec ces interlocuteurs »

EXPÉRIMENTER, ÉVALUER, PÉRENNISER

« Au niveau des villes, nous mettons plutôt en place des démarches d'expérimentation pour les actions nouvelles. La mise en place peut durer entre **6 mois et 2 ans**. Ensuite, une évaluation est prévue pour décider d'une reconduction éventuelle et d'une mobilisation de moyens financiers complémentaires.



Photo Credit: Connect'IT

Témoignage d'un porteur – COLORI



**Fabienne
BODU**

Responsable pédagogique

Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESUS) fondée en 2018, COLORI initie les enfants, dès 3 ans et sans écran, au numérique. Par le conte et par le jeu, les enfants des ateliers COLORI manipulent les grandes notions informatiques (algorithmes, système binaire, logique booléenne), questionnent sur le fonctionnement des ordinateurs et des robots, échangent sur la place des écrans et sur l'empreinte écologique de la révolution numérique. L'objectif est de leur donner les clés pour développer leur esprit critique et leur permettre de grandir en acteurs éclairés, mais également de contribuer à l'égalité des chances en s'adressant à tous les enfants.

« Le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif est le fruit d'un travail avec Rennes, ville éducatrice qui a depuis longtemps fait de l'éducation l'une de ses grandes priorités, dont l'accompagnement aux usages du numérique. Cet enjeu, fort de son « Projet Éducatif Local », se décline spécifiquement à travers l'ambition de favoriser une éducation du numérique sur les différents temps de l'enfant. COLORI souhaite soutenir leur action en proposant des activités qui permettent de manipuler concrètement les concepts clés de l'informatique aux enfants de 3 à 9 ans. Ces dernières s'appuient sur des recherches scientifiques menées en continu avec des organismes reconnus et des enseignants. »

IMPLANTATION ET IMPACT DES ATELIERS COLORI EN FRANCE

« Les activités sont vendues et fabriquées en France et en Europe, principalement à destination des communes pour leurs centres de loisirs. A ce jour, près de 20 000 enfants dans plus de 100 villes clientes et 300 écoles et centres de loisirs partenaires en France ont suivi des ateliers COLORI.

COLORI a formé entre novembre 2022 et mars 2024, 52 animateurs de la ville de Rennes, répartis dans 19 ALSH et livré 19 malles pédagogiques (maternelle et élémentaire) et 38 robots Cubettos. Parallèlement et pour permettre aux enseignants de découvrir la méthode, COLORI a organisé 7 journées du numérique dans 5 écoles et proposé 2 conférences-débats, entre septembre 2023 et mars 2024. »

LE PARTENARIAT AVEC RENNES

« Les animateurs de Rennes formés à COLORI ont été invités à coanimer avec des animateurs COLORI, les journées du numérique sur le temps scolaire, afin de créer des synergies entre le périscolaire et l'éducation nationale.

En complément, deux fresques des écrans ont été animées par COLORI à Edulab, pour un public de professionnels de l'éducation. La Fresque des écrans est un jeu d'intelligence collective sans écran qui vise à comprendre le fonctionnement du numérique pour en évaluer les dangers et les opportunités, et accompagner enfants et adultes dans leur usage au quotidien. »

Témoignage d'un porteur – COLORI



**Cécile
HOISNARD**

*Responsable Éducation loisirs
Groupe scolaire Marcel Pagnol à
Rennes*

UN SUCCÈS POUR LES ANIMATEURS ET LES ENFANTS

«La mise en place des ateliers COLORI a suscité l'enthousiasme des animateurs qui trouvent les ateliers particulièrement adaptés aux périodes de vacances et au temps CALM du soir.

De plus, nous trouvons le projet COLORI complémentaire avec la proposition pédagogique d'EduLab.

Certains animateurs se sont approprié les malles en les réorganisant à leur convenance. Le conte Hayo le robot est vraiment adapté et plaît beaucoup aux enfants, tout en permettant aux animateurs de créer un teasing pour les prochains ateliers. Les enfants de maternelle apprécient particulièrement les activités manuelles. De plus, **les activités COLORI constituent une bonne introduction pour les plus de 6 ans à des projets de codage.**

En point de vigilance, nous dirions que les activités ne nous semblent pas adaptées aux enfants de petite section qui ont un peu de mal à comprendre les consignes. De plus, certains animateurs ont du mal à trouver du temps pour préparer leurs ateliers mais ils s'accordent à dire que COLORI rencontre globalement un franc succès auprès des enfants ! »



*Photo Credit: Ligue de l'enseignement
Nouvelle Aquitaine*

Pas à pas – Le chemin de la réussite du travail avec des acteurs publics

Les collectivités, dont les compétences liées à l'éducation et l'inclusion numérique sont importantes, sont des acteurs publics. Toutefois, elles ne disposent pas toujours de moyens humains et financiers pour réaliser un projet. Un travail collaboratif réussi avec ces acteurs reposera souvent sur les six étapes ci-dessous :



1 Anticiper les actions :

Considérer la temporalité des collectivités et notamment les phases de vote du budget. Cette anticipation nécessite une **compréhension approfondie des cycles budgétaires et administratifs des collectivités, qui varient souvent en fonction de leur taille, de leur structure et de leur fonctionnement spécifique.** Pour ce faire, il est essentiel de connaître les dates clés du processus budgétaire, telles que les délais de présentation des projets, les périodes de discussion et de délibération au sein des instances décisionnelles, ainsi que les dates limites de soumission des propositions budgétaires. En **anticipant ces échéances**, les porteurs de projets peuvent mieux planifier leurs initiatives et les aligner sur les priorités et les

ressources disponibles des collectivités.

Cela permet également de saisir les opportunités de financement et de mobiliser les acteurs pertinents en amont du processus décisionnel, favorisant ainsi une mise en œuvre plus efficace et cohérente des actions envisagées.

2 S'adresser au bon échelon :

connaître les compétences et l'organisation des collectivités (et notamment le **lien entre les élus et agents**).

Pas à pas – Le chemin de la réussite du travail avec des acteurs publics

Domaine de compétence	École	Collège	Lycée
Enseignement : définition des programmes.	État	État	État
Diplômes : définition et délivrance.		État	État
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel.	Commune	Département	Région
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique.	Commune	État	État
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc..	État	État	État
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc..	État	État	État
Gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service : recrutement, formation, rémunération, etc..	Commune	Département	Région

Pour information, le département est devenu la collectivité publique détenant une compétence de droit commun en matière d'aide sociale légale (article L. 121-1 du Code de l'action sociale et des familles). La commune conserve toutefois des attributions dans ce domaine. Elle exerce ses compétences en matière d'aide sociale facultative, grâce au centre communal d'action sociale (CCAS).

3 S'appuyer sur sa connaissance du territoire : Il s'agit d'avoir une compréhension approfondie des enjeux spécifiques et des besoins réels de la population locale :

- **Publics visés** : Il est essentiel d'identifier les publics cibles pour les projets envisagés. Cela peut inclure des groupes spécifiques tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les populations immigrées, etc.. En comprenant les besoins et les défis auxquels ces groupes sont confrontés, il est possible de concevoir des initiatives adaptées et efficaces.
- **Particularités institutionnelles et régionales** : Chaque territoire peut présenter des particularités dans son fonctionnement institutionnel ou régional. Par exemple, dans le cas de la

région Grand Est ou d'autres régions disposant de régimes particuliers, il est crucial de comprendre les spécificités légales, administratives et politiques qui peuvent influencer la mise en œuvre des projets qui peuvent représenter des différences dans la répartition des compétences entre les différentes strates de gouvernance.

- **Diversité des territoires** : Les territoires peuvent varier considérablement en termes de taille, de densité de population, de caractéristiques économiques, sociales et géographiques, etc.. Il est donc important d'adapter les projets en fonction de ces différences. Par exemple, les besoins des zones rurales peuvent différer de ceux des zones urbaines, et les solutions doivent être adaptées en conséquence.

Pas à pas – Le chemin de la réussite du travail avec des acteurs publics

- 4 Convaincre les bons interlocuteurs :** il s'agit d'être capable en amont de valoriser de façon claire et précise les retombées de l'action ainsi que de travailler avec un modèle de financement et de collaboration dans la durée. Dans les témoignages et dans la pratique, il est observé que c'est principalement le cas pour les communes. En effet, au niveau départemental, les administrations sont plus centralisées. **L'enjeu est de trouver le bon service, sachant que chaque structure est organisée différemment.**

FOCUS : Comment distinguer le bon interlocuteur entre un élu et un fonctionnaire de l'administration ?

« Les collectivités territoriales présentent l'originalité d'avoir une double chaîne de commandement : politique et administrative... Théoriquement, la place et le rôle des uns et des autres sont très clairs. **Les élus déterminent les orientations politiques et l'administration les met en œuvre.** Dans la réalité, la répartition de ces rôles peut être plus subtile. »¹

Les élus sont ceux qui ont le pouvoir de décisions mais pas d'expertise tandis que les fonctionnaires ont l'expertise mais pas le pouvoir de décisions.

Les fonctionnaires territoriaux sont, quant à eux, les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...), des établissements publics et des offices publics d'HLM.

Pour en savoir plus sur la fonction publique : [consultez ce lien](#).

Qui contacter d'abord ?

- « Si l'élu garde incontestablement le pouvoir de décision et si la décision est en dernier ressort politique, il n'en demeure pas moins qu'elle aura été construite autour de circuits décisionnels où les fonctionnaires jouent un rôle principal. »
- N'hésitez donc pas à **contacter des fonctionnaires (responsables éducation à la commune, au département) pour présenter votre solution.** La phase du processus décisionnel de « formulation des solutions » consiste à définir des processus, méthodologies, ou stratégies qui, avec les moyens d'accompagnement nécessaires, permettront la résolution de problèmes identifiés. C'est le moment où vos services et outils peuvent être présentés pour répondre aux problèmes éducatifs à l'échelle locale.

¹CNEPT

Pas à pas – Le chemin de la réussite du travail avec des acteurs publics

5 Expérimenter, évaluer, pérenniser : travailler ensemble en amont les indicateurs de suivi et d'évaluation attendus et se donner des objectifs partagés.

- **Se donner des objectifs partagés** : Les objectifs du projet doivent être définis de manière collaborative et concertée entre toutes les parties prenantes. Ils doivent être ambitieux mais réalistes, et refléter les aspirations communes du groupe. Ces objectifs partagés serviront de référence tout au long du projet pour évaluer les progrès et orienter les décisions stratégiques.
- **Établir des indicateurs de suivi et d'évaluation** : Une fois les objectifs du projet définis, il est nécessaire d'identifier les indicateurs pertinents permettant de mesurer le progrès et l'impact des actions entreprises. Ces indicateurs peuvent inclure des données quantitatives telles que le nombre de participants, le taux de participation, le nombre de bénéficiaires, mais aussi des indicateurs qualitatifs tels que la satisfaction des participants, les retours d'expérience, les changements de comportement, etc.. Il est important que ces indicateurs soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et temporellement définis.
- **Expérimenter et ajuster** : Une fois le projet lancé, il est important de rester flexible et ouvert aux ajustements en cours de route. L'expérimentation permet d'explorer de nouvelles idées, de tester des approches innovantes et

d'identifier ce qui fonctionne le mieux dans le contexte donné. Les retours d'expérience et les résultats des évaluations régulières doivent être utilisés pour ajuster et améliorer continuellement les interventions;

- **Pérenniser les actions efficaces** : Lorsque des actions ou des pratiques se révèlent efficaces et bénéfiques, il est crucial de chercher des moyens de les pérenniser sur le long terme. Cela peut impliquer de mobiliser des ressources supplémentaires, de renforcer les partenariats existants, de sensibiliser les décideurs politiques à leur importance, ou encore de les intégrer dans les politiques publiques ou les programmes institutionnels. La pérennisation des actions efficaces garantit leur impact durable et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.



Photo Credit: Secours Populaire

Pour aller plus loin



Aides – territoires

- **Objectif** : faciliter la recherche d'[aides](#) des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.
- **Pour qui** : les collectivités, les associations, les entreprises privées, les entreprises publiques locales, les établissements publics.



Gestion des fonds européens : FEDER et FSE+

- Depuis 2014, les [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER) ne sont plus distribués uniquement par l'Etat mais aussi par les Conseils régionaux qui ont hérité d'une grande partie de leur gestion.
- Le [Fonds social européen plus](#) (FSE+) est également cogéré avec l'Etat. Les Régions ont directement accès à environ un tiers du fonds. Etat et Régions peuvent ainsi, par exemple, intervenir ensemble dans la lutte contre le décrochage scolaire ou la politique de la ville.



Un guide pour mettre en place l'autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjoints gestionnaires des collèges et lycées

- Introduite par la [loi 3DS](#), l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoints gestionnaires des collèges et lycées doit faire l'objet d'une convention entre les parties prenantes. Un guide indique la marche à suivre. [Découvrez le guide.](#)

Handicap: Inclusion Numérique et Inclusion Scolaire



Handicap : Inclusion numérique et inclusion scolaire

Contexte

En 2013¹, la loi pour la Refondation de l'École consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Elle comporte des dispositions concernant la formation des enseignants, la coopération entre l'éducation nationale, les établissements et services médico-sociaux ainsi que la formation aux outils numériques des élèves accueillis au sein des établissements et services médico-sociaux. **Dans cette fiche, sont abordés:**

- les définitions et différents types de handicap grâce à l'association Créative Handicap ;
- des décryptages par des porteurs de projet pour mettre en place un projet d'inclusion numérique et scolaire ;
- des conseils pratiques, étape par étape, ainsi que des ressources complémentaires pour approfondir la mise en œuvre de ces projets.

? Handicap, de quoi parle-t-on

Constitue un handicap, au sens de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées², **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions** physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

? Quels sont les différents types de handicap



Handicap moteur : difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre et manipuler des objets, effectuer certains gestes, tremblements... Il recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Il peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie ou de complications génétiques.

- Par exemple, utiliser un clavier d'ordinateur, une souris, un dispositif tactile ou une manette peut être compliqué voire impossible pour certaines d'entre-elles.

Handicap sensoriel

La **déficience visuelle** et la **déficience auditive** sont les deux formes de handicap sensoriel.



Handicap auditif : la déficience auditive consiste en une perte d'une partie ou de la totalité de la capacité auditive (difficultés, voire impossibilité d'entendre les informations véhiculées par voie sonore).

- Les personnes sourdes ou malentendantes utilisent soit la langue des signes pour communiquer soit la lecture sur les lèvres et l'oralisation, parfois les deux selon les contextes.

¹La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

²Art. 2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Handicap : Inclusion numérique et inclusion scolaire

Quels sont les différents types de handicap



Handicap visuel : perte partielle d'autonomie pour lire, écrire, communiquer, appréhender l'espace et les déplacements, réaliser les activités de la vie quotidienne, poursuivre une activité professionnelle.

- La déficience visuelle peut être compensé par le recours à d'autres sens : l'ouïe, l'odorat ou le toucher mais aussi la mémoire, des aides techniques. La malvoyance nécessite un bon éclairage et l'utilisation d'une signalétique visible, lisible et de pouvoir s'approcher des supports.
- Il existe désormais, entre autres, des télé-agrandisseurs, des ordinateurs à synthèse vocale ou équipés de plages braille, des scanners permettant d'avoir accès aux documents imprimés, des portables sonorisés.



Handicap mental ou cognitif : difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision dues à une déficience intellectuelle (handicap mental) ou à une difficulté à mobiliser ses capacités (handicap cognitif.)

- Les moyens de compensation numérique sont globalement les mêmes que pour les handicaps précédents. Des solutions existent comme les claviers ou souris adaptés ; l'utilisation de tablette tactile plus maniable et de Facile à lire et à comprendre (FALC).

Il est également nécessaire de proposer des contenus adaptés, faciles à lire en utilisant certaines polices d'écriture ; en grossissant les caractères, en espaçant, en découpant les syllabes.



Handicap psychique :

Le handicap psychique regroupe un ensemble de pathologies touchant le psychisme. Les psychoses, la dépression, les névroses et les dépendances sont qualifiées de handicaps psychiques. Celui-ci entraîne une dépendance envers autrui, avec une perte d'autonomie, des problèmes relationnels, des troubles de l'attention, des obsessions et des compulsions. Les **maladies invalidantes** sont des troubles de la santé pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...) comme : l'insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, immunitaire, les cancers, certaines maladies rhumatoïdes, des troubles musculosquelettiques. Il est à noter que ces déficiences constituent souvent un handicap non visible.



Les troubles du neurodéveloppement :

Caractérisés par des difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives) telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages.

³En quoi consiste le droit à compensation ? , Mon Parcours Handicap

Handicap : Inclusion numérique et inclusion scolaire

Quels sont les différents types de handicap

Ces troubles regroupent :

- les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- le trouble du développement intellectuel (TDI) ;
- le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
- les troubles Dys (appellation française) qui regroupent les troubles de la communication incluant le trouble développemental du langage (dysphasie), les troubles de la parole (principalement troubles articulatoires) et de la fluence ; les troubles spécifiques des apprentissages du calcul (dyscalculie), du langage écrit (dyslexie) et du graphisme (dysgraphie) ; les troubles moteurs incluant le trouble développemental de la coordination (dyspraxie) et les tics chroniques.

Pour en savoir plus, consultez la [stratégie nationale TND 2023-2027](#).

L'accessibilité

- **L'accessibilité est l'ensemble des solutions mises en place pour adapter l'information, les outils et l'environnement aux personnes en situation de handicap** afin qu'elles puissent être autonomes dans leurs déplacements, leurs apprentissages ainsi que leur vie quotidienne et professionnelle. Lorsque l'accessibilité couvre tous les handicaps, cela est qualifié d'accessibilité universelle.

- La « **conception universelle** » c'est « **la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui peuvent être utilisés par tous dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni d'adaptation ni de conception spéciale. La conception universelle n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.** »
- En créant des environnements qui sont utilisables par tous les individus, quelle que soit leur capacité ou leur limitation, la conception universelle favorise l'inclusion sociale, respecte la dignité des personnes, garantit l'égalité des chances, assure la conformité réglementaire, est rentable mais elle est également une question de responsabilité sociale pour les entreprises et les organisations.

La compensation

- La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe du droit à compensation : « **la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.** »³
- Selon la loi, il englobe « des aides de toute nature à la personne ou aux institutions pour vivre en milieu ordinaire ou adapté » en réponse aux besoins identifiés lors de l'évaluation individualisée.
- La demande de droit à la compensation doit être faite auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du lieu de résidence.

³En quoi consiste le droit à compensation ? , Mon Parcours Handicap

I- À quels enjeux scolaires peuvent faire face les enfants en situation de handicap?

? **Elèves à besoins particuliers, de qui parle-t-on** ⁴

Ce sont toutes personnes ayant :

- Des besoins résultant d'une déficience;
- Des besoins dus à une difficulté d'apprentissage;
- Des besoins dus à des difficultés socio-économiques ou culturelles.

La définition internationale de EBEP (OCDE-1996) est la suivante : « Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. »

En 2023 s'est tenue la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle a été présenté le bilan des politiques engagées, et dressé des perspectives pour les trois prochaines années : améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, leur suivi, l'accueil des familles, l'articulation entre l'École et le médico-social ainsi que la formation des professionnels.

- **Améliorer la relation avec les familles** : Pour faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap, un accompagnement attentif des familles est crucial. Chaque famille bénéficie

ainsi, avant la rentrée, d'un entretien avec l'enseignant de leur enfant et, si nécessaire, avec l'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). Ces rencontres permettent de discuter des modalités de scolarisation et des ajustements nécessaires pour l'année à venir.

- **Poursuivre la coopération avec le secteur médico-social** : Le travail étroit entre les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le secteur médico-social doit définir conjointement les priorités d'admission des élèves dans les dispositifs de l'éducation nationale : en structures médico-sociales ou en école ordinaire.
- **Appuyer la prise en charge d'élèves à besoins particuliers** : En complément des personnels dédiés à l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'accessibilité accrue de l'École nécessite des professeurs qui soutiennent les équipes grâce à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques adaptées, qui peuvent répondre aux questions que se posent les professeurs, et à l'accompagnement des équipes dans l'évaluation des besoins des élèves.

⁴Les élèves à besoins éducatifs particuliers Canopé

I- À quels enjeux scolaires peuvent faire face les enfants en situation de handicap?

- **Mieux former les personnels pour scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers** : La formation de tous ceux qui interviennent auprès des élèves en situation de handicap est la clé d'une scolarisation de qualité. Il faut mieux préparer les professeurs grâce à de nouveaux outils pour aider à la prise en charge. Par exemple avec ces dispositifs :
 - La plateforme [CAP École inclusive](#) des ressources pédagogiques pour les professeurs, simples, et immédiatement utilisables en classe ;
 - des postes de professeurs ressources, créés dans chaque académie afin de mieux accompagner les enseignants dans leurs démarches et leur apporter une aide, si nécessaire.
- **L'apport du numérique pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves** : Les outils numériques proposent des réponses personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, leur permettant de suivre une scolarité la plus proche possible de celles des autres élèves. Le développement des ressources pédagogiques accessibles aux élèves en situation de handicap est au cœur de la stratégie du ministère.



II- Comment peut-on utiliser le numérique dans un institut médicoéducatif ?



Scolarisation en établissement médico-social

- Durant son parcours de formation, lorsque les circonstances l'exigent, l'élève en situation de handicap peut être orienté vers un établissement médico-social lui permettant **une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée.**
- Il peut poursuivre alors sa scolarité dans une **unité d'enseignement**, conformément à son projet personnalisé de scolarisation.
- Les unités d'enseignement externalisées (UEE) au sein d'établissements médico-sociaux autorisent la synergie indispensable à la scolarisation d'une part, et à la prise en charge des besoins des élèves d'autre part.
- Les établissements médico-sociaux dépendent du ministère chargé des affaires sociales et de la santé. Le ministère chargé de l'éducation nationale, garantit la continuité pédagogique en affectant des enseignants au sein de ces unités d'enseignement (UE). Les Instituts Médico-Educatifs (IME) sont financés par l'Assurance Maladie en fonction du coût journalier.



Photo Credit: Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine

Témoignage d'un porteur – AFIPH



**Daniel
PAYERNE-BARON**

**Association familiale de l'Isère
pour personnes handicapées**

Président

Le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif consiste à équiper des IMEs de tablettes numériques, avec des logiciels spécialisés qui permettront aux équipes éducatives d'améliorer de façon exponentielle les interactions avec les enfants.

ACCUEIL DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

« L'Institut Médico-Éducatif (IME) accueille des enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans confrontés à des situations de handicap, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La plupart des IME relèvent d'associations telles que la nôtre, souvent fondées dans les années 60 en réponse à l'absence d'alternatives à l'hospitalisation psychiatrique. L'IME Daudignon assure la prise en charge intégrale de 90 enfants présentant une déficience intellectuelle nécessitant un projet éducatif et des soins thérapeutiques adaptés à leurs manifestations et troubles. Des enseignants détachés par l'Éducation Nationale assurent l'enseignement au sein de l'institut. »

DÉPLOIEMENT DE L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Le déploiement de l'équipement numérique au sein des IME est en cours,

mais il est tributaire des ressources financières de chaque structure. Des tablettes standards, dotées de coques robustes pour résister aux chutes et aux manipulations brusques en classe, sont actuellement utilisées. Les logiciels ont été sélectionnés par les enseignants. Les tablettes facilitent les échanges et stimulent les apprentissages. Pour certains enfants qui ne peuvent pas s'exprimer verbalement ou qui présentent des handicaps additionnels, la tablette offre une voie de communication par le geste ou le toucher, permettant ainsi de vérifier leur compréhension. En outre, pour l'apprentissage de l'écriture et des mathématiques, la tablette offre un retour immédiat et adapté, favorisant ainsi un apprentissage constant et rapide. »

« On estime qu'en fin d'année, l'enfant va avoir gagné un trimestre d'apprentissage. »

AMÉLIORATION DES RELATIONS SOCIALES

« La tablette offre également l'opportunité de travailler sur les relations sociales et de renforcer les liens avec la fratrie. En expliquant le fonctionnement des outils numériques, un enfant peut participer à des réseaux sociaux tels que WhatsApp avec sa famille. Cette dimension est intégrée dans le Plan Personnalisé d'Éducation défini en collaboration avec la famille. »

[Pour en savoir plus sur l'IME Daudignon.](#)

Témoignage d'un porteur – Learn Enjoy



**Noé
KEREN**

LEARN ENJOY

Président Directeur Général

Pour favoriser l'inclusion des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA) au sein de l'académie de Reims, le projet porté dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif consiste à mettre en place un programme visant à les doter de tablettes équipées des applications LearnEnjoy.

« Ces applications, notamment School et Preschool sont conçues pour accompagner l'enseignant chargé du développement des apprentissages chez les enfants, tout en respectant le rythme et les besoins de chacun. Ce qui impose d'entrer les réponses dans la tablette individuellement pour indiquer si l'enfant a réussi seul ou avec une guidance, même si un mode en autonomie est également disponible.

L'application est conçue pour permettre à l'enfant de travailler avec plusieurs professionnels, en établissant un cadre précis autour de la relation enseignant/[Accompagnant des élèves en situation de handicap](#) (AESH)/famille..

Un programme d'intelligence artificielle adapte les recommandations d'exercices à travailler en fonction du profil de l'élève et de ses besoins.

En plus des activités proposées en classe, l'application permet de recueillir toutes les données d'utilisation, facilitant ainsi le suivi de l'évolution des compétences et la création d'un livret scolaire. En résumé, elle offre un cadre structuré en fixant les seuils d'intervention de chacun autour de l'enfant. »

À travers cette expérimentation, l'objectif de l'académie de Reims est de pérenniser ce dispositif en mobilisant l'enveloppe de matériel pédagogique adapté gérée par la MDPH. Cette initiative vise à équiper les enfants, notamment dans les zones rurales dépourvues d'accès à des réponses pédagogiques adaptées par le biais de structures ou de professionnels.

L'IMPORTANT DU MATÉRIEL

« La qualité du matériel, notamment les tablettes, joue un rôle crucial dans l'efficacité des usages. Malheureusement, nous avons rencontré des difficultés liées à l'obsolescence des tablettes fournies par la DANE, ce qui a compromis une partie de nos activités. De plus, le financement complémentaire nécessaire n'a pas pu être obtenu. Il est essentiel de noter que le matériel numérique pour les enfants en situation de handicap n'est pas géré par les collectivités territoriales, mais qu'il s'agit plutôt d'un équipement individuel. »

Témoignage d'un porteur – Learn Enjoy

ADAPTATION AUX BESOINS DES ÉLÈVES

« La compensation du handicap, reconnue par la MDPH, implique la notification d'outils adaptés. Parfois, l'utilisation d'une tablette peut s'avérer bénéfique pour les élèves ayant des difficultés à suivre le rythme scolaire. Il est important de souligner que les délais entre chaque étape de la notification peuvent être longs, d'où l'importance d'avoir un stock de tablettes disponible à tout moment. »

SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AU MATÉRIEL

« L'idée est de mettre en place un système de réserve de tablettes à disposition de l'académie, accessibles aux pédagogues sans formalités excessives. Ce concept s'inscrit dans le cadre du matériel pédagogique adapté et s'appuie sur la réforme en cours du PAS, qui vise à faciliter la gestion du matériel et des accompagnants AESH. »

PERSPECTIVES ET DÉFIS À VENIR

« Le monde de l'école inclusive connaît actuellement une évolution rapide, notamment avec la refonte du maillage des PAS. Bien que l'on espère que cette réforme lève certains obstacles, d'autres défis peuvent encore se présenter : tels que les recommandations sur l'utilisation des écrans en maternelle, qui pourraient entraîner des restrictions supplémentaires en milieu scolaire. »

Témoignage d'un porteur – MOBiDYS



**Anne
THAY**

MOBiDYS

Directrice générale adjointe

« Il y a un enjeu fort de coéducation. Pour être un véritable levier d'inclusion, nos livres ont besoin d'être connus des enseignants et des parents. Or, 16 millions de français se disent éloignés du numérique. »

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE : UN LEVIER POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

"Nous sommes conscients de l'importance de la coéducation dans ce domaine. En effet, le numérique ne peut être pleinement efficace sans un accompagnement humain adéquat. Nous avons rapidement identifié un besoin crucial autour de la maîtrise des outils numériques, notamment pour les familles les plus éloignées de la culture de la lecture. En partenariat avec l'association « Le Coup de Main Numérique », nous les accompagnons dans l'apprentissage de l'utilisation de l'ordinateur, de la connexion à l'Environnement Numérique de Travail (ENT), de l'accès à la bibliothèque en ligne. Nous mettons en place une véritable démarche de coéducation. C'est un défi majeur, mais également un levier formidable pour favoriser la réussite de tous les élèves."

MOBiDYS rend la lecture accessible aux élèves grâce à une technologie alimentée par l'IA, qui enrichit des e-books d'outils d'aide à la lecture. Le projet porté par Mobidys dans le cadre de Numérique Inclusif, Numérique Éducatif consiste en une dotation aux écoliers et collégiens et leurs familles, d'un accès à la bibliothèque numérique scolaire SONDO. Il se déroule en partenariat avec l'Académie de Nantes, le département de Loire-Atlantique et la Métropole de Nantes.

ADAPTATION DES LIVRES POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

« Dans l'application SONDO, nous adaptons des livres édités de manière classique et nous y insérons un menu d'aide à la lecture qui permet de personnaliser la mise en page et d'écouter le texte. Les élèves ont la possibilité d'activer ou de désactiver ces aides en fonction de leurs besoins, leur permettant ainsi d'accéder au livre comme n'importe quel autre lecteur. Bien que notre première intention ait été de répondre aux besoins des élèves dyslexiques, nous sommes convaincus que cette innovation peut bénéficier à tous les lecteurs, qu'ils souffrent de troubles cognitifs ou de difficultés de lecture temporaires. »

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour l’accessibilité numérique

Les contenus WEB français ont l'obligation légale d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Ils doivent être testés avec les critères du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) ou bien les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). La loi concerne pour le moment



Les personnes morales de droit public ;



Les personnes morales de droit privé ayant une mission de service public ou d'intérêt général ;



Les entreprises de [plus de 250 M€](#) de chiffre d'affaires en France.

Il n'existe actuellement pas d'obligation légale concernant l'accessibilité des logiciels d'ordinateur aux utilisateurs en situation de handicap. Cependant, il existe des normes européennes (EN-301 549) qui sont des recommandations et concernent tous les supports numériques : WEB, applications, logiciels, documents hors ligne, etc..

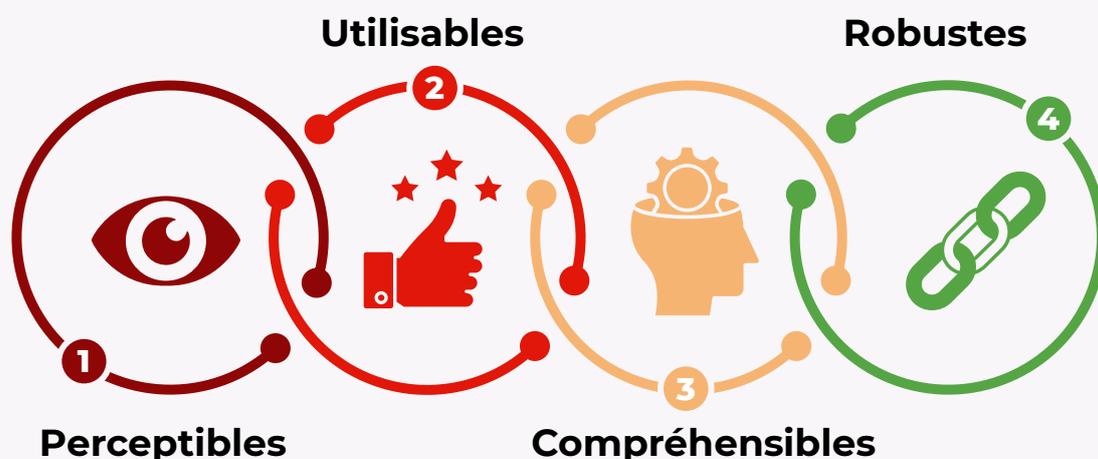
Le RGAA et les WCAG sont des outils pour rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées. Les contenus WEB doivent être :

- Perceptibles;
- Utilisables;
- Compréhensibles;
- Robustes.



Photo Credit: Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour l’accessibilité numérique



- 1 • Faciliter** la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur en utilisant des contrastes de couleurs **adéquats**, des tailles de police lisibles, et en évitant les distractions visuelles ou sonores.
 - **Proposer** des équivalents textuels à tout contenu non textuel, tels que des descriptions d'images pour les personnes malvoyantes ou des sous-titres pour les vidéos.
 - **Créer** un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure, en utilisant une mise en page **flexible** et une structure HTML sémantique.
- 2 •** Faire en sorte que les pages fonctionnent **de manière prévisible**, en utilisant une structure de navigation **cohérente** et des éléments interactifs **intuitifs**.
 - **Aider l'utilisateur** à corriger les erreurs de saisie en fournissant des messages d'erreur **explicites** et des **suggestions** de correction.
- 3 • Fournir** à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer et **trouver** le contenu, comme **des menus clairs** et des liens **facilement repérables**.
 - Rendre toutes les fonctionnalités **accessibles** au clavier, en veillant à ce que chaque élément interactif puisse être activé sans nécessiter l'usage de la souris.
 - Laisser à l'utilisateur **suffisamment** de temps pour lire et utiliser le contenu, en **évitant les défilements** automatiques ou les interruptions inattendues.
 - Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie, en **évitant** les animations clignotantes ou les contrastes lumineux **excessifs**.
- 4 • Optimiser** la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance comme les lecteurs d'écran, en respectant les normes et recommandations du W3C.
 - Éviter l'utilisation de technologies obsolètes ou spécifiques à un navigateur, et tester régulièrement la **compatibilité** avec une variété de navigateurs et de dispositifs.

Pour aller plus loin



Pour rendre mon service accessible

- Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité : [RGAA](#)
- Règles pour l'accessibilité des contenus Web : [WCAG](#)
- Exigences d'accessibilité pour les produits et services ICT : [Norme européenne EN 301 549](#)
- [Contrast-Finder trouve les bons contrastes de couleurs pour l'accessibilité web : Contrast Finder](#)
- Accessibility Insights for Web est une extension pour Chrome et le nouveau Microsoft Edge qui aide les développeurs à trouver et à corriger les problèmes d'accessibilité dans les applications et les sites web : [Accessibility Insights](#)
- Par défaut, les documents PDF ne sont pas accessibles à certains utilisateurs en situation de handicap. La solution pour créer des documents PDF accessibles est de les structurer via un balisage approprié : [PDF accessible](#)



Des outils de compensation numérique

- **Dispositif de commande oculaire** : la gamme d'[eye tracker](#) comprend des solutions sur écran et des solutions portables permettant de collecter des données et d'exécuter des applications d'eye tracking quelle que soit votre question de recherche scientifique ou commerciale.
- **Logiciel de dictée vocale** : [Dictation.io](#)
- **Lecteur d'écran** : [NVDA](#)
- **Logiciel d'aide à la lecture et à l'écriture** : [ADELE Team](#)



Pour apprendre avec ou sans handicap

- Apprendre les bases de la langue des signes : [Fondation Voltaire](#) (son action est orientée vers les personnes placées sous main de justice, les jeunes des territoires défavorisés, les personnes en situation de handicap ou en hospitalisation de longue durée. Elle organise ou soutient des actions de perfectionnement ou de sensibilisation à la maîtrise du français).
- Un cahier numérique pour l'école des Dys : [Cantoo](#) (avec Cantoo Scribe, les élèves retrouvent toute leur autonomie scolaire, quel que soit leur trouble DYS. C'est un logiciel pour gérer facilement sa prise de notes, ses exercices et son organisation à l'école comme à la maison).
- Pour apprendre les fondamentaux : [LearnEnjoy](#) (une solution complète pour l'enseignant avant, pendant et après la classe qui favorise la réussite de tous les élèves sans exception et prend en compte les troubles du neurodéveloppement - TSA, TND)
- Apprendre avec Ben le Koala : [Signes de Sens](#) (disponible sur une application numérique, Ben le Koala accompagne les enfants à partir de 3 ans, avec et sans handicap, autour de thématiques du quotidien comme l'hygiène, l'habillage ou la motricité).
- Pour dévorer la littérature accessible : [Mobidys](#) (une collection de livres numériques unique grâce à leur technologie FROG).



BANQUE des
TERRITOIRES



Mobiliser les jeunes dans leur diversité



Photo Credit: Becomtech

Mobiliser les jeunes dans leur diversité

Contexte

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans consomment les outils et supports numérique surtout pour se divertir : en ayant un usage récréatif du smartphone, en fréquentant les réseaux sociaux, ou en consommant des jeux ou des vidéos. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'exploiter le numérique dans le cadre de sa scolarité, de sa vie professionnelle ou pour effectuer des démarches administratives, les disparités socio-économiques constituent un réel frein. Ces inégalités persistent d'autant plus que les familles et les intervenants socio-éducatifs sont confrontés à des contraintes de temps, de compétences et de légitimité les empêchant souvent de fournir un accompagnement suffisant. Pourtant, lorsqu'ils sont formés, les jeunes sont en capacité d'avoir un usage réfléchi du numérique.

Dans cette fiche, sont abordés :

- des profils des jeunes pouvant avoir des besoins spécifiques;
- des décryptages par des porteurs de projets pour mettre en place un projet avec ces publics;
- des conseils pratiques, étape par étape, ainsi que des ressources complémentaires pour approfondir la mise en œuvre de ces projets.

Mieux connaître les publics jeune peuvent rencontrer des difficultés

Les jeunes résidants en quartiers populaires

Indépendamment de leur genre, de leur niveau scolaire ou de leur filière d'études, les jeunes issus des quartiers populaires, qu'ils résident dans ou en périphérie des grandes villes, sont souvent confrontés à des difficultés supplémentaires dans leur parcours scolaire et professionnel. En agissant sur l'accès à l'information, en luttant contre l'autocensure et en développant les compétences socioprofessionnelles, il est possible de leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils puissent réellement influencer sur leur trajectoire.

Les réseaux de l'Education prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de **corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative** dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Deux types de réseaux ont été identifiés : les REP+ qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les REP plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des

Mobiliser les jeunes dans leur diversité

collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. À la rentrée 2023, 1 093 réseaux composent la carte de l'éducation prioritaire.

Dans les REP+, les obligations de service des enseignants du premier et du second degré ont été modifiées afin de tenir compte du temps à consacrer au travail en équipe qui est nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves scolarisés, ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves.

Depuis 2019, l'ensemble des CP et des CE1 en Rep et Rep+ sont dédoublés. Les dédoublements ont été étendus aux classes de grande section de maternelle en 2020. Un petit déjeuner est offert dans les établissements REP et un soutien financier renforcé est accordé aux familles.

Pour en savoir plus : consultez le [site national « éducation prioritaire »](#).

Les Cordées de la réussite

C'est un programme de mise en réseau des établissements pour accompagner les projets d'orientation. Le but des Cordées de la réussite est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4ème, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Durant l'année scolaire 2022-2023, plus de 161 000 élèves bénéficiaires se sont engagés dans plus de 900 cordées.

Les jeunes de l'ASE

Au-delà des défis spécifiques liés à leur parcours scolaire et à leur intégration professionnelle, les jeunes placés en Aide Sociale à l'Enfance (ASE) se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes à l'âge de 18 ans, voire 21 ans dans les cas les plus favorables. Ils doivent alors assumer la gestion de leur logement, de leur santé, accéder aux aides sociales, aux formations et à l'emploi sans le soutien parental ou un réseau solide. Malheureusement, 70% des enfants placés sortent sans diplôme, 50% se retrouvent au chômage trois ans après leur sortie, et 39% finissent par se retrouver dans la rue dans les dix ans qui suivent (25% des SDF sont passés par l'ASE).



Photo Credit: ZUPdeCO

Mobiliser les jeunes dans leur diversité



Qu'est-ce que l'ASE

L'Aide Sociale à l'Enfance, service du département, est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles. C'est le versant administratif de la Protection de l'enfance (le versant judiciaire étant la Protection judiciaire de la Jeunesse). Ce service est placé sous l'autorité du Président du conseil départemental. Les deux principaux modes d'intervention sont l'aide à domicile et la prise en charge matérielle (ex : aides financières). Il existe également des mesures de placement en dehors du milieu familial. Spécificité de cette politique, les mesures d'aide sociale à l'enfance relèvent à la fois des pouvoirs administratif et judiciaire.

Les jeunes résidant en Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) de 1995. Certaines caractéristiques de la jeunesse en ZRR ressortent : un moindre niveau de qualification, plus souvent en activité professionnelle mais avec des contrats de travail plus précaires

(intérim, CDD...), souvent contraints de quitter leur territoire d'origine... Avec peu de formation supérieure accessible dans ces zones ou encore avec peu d'emplois qualifiés sur le marché du travail, ces jeunes ont soit eu la possibilité d'étendre leur aire géographique, soit fait le choix ou été contraints de s'organiser autour de l'offre locale.¹

Les Espaces Services Jeunesse

Un Espace services jeunesse est un espace au sein d'un établissement secondaire public (relevant ou non du ministère chargé de l'éducation nationale) et qui couvre un périmètre géographique aussi large que possible. Cet espace est visible et directement accessible depuis la rue par des visiteurs extérieurs, pour favoriser son accès pendant et hors du temps scolaire, sur des horaires adaptés aux besoins locaux tout au long de l'année. Il est donc au plus près des publics et au cœur des territoires.

Il constitue un véritable pôle de services éducation-formation-jeunesse offerts par les collectivités territoriales et les services déconcentrés ou opérateurs de toutes les administrations de l'État intervenant sur les champs éducation-jeunesse-formation. Le monde associatif est également associé.

Les jeunes multirécidivistes

Les jeunes multirécidivistes, âgés de 14 à 17 ans, peuvent être accueillis en Centre Éducatif Fermé (CEF), où ils bénéficient d'un encadrement renforcé au sein d'un groupe d'une dizaine de jeunes. Quant au programme SPIP, il concerne les jeunes de 18 à 26 ans placés dans des quartiers spécialisés appelés "quartiers jeunes majeurs" et condamnés à de courtes peines de détention (2 à 4 ans). Dans ces centres, les jeunes sont coupés de l'extérieur, privés de téléphone et de connexion internet, afin de les aider à découvrir, maintenir et développer leurs propres compétences.

¹ Jeunes en zone de revitalisation rurale en Région Centre, 2014

Mobiliser les jeunes dans leur diversité



Centre éducatif fermé (CEF), SPIP, de quoi parle-t-on

Créés par la loi dite « Perben I » de 2002, les 54 centres éducatifs fermés (CEF) de la protection judiciaire de la jeunesse et les 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) de l'administration pénitentiaire ont été conçus comme des alternatives à la liberté surveillée et à l'emprisonnement dans des quartiers pour mineurs. Ces deux dispositifs sont nés d'une même volonté de concilier le travail éducatif et la contrainte, pour des publics considérés comme difficiles. Ils ne concernent qu'une faible minorité des mineurs délinquants.

Les personnes majeures placées sous main de justice sont prises en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Les SPIP, créés en 1999, sont des services à compétence départementale. Le SPIP intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes détenues. La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers : l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines, la lutte contre la désocialisation, la (ré)insertion des personnes placées sous main de justice, le suivi et le contrôle de leurs obligations. Au sein d'un SPIP, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) mettent en œuvre ce suivi.

Les jeunes DYS

- Différents troubles de l'apprentissage se manifestent chez des enfants qui ne présentent pas de problèmes sensoriels, psychiatriques ou neurologiques identifiables. Ces enfants éprouvent des difficultés à apprendre à lire (communément nommée dyslexie), à écrire (dysorthographe), à calculer (dyscalculie), à s'exprimer (dysphasie) ou encore à se concentrer (dyspraxie).
- Dans près de 40% des cas, un enfant concerné par un trouble spécifique des apprentissages présente plusieurs troubles. Les troubles spécifiques des apprentissages avec déficit en lecture ou avec déficit du calcul sont fréquemment associés à des troubles développementaux de la coordination ou à des déficits de l'attention. En outre, un trouble du langage oral sera suivi d'un risque de trouble spécifique des apprentissages avec déficit en lecture dans plus de 50% des cas.



I- Le mentorat et l'apprentissage par les pairs : Quels apports pour les jeunes en difficulté ?



Photo Credit: Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine

? Quelle est la différence entre mentorat et apprentissage de pairs à pairs ?

Le mentorat désigne la formation d'une personne par des pairs avec plus d'expérience. Ici, l'approche d'apprentissage est "descendante" et le "formateur" adopte une posture d'expert vis-à-vis de l'apprenant. Cet axe se concentre principalement sur l'acquisition des compétences et le développement de l'expérience professionnelle de l'apprenant. Le mentor agit comme un « guide », offrant un accompagnement personnalisé et des conseils basés sur son propre vécu et ses connaissances.

L'apprentissage de pairs à pairs, également connu sous le nom **d'apprentissage par les pairs**, s'appuie sur des individus qui partagent leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences entre eux dans un cadre informel ou formel. Contrairement au mentorat, qui implique souvent une relation asymétrique entre un mentor expérimenté et un mentoré moins expérimenté, l'apprentissage par les pairs repose sur des interactions entre des individus qui sont généralement au même niveau d'expérience ou de compétence. Cela peut se faire à travers des discussions, des échanges de conseils, des collaborations sur des projets communs, des séances de formation mutuelle, ou d'autres formes de partage de connaissances.

Témoignage d'un porteur – Camplus



**Arif Emre
ATAS**

CAMPLUS

**Responsable des promotions
d'Ile-de-France**

Monté par des jeunes pour des jeunes, Camplus est un incubateur de réussite éducative pour permettre aux jeunes, notamment des quartiers populaires et ruraux, d'avoir un avenir à la hauteur de leurs ambitions tout en luttant contre l'auto-censure et les barrières au sein des milieux populaires.

PROFESSIONNALISER LES USAGES

« La pandémie a mis en lumière la fracture numérique et toutes les inégalités qui peuvent en découler. Les jeunes maîtrisent les outils technologiques et les réseaux sociaux, mais il est crucial de les sensibiliser à professionnaliser leurs usages. Cette approche englobe également une sensibilisation plus large aux enjeux du numérique. Actuellement, nous transmettons des connaissances et des compétences à nos jeunes sans savoir s'ils en auront besoin dans deux mois, d'où l'importance de les sensibiliser à tous les aspects du numérique. »

« Les jeunes maîtrisent les outils technologiques et les réseaux sociaux, mais il est crucial de les sensibiliser à professionnaliser leurs usages. »

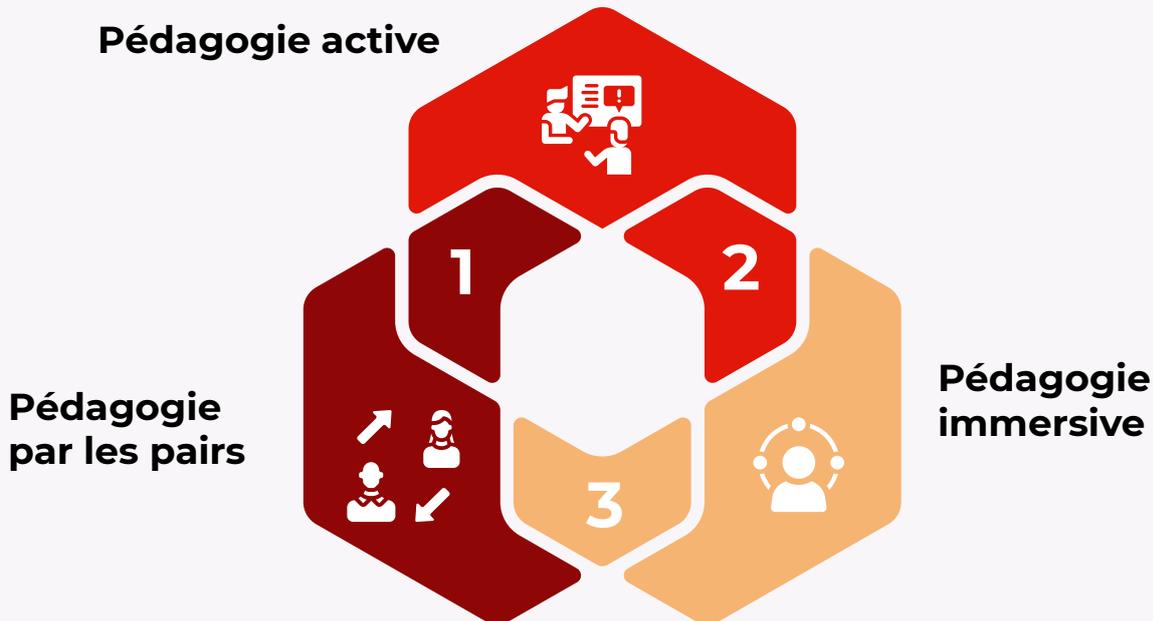
COOPTATION ET TIRAGE AU SORT

« Nous nous adressons à des jeunes issus notamment de milieux populaires et ruraux, travaillant en collaboration avec des lycées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+) à Paris, Marseille et Vitrolles, qui font face à des obstacles dans leur parcours scolaire. La moitié des jeunes que nous accompagnons sont motivés par leur intérêt personnel, souvent éveillés et accompagnés par ailleurs. L'autre moitié est **recommandée par un professeur ou sélectionnée au hasard via l'ENT du lycée. Tous les mentors sont issus des milieux populaires et ruraux, car ils sont directement concernés.** Ayant nous-mêmes été élèves dans ces établissements, nous avons à cœur d'améliorer les conditions et transmettre notre savoir aux générations suivantes. Il y a un fort sentiment d'appartenance et d'identification. »

PÉDAGOGIE ACTIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

« Le programme débute par un séjour d'une dizaine de jours dans un cadre dépaysant, en immersion avec les mentors-ambassadeurs qui les accompagnent ensuite pendant 4 mois. Ce séjour permet de créer une atmosphère propice à l'échange et à la parole libre. Les jeunes sont ensuite encouragés à définir eux-mêmes les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler et à concevoir les ateliers de A à Z. **Après avoir été accompagnés, les jeunes suivent une formation pour devenir mentors à leur tour, encadrant deux collégiens de leur ville.** Cet engagement est pris dès le début du programme, **en échange de la gratuité de celui-ci.** »

Zoom sur une méthodologie – Camplus



Les trois pédagogies phares de Camplus :

1 Pédagogie par les pairs :

- Engagement via l'identification avec des mentors étudiants;
- Projet dirigé par des jeunes, pour des jeunes, favorisant une proximité et compréhension mutuelle (bienveillance et lien social au sein du groupe);
- Transmission intergénérationnelle et intra générationnelle des connaissances et des compétences;
- Autonomie et responsabilisation des jeunes grâce à des rôles définis et une organisation collective.

2 Pédagogie active :

- Implication des jeunes dans leur apprentissage par le biais de la pratique;
- Cadre défini et autogestion, avec les jeunes qui sont eux-mêmes responsables du respect des règles collectives;
- Choix des contenus pédagogiques par les jeunes eux-mêmes, favorisant la coopération et la transmission des connaissances;
- Projets d'activité pour sensibiliser et développer les compétences des jeunes;
- Encouragement de l'expérimentation, de l'auto-évaluation et de l'amélioration continue.

Zoom sur une méthodologie – Camplus

3 Pédagogie immersive :

- Semaine d'immersion "hors de leur cadre" pendant les vacances scolaires pour sortir de la routine;
- Valorisation des moments informels pour apprendre à connaître les jeunes en profondeur;
- Création d'une communauté bienveillante et d'un sentiment d'appartenance par des éléments symboliques et un accompagnement personnalisé;
- Rythme d'apprentissage adapté à chaque individu;
- Encouragement de l'expression libre des idées sur des sujets sensibles, favorisé par l'environnement sécurisé de l'immersion.



Photo Credit: Le Bal

II- Comment accompagner les enfants issus de l'aide sociale à l'enfance ?



Les caractéristiques des publics concernés sont les suivantes :

- Les jeunes adultes passés par la protection de l'enfance qui ont rencontré des **difficultés spécifiques** (absence de soutien familial, carences affectives, souffrances physiques et/ou psychologiques, faible capital économique, social et culturel...) se trouvent souvent plus **isolés** que d'autres jeunes à leur majorité.
- De nombreux jeunes passés par des dispositifs de protection de l'enfance souffrent d'un sentiment d'abandon et expriment la crainte d'une marginalisation et d'une rupture au sortir de leur minorité. Une crainte légitime, puisqu'une étude de l'Insee de 2012 établit qu'un quart des personnes sans-abris avait été accueilli par l'ASE.



ASE : quels sont les interlocuteurs clés

Cette politique est principalement confiée aux départements, dont les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont chargés de trois grandes catégories de missions, en partie avec le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale. Le **Président du conseil départemental** est chargé de la centralisation de toutes

les informations préoccupantes relatives à la situation d'un mineur au sein d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). Ensuite, les services de l'ASE développent des actions à portée préventive auprès des mineurs et de leurs familles ainsi qu'auprès de jeunes majeurs, soit sur des temps individuels, soit en collectif (prévention spécialisée). Enfin, ils doivent pourvoir aux besoins matériels, éducatifs et psychologiques des mineurs qui leur sont confiés. En résumé, trois types d'acteurs interviennent auprès de l'enfant dans le cadre de l'ASE : le **département, la famille** (les parents disposent pleinement de l'exercice de leurs droits d'autorité parentale s'ils n'en ont pas été privés sur décision judiciaire), **les lieux d'accueil** (dans le cas où un enfant est placé dans une famille d'accueil ou une institution). Les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance¹ :

- **Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)** sont les héritières des orphelinats. Elles accueillent des enfants et des adolescents dont les familles ne peuvent assumer la charge et l'éducation à la suite de difficultés momentanées ou durables.

¹L'aide sociale à l'enfance, Les Dossiers de la DREES n° 115, octobre 2023

II- Comment accompagner les enfants issus de l'aide sociale à l'enfance ?

- **Les foyers de l'enfance** prennent en charge tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence. Ces lieux d'observation et d'évaluation permettent de préparer une orientation du mineur (retour en famille, accueil chez un assistant familial, en établissement, adoption).
- **Les pouponnières à caractère social** accueillent des enfants, de la naissance à 3 ans, qui ne peuvent rester au sein de leur famille ou bénéficier d'un placement familial surveillé.
- **Les villages d'enfants** prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial avec des éducateurs familiaux qui s'occupent d'une ou de deux fratries.
- **Les lieux de vie et d'accueil** offrent un accueil de type familial à des jeunes en grande difficulté. Ils constituent le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs.
- Les accueils peuvent également se faire en **établissement sanitaire ou en établissement médico-social d'éducation spéciale** (institut médico-éducatif [IME] ; institut thérapeutique, éducatif et pédagogique [Itep], etc..).



Photo Crédit: Fondation La Main à la Pâte

Témoignage d'un porteur – Institut Break Poverty



**Julie FLOTTES
et Solène BEAUFRERE**



**Responsables du projet
Réussite Connectée chez
Break Poverty**

L'Institut Break Poverty est une association qui lutte pour que les enfants pauvres ne deviennent pas des adultes pauvres, notamment à travers un programme de lutte contre la fracture numérique et de prévention du décrochage scolaire des jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

PRÉPARER LES JEUNES SUIVIS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE À L'AUTONOMIE : LES DÉFIS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

« Au-delà des défis inhérents à la réussite scolaire et à l'intégration professionnelle, il est crucial de considérer les implications du numérique dans le quotidien des jeunes, de la transition du collège au lycée jusqu'à l'orientation professionnelle, y compris la rédaction de CV et la communication par e-mail. À l'âge de 18 ans, voire 21 ans s'ils bénéficient d'un contrat jeune majeur, ces jeunes se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes.

Au-delà de l'emploi, ils doivent gérer leur logement, leur santé, accéder aux aides sociales, ainsi qu'à la formation, tout cela de manière autonome. Face à cette réalité, il est impératif de leur fournir les outils nécessaires pour naviguer dans cette vie quotidienne, surtout en l'absence de soutien parental ou d'un solide réseau. En permettant aux jeunes d'avoir accès à un ordinateur, une connexion internet, de bénéficier d'un mentorat et d'ateliers d'accompagnement au numérique, Réussite Connectée vise à les soutenir dans leur autonomisation. »

S'APPUYER SUR LES ACTEURS DE TERRAIN

« En général, nous constatons une méconnaissance des solutions de médiation numérique et de mentorat. Pour remédier à cela, nous présentons le programme, ainsi que les associations avec lesquelles nous le mettons en œuvre, telles que l'Afev et les Ombres, aux Départements et aux structures d'accueil de l'ASE. Ces échanges réunissent des chefs de service, éducateurs spécialisés et assistants familiaux, qui sont en contact direct avec les jeunes et peuvent identifier leurs besoins. Les ateliers de médiation numérique à destination des jeunes abordent des thèmes tels que la prévention des risques, la réputation en ligne, la protection des données personnelles, la sécurité et la vérification des informations, suscitent un vif intérêt chez nos interlocuteurs. »

INTERVENIR DIRECTEMENT DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL...

« Ensuite, nous mettons les structures d'accueil en relation avec des acteurs de la médiation numérique. Les ateliers se déroulent en présentiel au sein de la structure d'accueil, facilitant ainsi la participation et surmontant les obstacles liés à la mobilité. Ils sont programmés à des horaires compatibles avec les emplois du temps des jeunes et les visites familiales, et réunissent 5 à 10 jeunes sur deux sessions de deux heures : la première pour apprendre à se connaître, la seconde dédiée à la pratique. Des jeux et des mises en situation sont utilisés pour encourager la prise de parole. Ces petits groupes favorisent les échanges et personnalisent l'accompagnement.

...AU BÉNÉFICE DES JEUNES ET DES ÉDUCATEURS

« Les ateliers sont très appréciés pour sensibiliser non seulement les jeunes, mais aussi les équipes éducatives. Leur participation vise à les sensibiliser afin qu'ils se sentent plus à l'aise à l'idée de laisser les jeunes utiliser l'ordinateur. Une étude d'impact a été publiée en mai 2024. »

III- Comment intervenir en milieu carcéral ?

Les caractéristiques des publics concernés sont les suivantes :

- Centre Éducatif Fermé (CEF) : environ 12 jeunes âgés de 14 à 17 ans, délinquants multirécidivistes ;
- Maison d'arrêt (SPIP) : jeunes âgés de 18 à 26 ans placés dans les Quartiers Jeunes Majeurs avec une peine courte (3 à 4 ans) ;
- Bénéficiaires qui n'ont pas le droit de posséder un téléphone mais qui sont tout de même familiarisés avec les outils numériques et à l'aise dans leur utilisation.



Intervenir en milieu carcéral, quels sont les interlocuteurs clés ?

Différentes catégories de l'administration pénitentiaire² exercent des missions en lien avec la détention et le suivi des personnes condamnées :

- les membres du personnel de surveillance ;
- les **travailleurs sociaux du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)** chargés du suivi individuel des détenus qu'ils aident à préparer leur sortie. Les SPIP coordonnent la mise en place des activités socio-éducatives de réinsertion à l'intérieur de la prison et sont en charge du suivi des aménagements de peine.

Les acteurs externes au système pénitentiaire sont essentiellement des professions judiciaires (juges d'application des peines, avocats), du personnel médical (médecins, psychologues et infirmières), des enseignants et formateurs et des aumôniers.

Diverses associations conventionnées interviennent régulièrement en détention afin d'aider les détenus à supporter leur quotidien ou pour contribuer à leur réinsertion, parmi lesquelles :

- l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP), qui rencontre les personnes incarcérées isolées ;
- l'Académie des écrivains publics de France (AEPF) avec laquelle la direction de l'administration pénitentiaire a signé, en décembre 2021, une convention annuelle d'objectifs afin de promouvoir l'activité d'écrivains publics professionnels en milieu pénitentiaire.

²Quels sont les différents acteurs intervenant en milieu pénitentiaire ?, Vie Publique, 2022

Témoignage d'un porteur – Groupe SOS



**Nolwenn le
GALL**

GROUPE SOS

Coordinatrice RECONNECT

Reconnect est une association à but non lucratif dont la mission est de faciliter la progression des parcours d'insertion sociale tout en simplifiant l'accompagnement des professionnels. Le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » vise à recruter, former et déployer huit conseillers numériques, puis à les intégrer et les coordonner tout en mettant en place une ressource.

INTERVENIR EN MILIEU CARCÉRAL

« Le programme se déroule en quatre modules de deux heures répartis sur un mois. Les horaires doivent être planifiés en coordination avec différents interlocuteurs. Tout le matériel est vérifié par le personnel pénitentiaire à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Pour des raisons de sécurité, les jeunes n'ont pas accès à Internet même si une connexion est fournie.

Dans les maisons d'arrêt, les ateliers se déroulent en groupe d'environ une dizaine de jeunes. La participation peut être obligatoire, parfois même pendant les temps de promenade. Mais les jeunes apprécient généralement ces ateliers.

Nous avons expérimenté des ateliers sur l'insertion professionnelle, mais nous avons constaté qu'ils manquaient souvent de visibilité avant la fin de leur détention. De plus, certains jeunes sortent du dispositif avant la fin du programme, ce à quoi nous devons nous adapter.

Dans les centres éducatifs fermés, nous privilégions un accompagnement individuel pour traiter les problèmes de comportement et de gestion du temps. Comme les peines y sont généralement moins longues, les jeunes expriment souvent le besoin d'être soutenus dans leur recherche de formation à leur sortie.»

FAVORISER L'ÉCHANGE

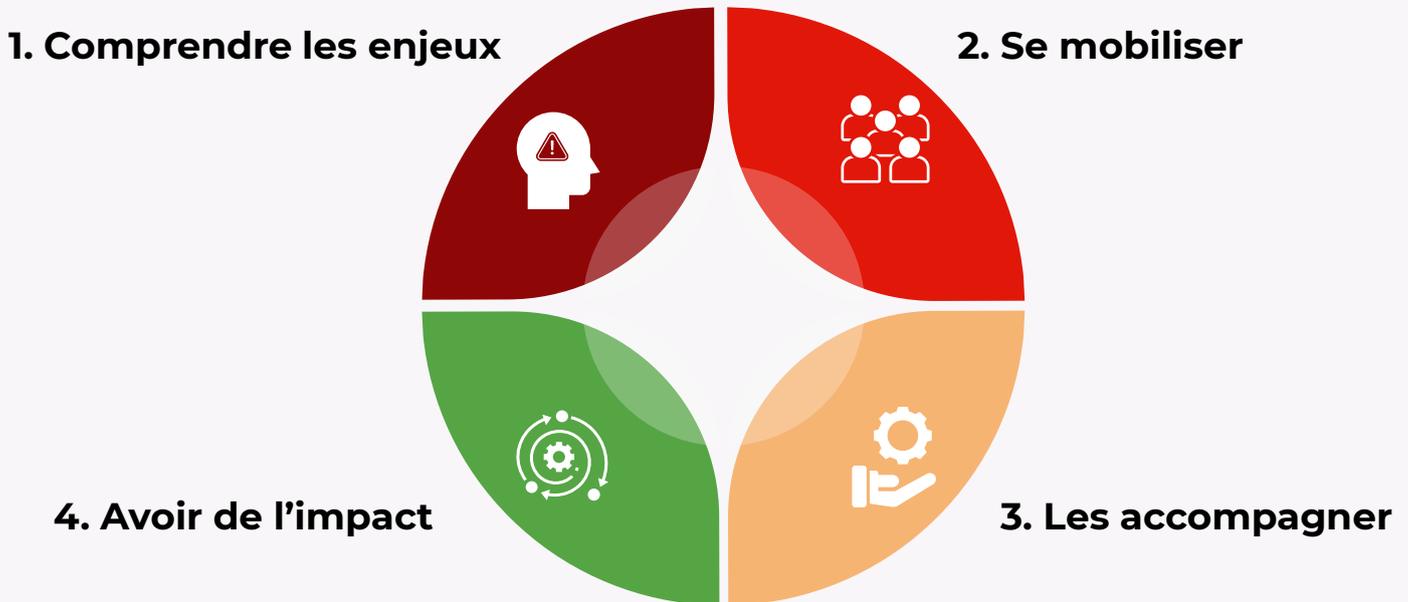
« Les ateliers sur les usages et la prévention des risques sont très appréciés car ils abordent des problématiques concrètes qui touchent les jeunes, souvent conscients des enjeux. Nous accordons une grande importance aux échanges et au partage d'expériences. Au fil du temps, un lien de confiance se tisse, permettant d'aborder les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes, les informations auxquelles ils sont exposés, etc.. En outre, ces ateliers offrent une pause dans la routine quotidienne et favorisent les interactions avec des intervenants extérieurs.»

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES CEF

L'expérience de terrain du Groupe SOS, lui permet aujourd'hui de [formuler les dispositions à mettre en œuvre](#) afin de garantir l'efficacité des CEF (Améliorer la prise en charge scolaire, apporter des réponses individuelles et adaptées aux parcours, penser un projet éducatif mixte, renforcer l'accompagnement après la sortie, revaloriser les métiers en CEF, mesurer l'impact, garantir la diversité et la qualité des placements. Toutes nécessitent d'investir des moyens suffisants et à la hauteur de l'enjeu : l'avenir des enfants placés.

Pour découvrir plus sur les CEF trop souvent méconnus, lisez l'article du groupe SOS « [Centres éducatifs fermés : tout sauf emprisonner !](#) » dans lequel vous êtes plongés dans une journée au CEF de Saverne.

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour mobiliser les jeunes de publics spécifiques



1 Comprendre les enjeux

- **Autonomie numérique** : Il s'agit de développer les compétences de base en matière d'utilisation des outils numériques, ainsi que la capacité à effectuer des démarches administratives en ligne de manière autonome.
 - La plateforme [Pix](#) est le service public en ligne qui permet à tous les utilisateurs de s'auto-évaluer sur leurs compétences numériques, de progresser et de se faire certifier.
- **Discussion sur les usages et les enjeux** : Engager des dialogues sur les pratiques numériques, aborder des sujets tels que la prévention en ligne, la protection des données personnelles, la lutte contre les fausses informations, la sécurité en ligne et la gestion du temps d'écran.
- **Compétences socioprofessionnelles** : Offrir un accompagnement pour la rédaction de CV, la recherche de

formations ou d'emplois en ligne, ainsi que le développement de compétences numériques recherchées sur le marché du travail actuel.

- **Faciliter l'employabilité** : Mettre en place des actions visant à développer les compétences numériques nécessaires pour accéder plus facilement au marché du travail et favoriser l'employabilité des jeunes.

2 Se mobiliser

- **Aller personnellement à leur rencontre** via des structures et des événements existants où les jeunes sont présents.
- **S'appuyer sur un réseau d'acteurs** (associations, structures d'accueil, services sociaux) pour faciliter l'accès et l'engagement des jeunes.
- **S'appuyer sur les premiers concernés** (acteurs de terrain, jeunes eux-mêmes) et veiller à l'hétérogénéité des profils en utilisant des méthodes telles que le tirage au sort.

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour mobiliser les jeunes de publics spécifiques

3 Les accompagner

- **Trouver un cadre et un temps propice aux échanges**, en privilégiant des environnements propices à la discussion et à la réflexion, que ce soit en extérieur ou lors de séjours dédiés.
- Intervenir plusieurs fois pour créer un lien, en **organisant des sessions récurrentes** afin de renforcer la relation avec les jeunes et de favoriser un accompagnement personnalisé.
- Personnaliser l'accompagnement en fonction des besoins de chaque jeune, en **adaptant les contenus et les méthodes pédagogiques**.
- **S'appuyer sur des formats courts et ludiques** pour rendre les séances d'accompagnement plus attractives et engageantes.
- **Laisser la place aux échanges et au partage d'expérience**, en favorisant les discussions interactives et en encourageant les jeunes à partager leurs expériences et leurs connaissances.

4 Avoir de l'impact

- **Faciliter l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes** en renforçant leurs compétences numériques et en favorisant leur accès au marché du travail.
- **Renforcer la légitimité et la confiance en soi** des jeunes et des éducateurs en leur offrant des outils et des ressources pour mieux appréhender le monde numérique.
- Leur permettre d'être passeur à leur tour **en leur donnant les moyens de transmettre leurs connaissances** et leurs compétences numériques à d'autres jeunes, en complément des professionnels de la médiation.
- **Passer un contrat gagnant-gagnant** en offrant aux jeunes un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins, tout en leur permettant de développer des compétences utiles pour leur avenir professionnel et personnel.

Pour aller plus loin



Les dispositifs à mobiliser

Pour faire du mentorat

- 1 jeune, 1 mentor : initiative pour promouvoir l'égalité des chances grâce à l'accompagnement des jeunes par un mentor. Faire du mentorat la Grande cause nationale 2023, au service de l'émancipation professionnelle de tous les jeunes de France, c'est croire au pouvoir du lien social et de la transmission pour aider les jeunes à dépasser les frontières géographiques, sociales, économiques ou encore culturelles qu'ils rencontrent.
- Collectif Mentorat regroupe 72 organisations qui développent des programmes de mentorat à destination de publics variés, à travers l'implication de mentors aux profils différents, et avec des modalités d'action adaptées aux objectifs du mentorat.
- Guide de Breakpoverty pour mettre en place une solution de mentorat pour les jeunes de l'ASE dans votre département.



Pour l'éducation populaire et la citoyenneté

- SNU : Service National Universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans.
- Service civique ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap.
- Réseau information jeunesse (IJ) : Porté par des collectivités locales ou des associations, les structures IJ offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc..).
- Protection de la jeunesse : La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'organisation de la justice des mineurs, en lien avec les autres directions du ministère de la Justice. Elle a pour objectif l'insertion et l'éducation des mineurs en conflit avec la loi mais aussi la protection des mineurs en danger.
- Le Safer Internet Day : rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. L'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne.
- Le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) : chargé de l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) dans l'ensemble du système éducatif français. Fort d'un ancrage historique dans la communauté enseignante et de partenariats solides avec les médias depuis plus de 30 ans, le CLEMI a pour mission de former les enseignants et apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias pour se forger un esprit critique, quel que soit le média d'information ou de communication utilisé (presse écrite, audiovisuel, Internet, réseaux sociaux).



Pour l'éducation des jeunes, particulièrement en situation de décrochage

- Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation.



Pour l'insertion professionnelle des jeunes

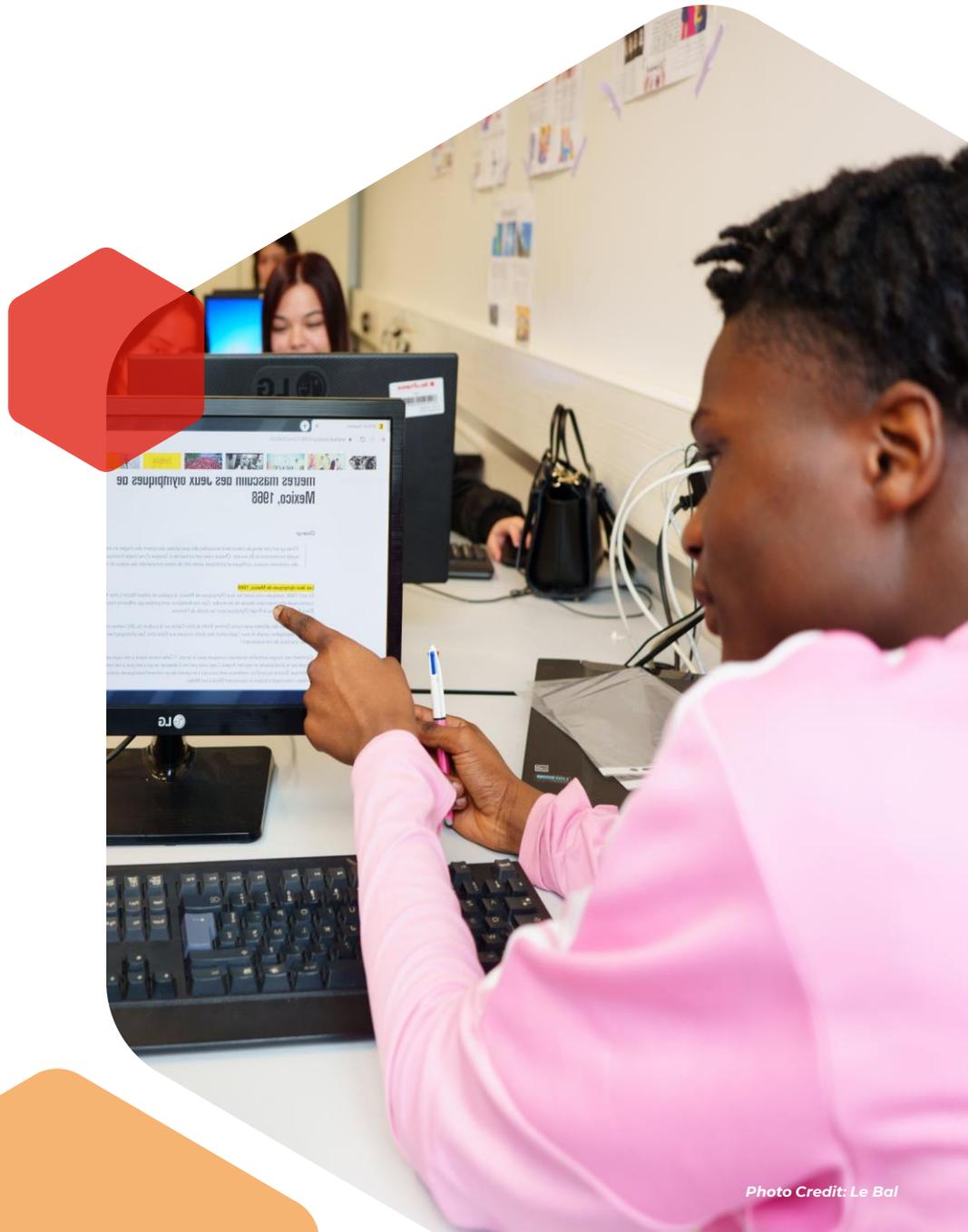
- Missions locales : organismes chargés Service Public Régional d'Orientation (SPRO) de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes. Elle s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie. Elle accueille principalement des jeunes pas ou peu qualifiés.
- Accompagnement intensif jeunes (AIJ) : dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi.
- Programme de Formation Transversale (PRFT) Renforcer ses compétences de base, et ainsi lever les freins de l'accès à l'emploi (en Ile-de-France).
- SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers d'encadrement) : accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, les jeunes de moins de 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
- 1 jeune, 1 solution : initiative du Gouvernement pour accompagner, former, et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes de 15 à 30 ans, sur tous les territoires.



Pour évaluer les compétences des jeunes

- Pix : le service public en ligne pour évaluer, développer, et certifier ses compétences numériques.
- Diagoriente : pour les collégiens, une version qui aide à valoriser les compétences transversales, découvrir des métiers et identifier un stage de découverte.

Travailler en réseau, pourquoi et comment faire ?



Travailler en réseau, pourquoi et comment faire ?

Contexte

« Les alliances éducatives incarnent le travail en commun des différents professionnels intervenant en lien avec l'élève, qui allient leurs compétences et savoir-faire à son service, dans le cadre d'une approche globale du jeune. » Ministère de l'Education Nationale

La capacité à identifier et faire travailler ensemble différents acteurs est un facteur clé de succès pour la mise en œuvre des projets : pour garantir leur financement, trouver un appui dans leur opérationnalisation, communiquer efficacement, atteindre de nouveaux bénéficiaires ou simplement capitaliser des retours d'expériences. Les stratégies d'alliances sont souvent gagnantes. Elles permettent de passer à l'échelle sans trop agrandir ou dénaturer sa structure, en jouant sur les complémentarités des uns et des autres. Pour autant l'hétérogénéité des acteurs impliqués peut rendre leur identification et leur mise en réseaux assez complexe.

Dans cette fiche, sont abordés :

- les typologies d'acteurs qui réalisent des actions de médiation numérique ;
- des décryptages par des porteurs de projet pour travailler en réseau ;
- des conseils pratiques, étape par étape, ainsi que des ressources complémentaires pour créer un réseau.

Travailler en réseau, pourquoi et comment faire ?

Une diversité d'acteurs dans l'écosystème de l'éducation et de l'inclusion numérique

Les services de l'Éducation Nationale

- Pilotés par le ministère au niveau national, ils se déploient sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les 30 rectorats au niveau académique puis les Directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) au niveau départemental. La direction du numérique pour l'éducation (DNE) gère plus particulièrement les aspects numériques des services informatiques, des ressources en passant par la formation. Pour plus de détails, voir la fiche dédiée « Travailler avec l'éducation nationale ».

Les collectivités

- Commune, département, régions... Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans la médiation numérique. Elles financent les équipements des établissements scolaires, soutiennent les associations, prennent en charge le secteur social, portent des espaces d'accompagnement et de médiation comme les espaces France services . Elles jouent à la fois un rôle de financeur et d'opérateur. Pour plus de détails, voir la fiche dédiée « Travailler avec les collectivités territoriales ».

Les écoles et établissements scolaires

- Garant de l'égalité républicaine, l'école est le lieu d'éducation de toutes et de tous. Les écoles et établissements scolaires (collèges, lycées) sont un espace où se croisent élèves, familles, corps enseignants et éducateurs. Ils ne sont pas toujours simple d'accès pour les acteurs extérieurs.

Les structures médico-sociales

- Parmi ces structures, on trouve la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Centres Sociaux, les Instituts Médico-Éducatifs (IME) et les Missions Locales. Ces acteurs interviennent dans différents domaines tels que l'accès aux droits sociaux, l'accompagnement à la scolarité, la formation professionnelle et l'insertion sociale. Leur implication dans les projets éducatifs permet de prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et de proposer des solutions adaptées à leur situation. Pour plus de détails, voir la fiche dédiée à l'inclusion scolaire.

Travailler en réseau, pourquoi et comment faire ?

Les EdTech

- Lors de la pandémie de la Covid-10, du jour au lendemain, les écoles maternelles, élémentaires, collèges, et lycées, publics et privés durent faire preuve d'adaptation. Les enseignants ont dû réinventer leurs leçons, apprivoiser de nouveaux outils, et s'accoutumer à l'apprentissage en distanciel. C'est dans ce cadre que les établissements scolaires ont fait appel aux EdTech.

La EdTech désigne l'ensemble des nouvelles technologies ayant pour objectif d'améliorer la formation et l'expérience. Éditeurs scolaires traditionnels ou start up, les EdTech conçoivent, produisent et distribuent des services et ressources numériques éducatives.

Les entreprises

- Pour financer un projet, les entreprises peuvent être des partenaires très pertinents grâce à leur mécénat (soutien financier ou matériel sans contrepartie directe), leur fondations (si elles en ont une) ou leurs actions de Responsabilité sociale des entreprises (RSE, engagements éthiques et durables). Elles peuvent également mobiliser des savoir-faire techniques, logistiques ou méthodologiques, et aider à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Les associations

- La diversité des acteurs associatifs et leur proximité avec les communautés locales leur permettent d'intervenir de manière pertinente et ciblée auprès des jeunes et de leurs familles. Elles peuvent proposer des activités de médiation numérique ou encore un accompagnement individualisé pour favoriser la réussite des jeunes.



Travailler avec les différents programmes

France Services

- Dans chaque France services, vous pouvez être accompagnés dans la réalisation de démarches administratives. Notamment, pour celles de 11 partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et point-justice. Vous aurez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique. Les conseillers France services peuvent vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne ; résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires et vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs). Aujourd'hui, près de 3 000 France services sont déployés partout sur le territoire !

Réseau des médiateurs numériques

- Les médiateurs numériques, et notamment ceux financés dans le cadre du dispositif Conseiller numérique, ont pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. Ils interviennent dans les mairies, les bibliothèques, les établissements scolaires, les tiers-lieux, les centres sociaux, les missions locales, les espaces France services, etc., sous forme d'accompagnements individuels ou d'ateliers collectifs. Pour identifier les ponts et les partenariats possibles, vous pouvez vous rapprocher des

coordinateurs départementaux qui sont en charge de faire le lien entre les médiateurs et d'organiser les actions de médiation numérique sur leur territoire.

Les « Bibliothèques numériques de référence » (BNR)

- Elles ont vocation à aider les collectivités territoriales à se doter d'infrastructures informatiques et numériques de haut niveau afin de proposer aux publics de leurs bibliothèques des collections et services numériques de premier plan. Le programme compte aujourd'hui 63 collectivités inscrites sur [la liste nationale des BNR](#) parmi lesquelles se trouvent les médiathèques.

Les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif

- Ces Hubs sont des têtes de réseau de l'inclusion numérique au niveau départemental. Financées par la Banque des Territoires, en partenariat avec l'ANCT, elles sont chargées d'appuyer, de fédérer et de former les aidants numériques et les médiateurs numériques qui agissent auprès des Français les plus éloignés du numérique. 61 départements ont un hub en référence.
- La Banque des Territoires : créée en 2018, est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble au sein d'une même structure des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux pour faciliter la réalisation de leurs projets.

I- Comment travailler en réseau ?

Identifier les acteurs de votre réseau

Cartographier les acteurs de votre réseau permet d'identifier les parties prenantes de votre projet. C'est un outil indispensable pour connaître votre écosystème et comprendre les interactions entre les différents acteurs. Les différentes définitions de ces derniers vous aideront à mieux les identifier :

- **Partenaires clés** : Les parties prenantes directes du projet (ex : management, collègues, prestataires);
- **Influenceurs** : Les personnes dont l'intérêt est primordial pour la vie du projet et sa diffusion (ex : élus, journalistes);
- **Ambassadeurs** : Ils assurent la promotion et la diffusion de la démarche (ex : utilisateurs engagés, utilisateurs de réseaux sociaux);
- **Communauté** : Personnes qui n'agissent pas directement sur le projet mais qui lui portent un intérêt et suivent ses avancées.

Une fois les partenaires présentés, il est nécessaire d'identifier le rôle et les limites de chaque partenaire dans le projet (distance, disponibilité, ressources, etc..). Les actions de collaboration à mettre en place avec chaque partenaire doivent être bien définies pour conserver la dynamique de votre réseau.



Photo Credit: Enactus

¹Boîte à outils de la Direction interministérielle de la transformation publique : [Comment faire la cartographie des acteurs de votre réseau ?](#)

Témoignage d'un porteur – Les Petits Débrouillards



**Solène
MERER**

**Directrice des Petits
Débrouillards**

Avec le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif », Science Tour Terra Numerica, les Petits Débrouillards développe un projet pour aller vers des publics écartés en termes d'offre éducative dans l'arrière-pays des Alpes de Hautes Provence et du pays Carrois, en s'appuyant sur les écosystèmes locaux.

Mobiliser et co-construire

« Le projet **est dirigé conjointement par un collectif de chercheurs qui collaborent étroitement avec l'éducation nationale et notre association d'éducation populaire. Grâce à la diversité de nos réseaux, nous avons pu mobiliser un large éventail d'acteurs.**

La mobilisation nécessite une approche proactive sur le long terme. Nous avons proposé de mettre en place des événements locaux dans les différentes régions, mais ceux-ci n'étaient pas encore définis, ce qui nous a permis de les élaborer en collaboration avec les communautés locales. Cela implique de poser un diagnostic commun et d'intégrer des thèmes susceptibles de susciter l'engagement, comme la valorisation du patrimoine local, par exemple. »

« *Avoir un temps de mobilisation assez long avec plusieurs phases permet de mobiliser ceux qui attendent de voir comment ça se passe.* »

« Les offices de tourisme sont des relais précieux pour découvrir des personnalités plus isolées, des figures locales, voire des structures associatives plus modestes, car ils sont souvent au cœur du tissu social local. En zone rurale, les relations sont souvent plus étroites, mais le projet offre une opportunité de collaboration qui est rapidement saisie par les acteurs locaux. »

« Au fil du temps, le projet s'ouvre à de nouveaux partenaires et à différents niveaux de collaboration. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur des objectifs à court terme, tels que l'établissement d'un diagnostic commun, la cartographie des acteurs et la fourniture d'outils adaptés. Cependant, une vision à plus long terme est également envisagée. Il s'agit de favoriser la connaissance mutuelle et de capitaliser sur les premiers résultats obtenus afin de partager efficacement les ressources à l'avenir. »

Témoignage d'un porteur – Simplon



**Lucie
JAGU**

Les intrépides de la Tech
Cheffe de projet

Les intrépides de la Tech est un collectif d'acteurs engagé pour la mixité dans le numérique. Le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » propose des actions pour encourager et accompagner les jeunes filles sur leur projet d'orientations professionnelles.

« Nous avons envie de collaborer, convaincus que notre travail en tandem serait fructueux. Au-delà de la structure, c'est la qualité des personnes qui compte. À fin 2019, une conjonction d'événements a favorisé notre collaboration : la question de la Mixité dans la Tech est devenue plus prégnante, et nous avons saisi cette opportunité en répondant à un appel à projet. »

« Dès le début, nous avons convenu que miser sur le collectif serait la clé pour déployer notre projet plus rapidement et plus efficacement. »

Mutualiser pour élargir l'impact

« Nous partageons notre veille, nos ressources, nos outils, ainsi que les sujets qui nous semblent porteurs et qui méritent d'être approfondis. Tous nos ateliers sont coconstruits avec nos partenaires académiques et mis à disposition sous licence Creative Commons. »

« Nous avons mis en place des outils de communication communs pour promouvoir nos actions. Il est essentiel de rendre compte régulièrement de nos activités, même les plus modestes, pour démontrer notre travail et susciter l'intérêt de nouveaux partenaires.

Nous mettons également en commun nos réseaux pour impliquer les partenaires avec lesquels certains d'entre nous ont l'habitude de travailler en solo. Nous étions quatre partenaires au départ, puis nous avons intégré des partenaires associatifs et académiques pour accroître notre impact.

Aujourd'hui, nous élargissons le collectif par cooptation, en invitant des acteurs partageant notre approche pédagogique et notre philosophie, ainsi que notre manière de travailler en collaboration. »



Photo Credit: Becomtech

II- Pourquoi travailler en réseau ?

Réussir à passer à l'échelle

La définition du changement d'échelle, conçue dans le cadre du groupe de travail « Futurs publics, innover pour moderniser l'action publique » piloté par le Secrétariat général pour la modernisation du service public, est la suivante : « On entend par changement d'échelle les diverses modalités d'essaimage, de transfert/transposition, de diffusion, etc.. concourant à renforcer et démultiplier l'impact d'innovations ou d'initiatives. Il s'agit plus précisément de faire bénéficier d'autres acteurs et d'autres territoires d'une initiative ayant fait la preuve de son intérêt, jusqu'au niveau où elle répond aux besoins. »

D'après le rapport « Ensemble, accélérons ! » piloté par ce groupe de travail, l'Avise et l'Essec proposent les modèles suivants de mise en œuvre, à l'usage des porteurs de projets souhaitant changer d'échelle :

1. L'approfondissement : faire mieux ce que l'on fait déjà ;
2. La diversification : faire autre chose que ce que l'on fait déjà ;
3. La diffusion par duplication, ou déploiement géographique : faire plus que ce que l'on fait déjà ;
4. La diffusion par mise à disposition, ou fertilisation : faire faire à d'autres ce que l'on fait déjà ;
5. La coopération : faire ensemble pour faire plus et mieux ;
6. La fusion : s'unir pour renforcer le projet.

Pour en savoir plus sur chacun de ces modèles, consultez [le rapport](#).



Photo Credit: Enactus

Témoignage d'un porteur – Fréquence Écoles



**Pauline
PASQUIER**

Fréquence Écoles

Directrice adjointe, responsable de la production événementielle

Association d'intérêt générale, Fréquence Écoles accompagne, depuis 30 ans, l'évolution des usages numériques. Avec La MAILLE, elle accompagne la structuration des acteurs locaux sur les territoires pour le développement des compétences numériques de toutes et tous.

ESSAIMER ET PÉRENNISER

« On s'est rendu compte que l'évènement était un prétexte qui nous permettait de mettre autour de la table des acteurs qui ne se parlent pas (voir ne s'entendent pas) et de créer des synergies. »

« C'est de cette expérience événementielle qu'est née la Maille : pour accompagner d'autres territoires avec notre casquette d'association d'intérêt général avec notre drapeau blanc et notre méthodologie.

Les pilotes du projet sont souvent issus du service PRE (Programme de réussite éducative) de la ville. Nous commençons par dresser une cartographie des acteurs. Sur la base de ce diagnostic, nous élaborons une feuille de route et un plan d'action qui tiennent compte des enjeux des différents acteurs.

Sur le premier territoire que nous avons accompagné, nous avons recensé 35 acteurs, dont 22 ne se connaissaient pas auparavant.

Nous accompagnons les territoires pendant 18 mois, mais nous envisageons le projet sur une durée de 3 ans. Nous prévoyons la mise en place d'une gouvernance à long terme avec un comité de pilotage intégrant les différents acteurs de terrain, l'éducation nationale et les élus, afin de les impliquer au-delà de la simple validation.

Ce que j'ai constamment à l'esprit, c'est de ne pas créer de redondances. Il ne s'agit pas de proposer une nouvelle offre, mais de travailler sur une stratégie globale basée sur une connaissance approfondie de ce qui existe déjà et des enjeux propres à chaque instance. »

³Rapport « [Ensemble, accélérons!](#) », 2015

Pas à pas – le chemin de la réussite pour travailler en réseau



Se trouver et saisir des occasions

1 **Communiquez régulièrement sur vos actions** : Informez les partenaires potentiels des développements de votre projet, de vos réalisations et de vos besoins. La communication régulière via différents canaux optimise la cible, renforce la visibilité et suscite l'intérêt.

2 **Participez à des événements** : Assister à des rencontres de réseautage, professionnelles, des conférences ou des salons liés à votre domaine vous permet de rencontrer de nouveaux acteurs et de partager vos idées.

L'événement Numérique en Commun(s)

- À l'initiative de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Numérique en Commun[s] est la démarche qui permet de construire un numérique d'intérêt général : ouvert, inclusif, accessible, durable, souverain et éthique. Chaque année, la démarche Numérique en Commun[s] comprend :
- La tenue d'un grand événement annuel;
- Le soutien à l'émergence de NEC locaux ;
- La production de ressources partagées, en licence ouverte ;
- L'organisation de rencontres et ateliers, en ligne et en présentiel autour de la programmation NEC.

3 **Misez sur la cooptation** : Identifiez des personnes influentes dans votre réseau qui pourraient recommander votre projet à d'autres partenaires potentiels.

4 **Cartographiez les acteurs de l'écosystème** : Dressez une liste des acteurs pertinents dans votre domaine, y compris ceux qui pourraient être des partenaires potentiels.

5 **Identifiez les têtes de réseaux** : Repérez les personnes qui peuvent faciliter les connexions avec d'autres acteurs clés.

Pas à pas – le chemin de la réussite pour travailler en réseau



Éliminez la question de la concurrence

- 1 Démarrez en mode projet :** Abordez votre projet comme une initiative collaborative plutôt que comme une compétition. Mettez l'accent sur les objectifs communs et la valeur ajoutée pour tous les partenaires.
- 2 Commencez par un diagnostic partagé :** Impliquez tous les acteurs dans l'analyse de la situation actuelle, afin de comprendre les besoins et les opportunités de manière collective.
- 3 Impliquer tous les acteurs dans le pilotage :** Favorisez la participation de tous les partenaires dans la prise de décision.
- 4 Identifier les enjeux de chacun :** Prenez en compte les intérêts de chaque acteur pour des solutions qui répondent aux besoins de tous.
- 5 Construisez une feuille de route :** Élaborez un plan d'action détaillé basé sur les objectifs communs.



Faites le pari du collectif

- 1 Partagez votre veille :** Partagez les informations pertinentes, les meilleures pratiques et les innovations avec vos partenaires pour enrichir les connaissances collectives.
- 2 Laissez de la place à la co-construction :** Impliquez activement les partenaires dans la mise en œuvre des actions, en favorisant la créativité.

- 3 Mettez vos réseaux en commun :** Capitalisez sur les réseaux de chaque partenaire pour atteindre un public plus large et renforcer l'impact de vos actions.

- 4 Communiquez sur vos actions communes :** Mettez en valeur les réussites et les réalisations de votre collaboration.

- 5 Communiquez sur vos actions respectives :** Valorisez également les initiatives individuelles de chaque partenaire pour renforcer la visibilité et la crédibilité de l'ensemble du collectif.



Anticipez une dynamique de long terme

- 1 Parlez-vous régulièrement :** Organisez des réunions périodiques pour évaluer les progrès et maintenir l'engagement des partenaires.
- 2 Participez ensemble à des événements :** Impliquez-vous dans des projets ou des initiatives communs qui renforcent les liens.
- 3 Appuyez-vous au maximum sur l'existant :** Utilisez les ressources, les infrastructures et les compétences existantes pour optimiser l'efficacité et la durabilité de vos actions.
- 4 N'hésitez pas à solliciter l'aide des autres :** Faites appel aux compétences et aux ressources complémentaires des partenaires.

Pour aller plus loin



Des réseaux si je suis une edTech

- [EdTech France](#) : l'association EdTech France fédère les entreprises et les acteurs de la filière EdTech.
- [Afinet](#) première association à fédérer les entreprises du numérique pour l'éducation et la formation.
- [Les pôles de compétitivité](#) interagissent avec les différents acteurs de cet écosystème (parmi lesquels figurent les acteurs du Programme d'Investissements d'Avenir, les agences régionales de l'innovation ou de développement, les incubateurs publics et privés), dans une logique de co-construction de conditions propices à [l'innovation](#).



Des réseaux si je suis un acteur de la médiation numérique

- [La Mednum](#) en charge de l'animation nationale du dispositif des conseillers numériques. Ses deux axes de travail sont : aider les acteurs de l'inclusion numérique à se structurer, développer des projets distribués à forte valeur ajoutée pour l'inclusion numérique.
- [Le Hub des territoires](#) espace de rencontres au service du développement des projets de territoire.
- [Class'code](#) : engagée dans l'éducation à la pensée informatique et à la culture numérique, l'association produit et diffuse des formations et des ressources éducatives libres et gratuites.
- [Accélérateur 13M](#) : fruit d'un partenariat entre la Banque des Territoires, le Groupe SOS et le lyonnais H7, l'accélérateur 13M aide durant neuf mois des associations et start-up positionnées sur l'inclusion numérique à passer à l'échelle.
- [Les conseillers numériques](#) : 4 000 conseillers numériques formés et financés par l'Etat sont disponibles pour vous accompagner vers l'autonomie dans l'usage du numérique.



Des réseaux si je suis une collectivité

- [Ville internet](#) : association qui accompagne les collectivités dans l'accomplissement de leurs projets d'initiatives numériques pour un service public de [proximité](#).
- [Les Interconnectés](#) : première association nationale de diffusion des usages et innovations numériques au service des collectivités, interlocuteur de l'État, il est à la fois plateforme d'échanges, centre de ressources et espace de partages physiques et numériques.
- [Frances Services](#) : à moins de 20 minutes de chez vous, les conseillers France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien (une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales). Aujourd'hui, plus de 2 600 France services sont déployés partout sur le territoire.
- [L'Avicca](#) : L'Avicca regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national. Au-delà des infrastructures et des réseaux, les axes de travail de l'Avicca incluent le numérique éducatif, les SIG, les territoires connectés ("intelligents"), la communication territoriale sur les déploiements, la cybersécurité, les services de la donnée, l'inclusion numérique, les impacts environnementaux du numérique, l'audiovisuel...

Pour aller plus loin



Des évènements pour se rencontrer

- [Viva Tech](#) rendez-vous annuel consacré à l'innovation technologique et aux start-up.
- [Ludovia](#) : Thème 2024 : Quotidienneté du numérique en classe et dans les établissements.
- [Numérique en commun\(s\)](#) : en 2024, le rendez-vous Numérique en Commun[s] aura lieu les 25 et 26 septembre à Chambéry.
- [Super Demain](#) : organisé depuis 9 ans par l'association Fréquence Écoles, qui a pour vocation d'aider à clarifier les besoins d'accompagnement des enfants dans les mondes numériques.
- [Educ@Tech Expo](#) : salon dédié aux technologies éducatives et se tient chaque année à Paris.
- [Salon des Maires et des Collectivités Locales \(SMCL\)](#) : évènement incontournable pour les collectivités locales de tous les territoires.
- [Le BETT Show](#) : le plus grand salon européen dédié aux entreprises des technologies pour l'éducation.



Des plateformes pour mutualiser sa veille numérique

- [Les groupes thématiques numériques \(GTnum\)](#) : Que dit la recherche sur la transformation numérique de l'éducation ? Le ministère met à votre disposition en accès ouvert les publications des GTnum animés par des équipes de recherche et des pédagogues.
- [CNUM \(Conseil national du numérique\)](#) : production d'études avec des analyses et des leviers constituant une bibliothèque de culture numérique est accessible à [tous](#).
- [Plateforme France Numérique Ensemble](#) : retrouvez via cet outil des données à jour, à l'échelle de votre département, concernant le déploiement des dispositifs d'inclusion numérique portés par le programme Société Numérique de l'ANCT ; les données relatives aux lieux de médiation numérique tels que référencés sur la Cartographie Nationale, des données statistiques territoriales révélatrices des fragilités numériques des populations.



Des appels à projets pour répondre en consortium

- [Plan d'investissement d'avenir](#) (PIA) : programme lancé en 2010 par l'État français pour financer des projets innovants et structurants dans des secteurs clés pour l'économie et la société.

Mobiliser et accompagner les familles



Mobiliser et accompagner les familles

Contexte

Les parents sont des acteurs éducatifs cruciaux. Le numérique peut être un défi pour eux et beaucoup se sentent dépassés par les usages numériques de leurs enfants. Par ailleurs, la crise sanitaire a révélé les inégalités socio-économiques et d'accès au numérique, affectant particulièrement les parents et la scolarité des enfants.

Différents acteurs interviennent dans la vie éducative des enfants : enseignants, éducateurs, professionnels médico-sociaux et, en premier lieu, les familles. Cependant, ces acteurs n'ont pas nécessairement de compétences numériques pour accompagner les jeunes en confiance. Il est capital de favoriser la coéducation et l'inclusion numérique des familles pour le bien-être des enfants.

Dans cette fiche, sont abordés :

- Des dispositifs existants qui accompagnent la parentalité numérique ;
- Des décryptages menés par des porteurs de projet pour élaborer un projet en collaboration avec les parents d'élèves ;
- Des conseils pratiques, étape par étape, ainsi que des ressources complémentaires pour approfondir la mise en œuvre de ces projets.



Des dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif



Territoire Numériques Educatifs (TNE)

Le contexte sanitaire a mis en lumière une réalité préoccupante : l'aggravation des inégalités entre les élèves, les familles et même parfois entre les enseignants en fonction de leur maîtrise et accès aux outils numériques. Le programme TNE en association avec le Réseau Canopé, les régions académiques et le Ministère de l'Éducation nationale, vise à transformer le système éducatif pour répondre aux défis actuels. L'expérimentation se réalise sur [12 départements](#). Son objectif est d'agir comme un catalyseur de la transition numérique dans le domaine de l'éducation, en agissant sur cinq axes : l'équipement, les ressources, la formation, la parentalité et l'inclusion scolaire. Il s'agit d'une **approche expérimentale visant à mobiliser de manière intégrée tous les leviers de l'éducation numérique**, afin d'évaluer ses bénéfices, notamment en termes d'innovation pédagogique, et d'identifier les conditions d'un éventuel déploiement à l'échelle nationale.



Les cités Éducatives

Les Cités éducatives sont conçues pour renforcer les dispositifs éducatifs destinés aux jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, et après le temps scolaire, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles reposent sur une large coalition de la communauté éducative: parents, services de l'État, collectivités, associations et habitants.

L'objectif des [Cités éducatives](#), est de mobiliser tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire dans les territoires les plus nécessiteux, en concentrant les ressources. On compte aujourd'hui 200 Cités éducatives sur l'ensemble du territoire. **Il ne s'agit pas d'ajouter un dispositif supplémentaire, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour obtenir des résultats plus significatifs.**



Des dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif



Label « Parents, parlons numérique »

Sensibiliser les parents aux nouveaux risques rencontrés par leurs enfants dans le monde numérique, leur proposer des solutions, conseils et outils fiables pour mieux protéger leurs enfants, c'est l'objectif du label « P@rents, parlons numérique » et du site qui y est associé (jeprotegemonenfant.gouv.fr).

Après une phase de test en 2023, le projet P@rents, parlons numérique poursuit son déploiement en 2024. En effet, aux ressources en ligne, s'ajoutent des actions de terrain pour soutenir la parentalité numérique partout en France.

Pour faire votre demande de label, consultez [cette page](#).¹



Plateforme « je protège mon enfant »

Elaborée dans le cadre d'un partenariat national visant à fédérer les acteurs publics et privés, cette plateforme propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour mieux informer et accompagner les parents afin qu'ils protègent leurs enfants.

La plateforme a deux volets :

- Accompagner à la parentalité numérique pour un usage raisonné des écrans par les enfants : « je protège mon enfant dans son usage des écrans. »
- Lutter contre l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne : « je protège mon enfant de la pornographie. »



Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants.²

Les services de la PMI proposent également de nombreuses activités ludo-éducatives à destination des enfants et familles. Souvent organisées avec des partenaires extérieurs, ces activités permettent ainsi de traiter de nombreux sujets avec les parents, et notamment, d'aborder les sujets liés à la parentalité numérique.

^[1] Sarah El Haïry et Marina Ferrari dévoilent le label P@rents, parlons numérique, pour accompagner les parents face aux enjeux du numérique, Communiqué de presse, 29/03/2024

Des dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif

La Trousse à Projets



Qu'est-ce que la Trousse à Projets ?

La [Trousse à Projets](#) est un Groupement d'Intérêt Public créé en 2017 à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est d'encourager et de faciliter la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs, l'ouverture de l'école sur son environnement et le développement de partenariats. Ses activités sont déployées au bénéfice des élèves et des communautés scolaires des écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat.

Sa première mission a consisté au développement d'une plateforme de financement participatif, entièrement dédiée aux projets des enseignants et de leurs élèves. La plateforme permet aujourd'hui à de nombreux projets de trouver les financements nécessaires à leur réalisation dans une démarche solidaire grâce à des partenaires mécènes plus nombreux chaque année.

Dans le cadre du programme Territoires numériques éducatifs, la Trousse à Projets a pour mission de piloter le volet parentalité du dispositif.

La « Mallette des parents »

Lancée en 2008 dans l'académie de Créteil avant d'être généralisée, la Mallette des parents est un site de ressources à destination des familles et des professionnels de l'éducation pour améliorer le dialogue autour de la scolarité de l'enfant.

Ce dispositif s'est enrichi, à l'occasion du programme Territoire Numérique Éducatif, d'un site sur la parentalité et le numérique: <https://tne.trousseaprojets.fr>.

Le site est organisé autour d'entrées par public. Que vous soyez une collectivité territoriale, un professionnel de l'éducation, un médiateur ou tout simplement des parents, vous trouverez des ressources et des contacts pour vous accompagner sur ces sujets.



Photo Credit: Becomtech

Témoignage d'un expert – La Trousse à Projets



**Stéphane
PROUST**

***Chef de projet TNE Volet
parentalité numérique pour la
Trousse à Projets***

CONTEXTE ET OBJECTIFS INITIAUX

« Territoires Numériques Educatifs est une politique impulsée par le gouvernement pour faire suite au premier confinement. Au départ, l'objectif était de faire face à de potentielles nouvelles difficultés en cas de crise sanitaire et de garantir une continuité éducative optimale. Cependant, les objectifs se sont élargis depuis. »

« **Concernant le volet parentalité des TNE, l'objectif principal est de renforcer les liens entre les familles et l'école**, en particulier en rapprochant les familles les plus éloignées, en les accompagnant dans une meilleure compréhension et utilisation des outils et services relevant du numérique scolaire, ainsi que dans leurs démarches administratives liées à la scolarité de leurs enfants.»

IMPORTANCE DE L'IMPLICATION PARENTALE

« Les parents étaient les grands oubliés de l'éducation. Lorsque de nouveaux outils étaient introduits ou que les programmes changeaient, était-il prévu d'accompagner les parents pour qu'ils comprennent bien les enjeux ? Lorsque les Environnements Numériques de Travail (ENT) étaient déployés, était-il assuré que les parents étaient correctement informés de leur finalité et de leur rôle potentiel ?

Ainsi, l'un des objectifs majeurs de ce volet a été d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif à l'ère numérique, de plus en plus présente dans les apprentissages scolaires. »

« **Il est crucial d'expliquer aux parents pourquoi les programmes évoluent, quels outils sont mis à leur disposition, comment y accéder, et les accompagner dans leur utilisation si nécessaire.** Cette démarche vise à renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, pour contribuer à la réussite scolaire des enfants eux-mêmes. »

LES APPORTS DES TNE POUR LES PARENTS

« Les animations à destination des familles se tiennent au sein des 12 TNE répartis sur le territoire français. Les premiers se tiendront en septembre 2024, puis jusqu'en juillet 2026. Le recueil de la satisfaction des parents à l'issue de ces animations est prévu, et fera partie de l'évaluation globale de cette politique publique. A ce jour (mai 2024), il est encore trop tôt pour conclure sur les effets de cet accompagnement des familles.»

VERS UNE GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF

« Le TNE vise également à identifier les difficultés et à capitaliser sur les expériences. Le déploiement du volet parentalité dans les territoires se fait en partenariat avec des coordonnateurs départementaux. À la fin des trois ans du dispositif, prolongé jusqu'en été 2026, le gouvernement disposera d'une évaluation de l'ensemble des volets des TNE, pour envisager une généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire. »

Témoignage d'un porteur – Hub Francil'In



**Mehdi
SERDIDI**

**Président HUB
FRANCIL'IN**

Le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif », Parents Reconnectés, vise à expérimenter, documenter et diffuser en Île-de-France et dans les Hauts-de-France un accompagnement répondant aux enjeux de réduction des inégalités entre les parents dans l'utilisation des ENT et le suivi scolaire de leurs enfants.

MOBILISER LES FAMILLES

« La mobilisation des familles a été un défi majeur. Proposer simplement des formations sur les ENT ne suffisait pas à attirer les parents. Nous avons donc décidé de les impliquer en leur offrant un appui dans la constitution des dossiers de bourses, établissant ainsi une relation de confiance permettant ensuite d'aborder d'autres sujets, notamment la question de la formation aux ENT. »

MOBILISER LES ÉTABLISSEMENTS

« Nous avons besoin d'intégrer la direction du collège pour qu'elle devienne le moteur du projet. Nous avons demandé aux établissements scolaires de cofinancer une partie des actions cependant, pour les équipes pédagogiques, ce choix financier est non négligeable malgré l'utilité. La prochaine fois, nous solliciterons des fonds de la politique de la ville. »

CRÉER UNE RELATION DE CONFIANCE

« Notre démarche de labellisation Aidant Connect a permis de rassurer les familles et les directions d'établissements scolaires. Très vite, les permanences ont connu un grand succès. Le risque dans ce cas est de se retrouver à faire les démarches à leur place, plutôt que de prendre le temps d'accompagner. Finalement, nous avons su créer une relation de confiance avec les parents, en leur montrant qu'ils étaient capables de faire eux-mêmes les démarches. »

FAIRE LA DÉMONSTRATION DE L'IMPACT

« Nadia, mère de deux enfants au collège, avait des difficultés avec la dématérialisation et n'avait pas demandé la bourse à laquelle elle avait droit, payant ainsi le tarif plein de la cantine. Suite à notre intervention, elle a pu faire une demande de bourse, économisant ainsi 150 euros par trimestre et par enfant, soit 900 euros au total. ». En effet, Le non-recours aux droits sociaux est un phénomène d'ampleur et durable accentué par le processus de dématérialisation des démarches.

ESPACES NUMÉRIQUES

« Les parents qui sont venus se sont rendu compte que l'ENT ne servait pas simplement à vérifier que leur enfant allait en cours, mais pouvait aussi les aider à l'accompagner dans sa scolarité, quelles que soient leurs ressources. Cependant, nous n'avons pas réussi à mobiliser autant sur les Ateliers ENT, et ce, quel que soit le territoire. Il est extrêmement difficile de convaincre les parents de l'utilité des espaces numériques de travail, qui sont présentés par les équipes pédagogiques comme étant subis, plutôt que comme un outil utile à l'accompagnement. »

Témoignage d'un porteur – La Bicyclette des parents



**Audrey de
FORNEL**

Co-fondatrice

Association La Bicyclette des parents

« L'expression "la bicyclette des parents" évoque la vision de Steve Jobs, fondateur de l'entreprise Apple, qui imaginait l'ordinateur comme "la bicyclette du cerveau", accélérant ainsi la réflexion. Cette métaphore illustre parfaitement l'objectif de notre association : être un catalyseur de la parentalité. »

PROPOSITION DE PARCOURS MEKIKO

« La Bicyclette des parents propose le parcours Mekiko, axé sur la scolarité, afin d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants. Notre approche comprend deux axes : un pour les familles, visant à soutenir la parentalité en lien avec la scolarité, et un pour nos partenaires locaux, souvent des collectivités, qui déploient le parcours Mekiko avec nous.»

DES PARENTS, ACTEURS ET RESPONSABLES

« Nous avons constaté que les familles avaient besoin de se retrouver en présentiel et de partager entre elles. Si, dans les vidéos du parcours, le contenu est préparé par des experts, lors des réunions, ce sont les parents qui deviennent les sachants. Ce sont eux qui parlent, échantent, transmettent, organisent la salle, etc.. Cela leur permet de devenir acteurs et donc responsables, ce qu'ils doivent être en tant que parents. »

INSCRIRE L'OUTIL DANS UNE STRATÉGIE

« Nous avons élargi notre offre en aidant nos partenaires à déployer le parcours.

Par exemple, une collectivité souhaite accompagner les familles des enfants inscrits au soutien scolaire. Nous accompagnons alors la collectivité en mode coaching, pour qu'elle se pose les bonnes questions et que le déploiement de l'outil soit l'occasion de créer un lien durable avec les familles. Quels sont les besoins des parents ? Comment les connaître ? Les réponses varient en fonction des territoires. »

IDENTIFIER OÙ SONT LES PARENTS

« Le deuxième grand thème est la communication auprès des parents. Nous aidons les collectivités à identifier les canaux de communication les plus efficaces. Pour cela, nous examinons où se trouvent les parents, de manière très large. Où sont les parents virtuellement (site web de la ville, groupes WhatsApp, page Facebook) et où sont les parents physiquement (associations, groupes d'entraide, sortie de l'école) ? Cela permet d'identifier le support adéquat : écrit, oral, bouche-à-oreille. »

MOTIVER LES PARENTS

« Nous les invitons ensuite à réfléchir à ce qui va motiver les parents. Comme ce sont des humains, certains vont se mobiliser parce qu'ils y trouvent un bénéfice, d'autres recherchent la convivialité. Et comme parmi les parents, il y a tous les types de personnalités, il faut retrouver tout cela dans la communication : parler de manière à la fois chaleureuse, directive, factuelle en expliquant le bénéfice. »

SAVOIR ANIMER

« Enfin, nous formons les agents des collectivités ainsi que des parents à animer des réunions en intelligence collective afin qu'ils soient autonomes localement. »

Témoignage d'un porteur – Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône



**Harris
ZAOUÏ**

**Ligue de l'enseignement
des Bouches-du-Rhône**

Coordonne depuis 1 an la mobilisation des familles dans le dispositif « Territoires Numériques Éducatifs des Bouches-du-Rhône en faisant du lien entre personnel de l'éducation nationale, les partenaires associatifs et les parents.

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES EDUCATIFS

« L'arrivée des territoires numériques éducatifs en octobre 2022 au sein du pôle numérique de la Ligue de l'enseignement 13 a considérablement développé l'offre d'ateliers pour parents dans le département. Nous sommes intervenus dans les établissements scolaires, les centres sociaux et les médiathèques pour rencontrer les parents et aborder le numérique éducatif avec eux. Nous avons privilégié une approche bienveillante et compréhensive face à des parents confrontés à la multiplication des écrans dans leurs foyers. Nous développons une offre adaptée aux besoins : des cafés des parents pour échanger, des accompagnements collectifs pour résoudre des problématiques spécifiques, et des événements pour partager des moments conviviaux autour du thème du numérique. »

LIBÉRER LES ESPRITS

« En ce qui concerne les démarches administratives et la scolarité numérique, nous travaillons en collaboration avec le personnel de l'Éducation nationale afin de nous intégrer à des moments clés où les parents sont déjà présents, comme la rentrée scolaire, les réunions parents-professeurs, ou la remise des ordinateurs.

Les partenaires associatifs, eux, sont clairs : si nous organisons un café institutionnel avec des informations descendantes, les parents ne viendront pas. Leur solution est d'organiser des ateliers à l'extérieur, créant ainsi une proximité. Nous expliquons dès le début de l'atelier que les statistiques, les ressources et les vidéos pourront être consultées tranquillement à la maison, ce qui réduit le stress de prendre des notes et d'oublier des informations. »

S'AMUSER EN FAMILLE

« Aujourd'hui, nous créons des "Clubs parents connectés". Ils se retrouvent mensuellement et échangent entre eux autour de différents dynamiques.

Les familles participent avec enthousiasme, car ils découvrent l'environnement numérique de leurs enfants. Cependant, certains mots clés sont à bannir. Si nous utilisons des termes comme, "prévention", "administratif" ou "sensibilisation", personne ne viendra. Ce champ lexical ne fonctionne pas.

Au début de l'atelier, je partage mon propre temps d'écran pour illustrer que nous sommes tous concernés par l'usage excessif des écrans. J'aborde également la façon dont j'essaie de le réduire et les ressources que j'utilise pour améliorer mon temps d'écran. Cela permet de créer une relation de confiance, d'éviter une approche moralisatrice et que les parents comprennent que nous sommes là pour trouver des solutions.

Nous proposons également des ateliers parents-enfants. Par exemple, notre atelier de BD numérique rencontre un grand succès. En deux heures, les participants créent des bandes dessinées qu'ils peuvent imprimer, laissant une ressource tangible. Cela permet de contrer l'idée reçue que le numérique se résume à du divertissement, montrant au contraire qu'il peut être créatif et que cette créativité peut être partagée avec son enfant. »

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour mobiliser les familles

1. Considérer les parents



3. Communiquer efficacement



2. Identifier les besoins des familles



4. Libérez les esprits, être créatif



1 Considérer les parents

- **Les parents sont de plein droit les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants.** Accompagner la parentalité implique de renforcer le rôle et la posture des parents, en les traitant comme des partenaires. Cela passe par la reconnaissance de leur légitimité et de leur capacité à contribuer activement à la réussite éducative de leurs enfants.
- **Les parents reflètent la diversité de la société.** Ils ne constituent pas un bloc homogène. Leurs besoins et leurs attentes à l'égard de l'institution varient en fonction de leur milieu social, de leurs origines culturelles, de leurs niveaux de diplôme ou encore de leur personnalité. Leur vision de l'école sera également influencée par leur propre expérience d'élève.
- **Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative.** L'école doit leur garantir un droit d'information, d'expression et de participation. Leurs représentants siègent et votent au conseil d'école ou de classe. Leur implication est indispensable pour créer un environnement favorable à l'apprentissage, à la fois à la maison et à l'école.
- **Ni les familles ni l'école ne sont, à elles seules, en mesure de transmettre aux jeunes toutes les connaissances, compétences et valeurs dont ils ont besoin pour s'insérer dans la société.** S'il n'est pas possible, ni souhaitable, de figer les responsabilités des uns et des autres, une communication et un ajustement permanents sont nécessaires pour permettre la coopération autour de l'intérêt de l'enfant.

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour mobiliser les familles

2 Identifier les besoins des familles

Les familles, comme l'école, sont percutées par la transformation numérique de la société, créant de nouveaux écarts entre les attentes et les moyens des uns et des autres.

- **Être en mesure d'effectuer les démarches nécessaires pour assurer le quotidien et répondre aux besoins matériels de leurs enfants.** Le non-recours aux droits sociaux est un phénomène d'ampleur, accentué par le processus de dématérialisation des démarches. Bénéficier d'une bourse ou simplement pouvoir manger à sa faim en accédant à la cantine a un impact direct sur la scolarité des enfants. Alors que les études internationales, comme PISA, pointent l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire des élèves, il ne faut pas sous-estimer ces problématiques et offrir un soutien approprié aux familles concernées.
- **Créer du lien avec leurs enfants, accompagner leur autonomie et leur épanouissement.** La multiplication des écrans vient perturber les relations au sein des familles. Parents comme enfants passent chacun de leur côté de plus en plus de temps sur les écrans sans forcément savoir ni comprendre ce que chacun y fait. Les familles ont besoin de partager des activités en commun, d'être en mesure d'échanger autour de leurs pratiques numériques et de bénéficier de repères sans être stigmatisées.
- **Comprendre les attentes de l'institution pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants et leur insertion dans la société.** Comme le soulignait Bourdieu, plus les parents partagent les mêmes valeurs que les institutions, plus il leur sera facile de contribuer au succès de leurs enfants. Cependant, les attentes de l'école sont encore trop souvent implicites. Les familles ont besoin de savoir ce que font leurs enfants à l'école et ce que l'école attend d'elles pour s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants et contribuer ainsi à leur réussite.
- **Être rassuré dans leur rôle de parents.** Les parents veulent tous le meilleur pour leurs enfants, mais le «métier de parent» est le seul pour lequel il n'existe ni formation ni mode d'emploi. Les familles ont besoin de partager leurs expériences et leurs conseils pour se soutenir mutuellement dans leur rôle de parents.

Pas à pas – Le chemin de la réussite pour mobiliser les familles

3 Communiquer efficacement

- **Identifier les espaces fréquentés par les familles et aller vers elles.** La communication auprès des familles s'effectue à l'échelle d'une école ou d'un territoire assez réduit en identifiant les espaces qu'elles investissent : site internet de la ville pour gérer le périscolaire, WhatsApp d'entraide entre parents, maison de quartier où elles se retrouvent, place à la sortie de l'école, etc.. Tout cela constitue autant de canaux de communication à exploiter en utilisant des supports adéquats. N'oubliez pas le bouche-à-oreille !
- **Attirer les parents en s'appuyant sur les motivations de chacun.** Les parents sont des humains comme les autres. Il est important de comprendre ce qui les met en mouvement : la recherche de bénéfices immédiats, de convivialité, d'engagement. Utilisez un langage simple et direct, évitez un vocabulaire trop institutionnel ou moralisateur. Demandez-vous si vous iriez en tant que parent tout en gardant à l'esprit que vous devez vous adresser à des personnes très différentes.
- **Communiquer régulièrement pour créer et maintenir la relation,** ou appuyez-vous sur des partenaires qui le font, comme des parents bien identifiés ou des associations locales, pour diffuser efficacement les messages. Votre message aura d'autant plus d'impact s'il est relayé par un interlocuteur de confiance.

4 Libérez les esprits, être créatif

- **Proposer des activités en famille.** Quand les familles ne travaillent pas, elles doivent s'occuper des enfants. Ces activités peuvent inclure des sorties dans la nature, des jeux en plein air, des pique-niques ou des ateliers créatifs. Des moments peuvent être dédiés aux parents pendant que les enfants jouent ou sont pris en charge par des animateurs. D'autres activités peuvent permettre de redécouvrir le numérique ensemble et renforcer la relation parents-enfants en passant un bon moment.
- **Véhiculer un discours positif.** Privilégiez une communication positive et désamorcez les jugements de part et d'autre. Mettez en avant le potentiel des ENT (Environnements Numériques de Travail) pour faciliter la communication ou soutenir les apprentissages. Les enfants peuvent utiliser les outils numériques pour créer des projets artistiques, explorer des sujets qui les passionnent ou collaborer avec leurs camarades de classe sur des projets éducatifs.
- **Développer l'autonomie.** Accompagnez les parents dans l'utilisation des outils numériques plutôt que de faire les choses à leur place. Il est important de les encourager à explorer les fonctionnalités des ENT, à poser des questions et à expérimenter par eux-mêmes. En renforçant leur confiance dans leurs propres compétences, ils deviendront des partenaires actifs dans la scolarité de leurs enfants.

² Définition retenue dans la version actuelle du schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET)

Pour aller plus loin



Des dispositifs d'État

- Trousse à projet: plateforme de financement participatif, entièrement dédiée aux projets des enseignants et de leurs élèves.
- Cités éducatives: grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants
- TNE : expérimentation réservée à 12 territoires permettant la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques : <https://tne.trousseaprojets.fr/>
- Je protege mon enfant.gouv.fr: la plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique.
- P@rents, parlons numérique: ce label vise à renforcer l'accompagnement des parents sur le numérique autour de messages clés et de thématiques incontournables. Les structures menant des actions auprès des parents sur la parentalité numérique peuvent ainsi faire une demande de labellisation de leur action.
- Le site "Mallette des Parents" propose aux parents et aux professionnels de l'éducation des conseils, des ressources et des outils pour renforcer la coopération entre l'École et les parents, de la maternelle au lycée. <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>



Des ressources pour former les parents au numérique ...

Fréquence Ecoles : large éventail de ressources et formations professionnelles pour le numérique.

- Le Super Media : a pour vocation de répondre aux interrogations des parents et des enfants sur les écrans.
- Le CLEMI (le centre pour l'éducation aux médias et à l'information) :
 - Le Guide de la Famille Tout-Écran : né d'un travail collectif entre acteurs de l'éducation, spécialistes de la parentalité et médias, cet ouvrage propose de courts articles sur des questions clés de la parentalité numérique. Son ambition est d'offrir aux parents des repères et des conseils basés sur la vulgarisation de travaux d'experts.
 - La bande dessinée « Dans la tête de Juliette » met en scène une adolescente qui doit apprendre son texte de théâtre pour sa grande représentation le soir même. Son smartphone va-t-il l'en distraire ou va-t-elle réussir à en faire un usage constructif, qui l'aide à atteindre son objectif ?
- L'UNAF : engagé dans la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité, 48 Udaf proposent des actions de soutien à la parentalité numérique en France. L'UNAF anime notamment le site internet www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr pour les accompagner et les guider dans leurs pratiques numériques familiales. Elle coordonne le dispositif PédaGoJeux et son réseau d'ambassadeurs. Elle a été désignée par l'Etat pour alimenter le site Je protège mon enfant et pour piloter le comité d'experts des campus de la Parentalité.
- Internet sans craintes : des conseils et des ressources pour accompagner les parents dans l'éducation au numérique à la maison, et notamment FamiNum, site entièrement gratuit qui vous permet d'accompagner les usages du numérique à la maison en créant votre propre charte.
- La CNIL :
 - les ressources de la campagne « Tous ensemble, prudence sur Internet ! » (vidéos, livret enseignants, livret parent, jeu de cartes etc..) ;
 - Le livret du jeu immersif « Les gardiens du numérique » ;
 - Les posters : 10 conseils pour rester Net sur le web, 5 conseils pour protéger sa vie privée sur les réseaux sociaux, Les cyber réflexes.
 - Le jeu Incollables « Ta vie privée, c'est secret ! »

Pour aller plus loin



Des structures qui œuvrent pour les familles ...

- UNAF : le porte-parole officiel des 18,4 millions de familles vivant sur le territoire français ;
- Familles rurales : en 2023, 8 Pôles Numériques Territoriaux (PNT) ont été créés pour structurer et pérenniser l'ensemble des actions de médiation numérique du Mouvement Familles Rurales à travers, pour l'heure, plus de 180 Points de Médiation Numérique ;
- La bicyclette des parents ;
- Les fédérations d'éducation populaire.



Des ressources pour la formation des professionnels :

- l'Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique (OPEN) : association française 100% mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité numérique à travers des conseils concrets, des articles de fond et d'actualité ainsi que des tutos adaptés aux problématiques rencontrées . <https://www.open-asso.org/prevention-formation/>
- L'Association e-Enfance / 3018 : forme et informe tous les professionnels qui encadrent les jeunes (personnels éducatifs, directeurs d'établissement scolaire, professionnels de santé) pour leur apporter la meilleure réponse possible lorsqu'ils sont confrontés à une problématique liée à l'usage du numérique. <https://e-enfance.org/nos-interventions/interventions-pegagogiques/professionnels/>



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Travailler les besoins spécifiques des territoires



S'adapter aux publics des territoires spécifiques

Contexte

Les 78 lauréats de l'appel à projets « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » ont accompagné 741 089 jeunes au total. Parmi eux, plus de 66 000 résidaient dans des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), représentant 68 % du total. Ce programme a également touché 87 départements, dont 5 régions et départements d'outre-mer. Au total, 1 723 communes ont bénéficié de ces actions, dont 580 sont classées en QPV et 1 143 en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Les défis auxquels les populations sont confrontées sont similaires, que ce soit dans les zones rurales ou urbaines : la diminution des services publics, la distance par rapport aux centres urbains, les limitations de transport en commun, les difficultés d'accès à l'éducation et aux soins de santé. En somme, il s'agit de ce que l'on qualifie souvent de périphérie, marquée par la désertification des services. Cette réalité se retrouve aussi bien dans les quartiers défavorisés des villes que dans les campagnes reculées.

Dans cette fiche, sont abordés :

- Différentes typologies de territoires ;
- Élaboration d'un projet en tenant compte de la spécificité du territoire : décryptage par des porteurs de projets ;
- Des recommandations pratiques, étape par étape et des ressources supplémentaires.

Aperçu de territoires à enjeux d'inclusion et d'éducation majeurs



Quartiers Populaires & Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV), quartier de la politique de la ville (QPV) ou quartier prioritaire (QP) est un dispositif d'État la politique de la ville, désignant les zones urbaines les plus pauvres, nécessitant une intervention des pouvoirs publics, notamment en matière de rénovation urbaine. La politique de la ville ne cherche plus seulement à rénover ou réhabiliter les logements sociaux. Elle vise au renouvellement urbain des quartiers au sens large et notamment à leur développement économique. Promouvoir la mixité sociale et désenclaver les quartiers font partie des leviers pour y parvenir. Agiles et résilients, les QPV sont aujourd'hui des territoires d'expérimentation. Pour mieux connaître les quartiers prioritaires de la ville, SIGVille met à disposition des données de caractérisation pour chaque quartier prioritaire (indicateurs issus du recensement de population, sur les revenus localisés sociaux et fiscaux, relatifs au parc privé des QPV, etc..).



Campagnes & Zones de Revitalisations Rurales (ZRR)

D'après l'Observatoire des territoires « Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. » [L'Observatoire des territoires](#) rassemble, analyse et diffuse les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires.



Photo Credit: Becomtech

Aperçu de territoires à enjeux d'inclusion et d'éducation majeurs



Les Outres-Mers

La République française compte 12 territoires ultramarins :

- la Guadeloupe;
- la Guyane;
- la Martinique;
- La Réunion;
- Mayotte;
- Saint-Barthélemy;
- Saint-Martin;
- Saint-Pierre-et-Miquelon;
- Wallis-et-Futuna;
- a Polynésie française;
- la Nouvelle-Calédonie;
- les Terres australes et antarctiques françaises.

Ces territoires sont confrontés à des défis socio-économiques majeurs, avec un niveau de vie par habitant deux fois plus bas qu'en métropole, un taux d'échec scolaire deux fois plus élevé et un chômage touchant près de la moitié des jeunes de moins de 25 ans (20 % au niveau national). Cette situation est particulièrement préoccupante à Mayotte, la région française la moins développée.

Pour les acteurs locaux, **le numérique représente un levier essentiel pour faciliter l'insertion sociale et l'employabilité des jeunes, mais il reste encore à surmonter des obstacles pour atteindre ces objectifs.**



Photo Credit: Becomtech

Témoignage d'un porteur – ZUP de CO



**Karim
BOUHASSOUN**

**Fondateur
ZUP DE CO**

Association agréée de l'Éducation nationale qui déploie des actions de soutien à la scolarité à travers un tutorat solidaire dans une centaine de collèges en France depuis 20 ans. Le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif », intitulé « Home classe », vise à mettre en place des outils de tutorat à distance dans les QPV et les zones rurales. Il permet d'accompagner un élève en difficulté pendant une heure par semaine, que ce soit depuis une salle informatique ou depuis son domicile, en utilisant son propre ordinateur.

QPV ET ZRR

« Dans les QPV et dans les ZRR, nous constatons des défis similaires. Les habitants font face à des problématiques communes telles que la désertification, caractérisée par la disparition des services publics, les difficultés d'accès aux infrastructures essentielles, comme les établissements de santé ou les universités, ainsi que les contraintes liées aux transports, notamment la limitation des horaires de bus. »

DES TERRITOIRES ENCLAVÉS

« Nous avons pour objectif de fournir une solution adaptée à ces régions enclavées où les ressources sont limitées pour mettre en œuvre un tutorat conventionnel.

Ces territoires se caractérisent par l'absence d'une université à proximité, ce qui entraîne un manque d'étudiants pour encadrer les sessions, ainsi que par des problèmes de transport qui entravent la mobilité des jeunes. De plus, le faible taux d'emploi se traduit par l'absence de partenaires tels que des volontaires en service civique ou des surveillants. En plus, le département ne disposait pas des ressources nécessaires pour financer l'acquisition d'ordinateurs. »

Les Campus connectés

Un dispositif expérimental de 13 campus connectés (CC) a été initié en 2019 par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. En 2020, un appel à projet est lancé par la Banque des Territoires dans le cadre du PIA (programme d'investissement d'avenir - France 2030) pour étendre le dispositif. D'après le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de novembre 2023, les campus connectés sont « des tiers-lieux » dont les modalités de tutorat et d'enseignement à distance permettront aux étudiants de dépasser les contraintes de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de s'engager dans des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Témoignage d'un porteur – ZUP de CO

L'objectif est de « réduire l'impact négatif des barrières géographiques ou urbaines sur l'égalité des chances en matière d'accès à l'enseignement supérieur et ce grâce aux opportunités offertes par les technologies de l'information et les possibilités qu'elles apportent d'apprendre et d'enseigner à distance. »

DES RESSOURCES DE SUBSTITUTION : DE LA PROFESSION À LA FONCTION

« Nous avons rapidement réalisé que pour surmonter ces défis, il ne suffisait pas d'avoir simplement un ordinateur et une connexion Internet, même si le numérique est souvent considéré comme une solution universelle. Nous avons donc cherché des solutions parmi nos interlocuteurs, en explorant les ressources disponibles. Plutôt que de nous focaliser sur des professions spécifiques, nous avons appris à exploiter les différentes fonctions dans notre environnement pour trouver des alternatives efficaces. »

S'APPUYER SUR DES ACTEURS LOCAUX

« En collaborant avec les clubs de football locaux, nous avons pu créer des espaces éducatifs alternatifs là où les infrastructures traditionnelles faisaient défaut. Les éducateurs repèrent les jeunes en difficulté, les locaux du club accueillent des ordinateurs récupérés auprès d'entreprises locales, et les animateurs ou les bénévoles supervisent les séances de tutorat à distance. »

« Dans les QPV, nous avons aménagé un espace de tutorat dans un local en rez-de-chaussée fourni par les bailleurs sociaux, que nous avons équipé d'ordinateurs. Ce lieu est devenu un véritable centre d'accueil pour tous : les parents d'élèves viennent pour des impressions de documents et des discussions sur leurs enfants, les entreprises et les élus locaux sont invités à découvrir comment leur contribution financière est utilisée sur le terrain. Nous voulions que cet endroit soit perçu comme ouvert à tous, sans formalités préalables. Cette initiative a dépassé les attentes en accélérant la mise en place du programme dans les collèges. »

COMBLER L'ABSENCE DE SERVICES PUBLICS

« Nous avons symboliquement installé une Marianne à l'intérieur pour transmettre un message fort aux élus locaux. Lorsque nous avons calculé que la ville nous soutenait à hauteur de 40 centimes par enfant accompagné, nous avons décidé de les interpeller : "Regardez, nous sommes implantés au cœur des quartiers, là où les difficultés sont palpables. Nous sommes la seule source de lumière dans un environnement parfois sombre, où les gens viennent chercher des solutions à leurs problèmes sociaux et d'emploi. Nous aussi, nous contribuons au service public." »

Témoignage d'un porteur – Ligue de l'enseignement de l'Yonne



**Nadège LECLERC
et Virginie JAYE**

**Ligue de l'enseignement
de l'Yonne**

Le projet porté dans le cadre de « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif », intitulé « CamioNET », est un dispositif itinérant pour favoriser le développement de l'action éducative numérique sur tout le territoire icaunais, la CamioNET contient le matériel technique et pédagogique des interventions proposées.

DES TERRITOIRES PEU PEUPLÉS

« Nous aspirions à être reconnus par nos partenaires comme une force numérique, un défi particulièrement ardu dans nos régions rurales. Basés à Auxerre, nous avons besoin d'un véhicule pour nous rapprocher de la population et favoriser l'accès au numérique. Deux objectifs majeurs nous animaient : rendre le numérique plus inclusif en allant à la rencontre des populations rurales, et promouvoir l'éducation. »

OFFRIR UN SERVICE AUX STRUCTURES LOCALES

« Avec notre camionnette itinérante, qui parcourt tout le département, notre objectif est de proposer nos services dans les établissements éducatifs et les structures d'insertion accueillant des jeunes publics, tels que les écoles professionnelles et les centres d'insertion socio-professionnelle. Nous fournissons

également du matériel et créons des liens de confiance sur les territoires. »

RÉSERVER EN UN CLIC

« Nous avons organisé une grande inauguration pour faire connaître notre camionnette et faciliter son utilisation. Nous avons simplifié notre fonctionnement en permettant aux intéressés de réserver nos interventions en ligne. Un lien envoyé par e-mail permet de spécifier le projet, le public cible et les besoins d'intervention. »

RECRUTER DES SUPER-HÉROS !

« Pour mener à bien ce projet, nous avons recruté deux conseillers numériques, Mathieu et Maeva, véritables super-héros polyvalents. Nous avons insisté sur leur rôle d'animateurs, nécessitant une connaissance des différents publics auxquels nous nous adressons. »

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS

« Nous avons mis en place un comité de pilotage pour notre camionnette, réunissant nos partenaires financiers tels que la mutualité sociale agricole, les communautés de communes rurales, l'assurance maladie, la Banque des Territoires et la Fondation Orange. L'itinéraire de notre camionnette est réévalué tous les trois mois en concertation avec ce comité, afin de s'adapter aux besoins de la population. »

Témoignage d'un porteur – Ligue de l'enseignement de l'Yonne

RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES DEMANDES

« Ce projet a mobilisé l'ensemble de l'écosystème départemental, avec une forte participation des partenaires. Cette synergie en lien avec le contrat territoire global (dispositif de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales de 2014, visant à intégrer, coordonner et développer les initiatives locales pour renforcer la cohésion territoriale) a permis une remontée efficace des besoins et une accélération du déploiement. Nous sommes convaincus que notre action contribuera à réduire le nombre de personnes en difficulté face au numérique. »



Témoignage d'un porteur – Orange Solidarité



**Laurence
REZAC**

La Réunion et Mayotte

Le projet Numérique Inclusif, Numérique Éducatif est un programme modulaire et progressif qui va nous aider à sécuriser l'identification des bénéficiaires.

ALLER À LA RENCONTRE DES PUBLICS

« Nous organisons des réunions d'informations collectives, une démarche qui peut sembler évidente, mais au départ, nous laissons cette tâche à nos partenaires, ce qui s'est révélé peu efficace. Nous avons réalisé qu'il était essentiel que ce soit nous qui animions ces rencontres. Pour garantir une participation active des bénéficiaires, il est important pour eux d'échanger avec des membres de notre équipe.

Nous repérons également des lieux et des événements déjà fréquentés par les publics qui nous intéressent, comme un événement sportif autour du football. Sachant qu'il y aura beaucoup de jeunes et de parents présents, nous leur avons proposé un atelier découverte d'un FabLab mobile. Bien que ce format ne permette pas d'approfondir les échanges, il nous permet de les orienter vers des structures locales. **À Mayotte, dans le cadre d'un partenariat avec le Carif-Oref, nous disposons d'un bus numérique qui parcourt les villages pour rencontrer les enfants, un moyen particulièrement efficace dans ce contexte local.** En effet, à Mayotte, 39% des jeunes sont considérés comme NEET (ni en étude, ni en emploi, ni en formation) contre 13% des jeunes en métropole (INSEE, 2018).

Les jeunes mahorais de 15 à 24 ans font face à un taux de chômage bien supérieur à celui de la métropole : 45% à Mayotte. »

UN ENGAGEMENT PROGRESSIF

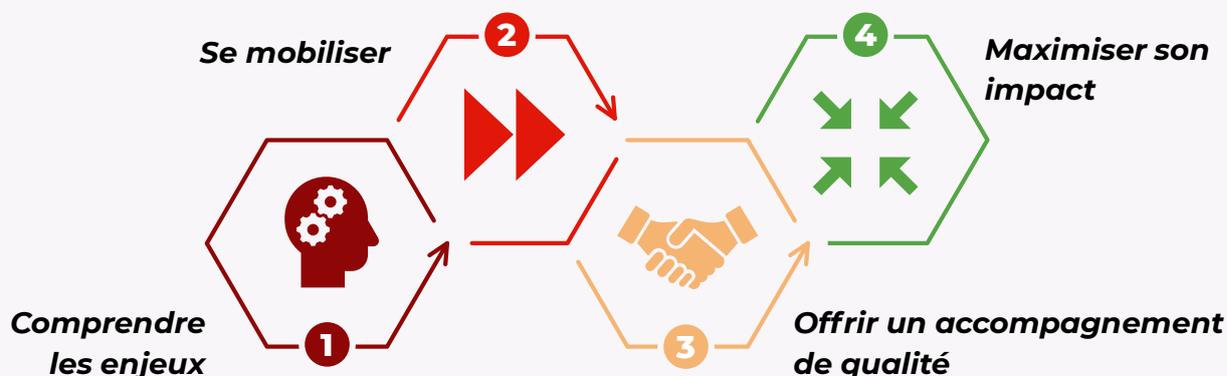
« Le concept du programme modulaire consiste à proposer un parcours en entonnoir, avec des ateliers de sensibilisation de courte durée. Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances, nous leur proposons des modules plus longs dans des structures locales. Nous nous sommes également inspirés des stages de troisième, d'une durée d'environ une semaine, qui permettent de garantir la participation d'une dizaine de participants. Pendant ce temps, ils rencontrent des professionnels, participent à des ateliers et s'engagent dans diverses activités en fonction de leur profil.

À chaque étape, nous identifions les personnes ayant le potentiel et l'envie d'aller plus loin, et nous leur proposons un atelier sur-mesure, que nous appelons l'atelier révélateur. Jusqu'à présent, nous avons proposé des ateliers portant sur le numérique et le design sprint. Les profils des participants sont très variés, allant des jeunes sans bac aux étudiants travaillant ensemble. C'est réellement un tremplin vers l'emploi. »

SURMONTER LES DÉFIS ET SAISIR LE POTENTIEL À MAYOTTE

« Nous avons fait face à plusieurs défis à Mayotte. Un délai considérable entre la notification et la mise en œuvre a été un obstacle. De plus, les crises contextuelles, telles que les opérations de décasage, la pénurie d'eau, les scènes de violence et les blocages de routes, ont entravé la réalisation de tous les événements prévus. Cependant, malgré ces difficultés, les résultats ne sont pas décevants. Nous le devons surtout à notre réseau de partenaires sur place. Comme nous, ils savent que la jeunesse mahoraise représente un vrai potentiel à exploiter pour le territoire. Un énorme potentiel qu'il faut accompagner, former et orienter vers l'emploi ou la création d'entreprises. »

Pas à pas – le chemin de la réussite pour travailler avec des zones géographiques spécifiques



1 Comprendre les enjeux

Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones rurales, **les défis sont multiples** et souvent similaires. L'éloignement géographique constitue l'une des principales difficultés, que ce soit par rapport aux transports en commun, aux services publics essentiels ou aux **opportunités économiques**. Cette distance physique contribue à créer des **déserts socioéconomiques**, où les populations rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation et aux loisirs.

Les **conditions socioéconomiques précaires** aggravent encore ces problèmes, avec un **manque de moyens** et de ressources pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants.

En résumé, les QPV et les zones rurales partagent des réalités marquées par la **précarité** et l'**isolement**, nécessitant des actions ciblées et concertées pour améliorer les conditions de vie des populations.

2 Se mobiliser

Face à ces enjeux, une **mobilisation active** s'avère **indispensable**. Cela implique d'aller sur le terrain, au cœur des quartiers et des zones rurales, pour observer directement les réalités vécues par les habitants. Cette présence physique permet de **mieux comprendre** les besoins locaux et de développer des **solutions adaptées**. De plus, il est essentiel de proposer des services directement dans les lieux et structures présentes sur le territoire, tels que les centres sociaux, les écoles ou les espaces communautaires.

3 Offrir un accompagnement de qualité

Un accompagnement de qualité est essentiel pour **soutenir les populations** dans ces territoires. Cela passe notamment par le **recrutement** et la **formation** de personnes engagées, capables de jouer le rôle de **médiateurs numériques** et/ou sociaux. Ces locaux qui ont la confiance de la population sont des **acteurs clés** pour accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques, l'accès aux services en ligne et la **résolution de problèmes** du quotidien. De plus, il est important de capitaliser sur les ressources déjà présentes sur le territoire, en **impliquant les acteurs locaux** tels que les associations, les clubs sportifs ou les structures éducatives.

4 Maximiser son impact

Pour maximiser l'impact des initiatives, il est nécessaire de **mutualiser les services** et les liens entre les différents acteurs du territoire. Cette approche permet d'**optimiser les ressources** disponibles et de renforcer la cohérence des actions entreprises. Par ailleurs, travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux dans le cadre du Contrat Territoire Global (CTG) permet de **coordonner les efforts** et de garantir une approche intégrée et cohérente pour **répondre aux besoins** spécifiques du territoire. En résumé, en agissant de manière **concertée** et en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles, il est possible de créer un **impact positif** et **durable** dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales.

Pour aller plus loin



France Numérique Ensemble

Initiative gouvernementale visant à réduire la fracture numérique en France. Dans le cadre de [France Numérique Ensemble](#), des mesures sont prises pour garantir un accès équitable aux technologies numériques, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. Cela comprend le déploiement de réseaux à haut débit, la mise en place de points d'accès publics à internet, ainsi que des programmes de sensibilisation et de formation aux compétences numériques.



France services

[France services](#) a pour objectif de rapprocher les citoyens des services publics et de l'administration. Cette mission s'avère d'autant plus importante dans certains territoires (notamment dans les zones rurales, les quartiers prioritaires de la ville ou les Outre-mer).

Fin 2022, les France services couvrent ainsi :

- 455 quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui sont des zones socialement défavorisées ;
- 180 quartiers d'intérêt national (sur 216), qui ont été identifiés dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU) ;
- 42 quartiers de reconquête républicaine (sur 55), qui sont des quartiers accueillant un dispositif de la police de sécurité du quotidien.



Plan France Ruralité

Le [Plan France Ruralité](#) est une démarche gouvernementale visant à répondre aux défis spécifiques rencontrés par les territoires ruraux en France **tels que la dépopulation, le vieillissement de la population et la difficulté d'accès aux services publics**. Cette stratégie encourage l'innovation et le développement des territoires ruraux, en soutenant les projets locaux et en favorisant la coopération entre les acteurs locaux.

Selon les détails du site du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, ces initiatives cherchent à promouvoir une meilleure qualité de vie en améliorant les infrastructures, notamment les réseaux de transport et de communication, ainsi que l'accès aux soins de santé et à l'éducation.



En outre-mer

- [Le Livre bleu Outre-mer](#) : dans le cadre des ateliers locaux des Assises, les questions d'éducation sont devenues une priorité. La stratégie adoptée pour l'éducation se définit à travers trois axes majeurs pour accompagner les territoires : mettre en place un dispositif de soutien scolaire, inspiré de « Devoirs faits » ; prendre en compte le plurilinguisme dans les apprentissages ; engager un plan de lutte contre le décrochage scolaire outre-mer.
- Les langues en outre-mer : téléchargez la [fiche générale](#) sur la maîtrise de la langue française en contexte plurilingue de l'école maternelle au lycée dans les territoires d'Outre-mer;
- La France d'outre-mer : pour trouver les chiffres clés de la [population scolaire et de l'enseignement supérieur - Repères et références statistiques](#) (RERS 2023);

Pour aller plus loin

- Adaptation des programmes d'enseignement dans les territoires d'outre-mer : permet aux élèves des académies ultramarines de mieux connaître leur territoire, à travers son histoire notamment, ainsi que leur place dans le monde, mais également de mieux comprendre et caractériser leur situation au sein de la France;
 - Pour plus d'informations, retrouvez l'intégralité des fiches sur l'outre-mer sur [Eduscol](#).
- [Le plan Quartiers 2030](#) : Ce plan initié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) vise à transformer les quartiers prioritaires de la politique de la ville en misant sur le développement économique, la rénovation urbaine, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il s'appuie sur la participation citoyenne, l'innovation sociale, et les partenariats publics-privés pour favoriser une inclusion durable et réduire les inégalités territoriales.



Des outils de diagnostic du territoire :

- [L'observatoire](#) des territoires : Cet organisme rassemble, analyse et diffuse des données sur les dynamiques et disparités territoriales en France, aidant à l'élaboration et au suivi des politiques d'aménagement et de développement des territoires.
- [L'indice de fragilité numérique](#) : Ce site met en lumière les fragilités numériques en France, fournissant des ressources et des indicateurs pour comprendre et agir contre l'exclusion numérique. Des cartes des QPV et ZRR en 2024 sont disponibles.
- [PorTRea](#) : Le Portrait Territorialisé de la Relation e-Administrative associe cartographie des besoins en aide administrative et des offres disponibles, aidant à lutter contre le non-recours aux droits et à améliorer l'accès aux services publics dématérialisés.
- [Regio / viz](#) : Cet outil en ligne permet de comparer visuellement les données régionales en France. Il propose des visualisations interactives pour analyser et comparer les dynamiques territoriales à l'aide de différents indicateurs socio-économiques, facilitant ainsi la compréhension des disparités régionales et l'élaboration de politiques territoriales adaptées.
- [MobResid](#) : les chiffres clés des mobilités résidentielles dans chaque territoire (évolution démographique, arrivées et départs, profil de la population, impact sociodémographique, flux résidentiels).
- [L'IGN](#) : L'Institut national de l'information géographique et forestière est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt. Leur mission est de produire, croiser, traiter et diffuser des données géographiques (les géodonnées) accessibles à tous. L'IGN entretient donc des bases de données multithématiques de qualité qui décrivent le territoire et les phénomènes qui s'y produisent afin d'appuyer la définition, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques publiques.

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

